BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE VAUDOISE

N. 8.

MARS 1891

LA TOUR
IMPRIMERIE ALPINA
1891.

BUREAU DE LA SOCIÉTE

Président: M. **J. Alexandre Vinay,** doct. ès lettres, prof. au Collége de Torre Pellice.

Vice-Président: M. **Henri Meille,** pasteur à Torre Pellice.

Secrétaire: M. **David Peyrot,** pasteur à Turin, 15, rue Pio Quinto.

Archiviste: M. **Elisée Costabel,** caissier des Hôpitaux Vaudois, à Torre Pellice.

Caissier: M. **J. Barth. Olivet,** prof., Syndic de Luserne S.t Jean.

NOTA. — Sauf avis contraire, les SÉANCES DU BUREAU ont lieu à Torre Pellice, dans la « Maison Vaudoise, » le premier lundi de chaque mois, à 4 h. de l'après-midi.

Missione del senatore Giulio Cesare Barberi

NELLE VALLI VALDESI

(1625 - 1627)

Fra tutti i mezzi adoperati, durante le lunghe persecuzioni contro i Valdesi, per soffocarne od almeno impedirne lo sviluppo, uno dei più frequenti e nello stesso tempo dei più efficaci, fu quello il quale consisteva nel fissare loro certi limiti, oltre i quali non potessero abitare. Questa tattica, la quale sotto un'apparenza di legalità che ne mascherasse in qualche modo l'ingiustizia mirava a spegnere lentamente quella sètta aborrita, fu seguìta costantemente sino alla vigilia del 1848, e ad essa si deve se tutte le Chiese che si erano man mano stabilite intorno alle Valli di Luserna e di San Martino, dovettero a poco a poco scomparire senza lasciare alcuna traccia della loro esistenza. Senza tener conto dei villaggi più lontani, questo accadde segnatamente per quei paesi che si estendono all'entrata della Valle di Luserna, cioè per Luserna stessa, Bibiana, Fenile e Campiglione, posti sulla riva destra del Pellice che fu sempre il confine oltre il quale i varî principi di Savoia, stimolati dal Clero, vollero contenere i così detti eretici; mentre questi, (cosa del resto inevitabile), si andavano continuamente dilatando, per poco che si rallentasse, a questo riguardo, la sorveglianza dei loro avversarî. Laonde si ebbe in varie epoche l'invio di personaggi altolocati, incaricati di fare osservare e, all'uopo, d'inasprire i decreti contro i Valdesi, e l'uno di essi fu per l'appunto il senatore Giulio Cesare Barberi, la cui missione durò dal 1625 al 1627.

Essa fu narrata da due storici contemporanei, Marc' Aurelio Rorengo, priore di Luserna (1), e Pietro Gilles, pastore della Chiesa della Torre (2), i quali, malgrado la disparità dei loro apprezzamenti, concordano però nelle linee generali per questo punto,

(1) Memorie Historiche dell'introduttione dell'Heresie nelle Valli di Lucerna, Marchesato di Saluzzo, et altre di Piemonte. In Torino, per gli HH. di Gio. Domenico Tarino, 1643, pag. 215, 228 e seg.

(2) Histoire ecclésiastique des Eglises Vaudoises, de l'an 1160 au 1643. Pignerol, Chiantore et Mascarelli éditeurs, 1881. t. II, pag. 305, 310 et ss.

e, a motivo di quel loro antagonismo che si manifestò tante volte nella loro vita e nei loro scritti, servono in molti casi a completarsi l'un l'altro. È naturale che il Rorengo, accecato dall'odio religioso, che ad ogni momento lo fa trascorrere ad insolenze e a calunnie contro i suoi avversarî, trovi tutto da lodare negli atti compiuti dal senator Barberi contro i Riformati, mentre il Gilles, più calmo e più dignitoso nelle sue polemiche, dà alla sua narrazione quel colorito d'imparzialità che subito rivela il vero storico, e se forse alle volte scivola su certi fatti, non li travisa però mai, e non ne inventa di falsi. Questo apparirà ancor meglio nel corso di questo lavoro, in grazia d'una terza fonte, tutt'ora inedita, la quale avvalora in quanto esse hanno di più grave, le affermazioni del Gilles.

Ciò premesso, riassumo brevemente il fatto accennato in principio. Nell'anno 1625, in occasione della guerra mossa da Carlo Emanuele I alla Repubblica di Genova, il maresciallo di Lesdiguières, allora già convertito alla religione cattolica, ma pur sempre benevolo verso i suoi antichi correligionarî, calò nuovamente in Piemonte in aiuto del duca di Savoia, con un esercito composto in gran parte di Ugonotti, e si fermò per qualche tempo nelle Valli, ove, come antico protettore, fu bene accolto dagli abitanti. Ma non appena si fu allontanato, il Principe di Piemonte, Vittorio Amedeo, il quale già cominciava ad aver parte negli affari dello Stato, e che, forse perchè dominato dalla moglie, la libidinosa, crudele e bigotta Cristina di Francia, non dimostrò mai ai suoi sudditi Valdesi la tolleranza di cui aveva dato prova a loro riguardo il padre suo, incaricò il senatore G. C. Barberi di recarsi a Bricherasio per assumervi informazioni intorno agli abitanti delle Valli e per assicurarsi dell'esatta osservanza degli editti precedenti. Costui, appena giunto, ordinò che dal Val Luserna gli si portassero gli atti pubblici contenenti le concessioni ottenute dai Riformati, affinchè li verificasse, ma temendo essi senza dubbio che non venissero più restituiti, negarono di consegnarli, rispondendo, dice il Gilles, « en sorte qu'il ne les demanda plus »: dal canto suo il Rorengo narra ch'essi giunsero persino a minacciarlo. Però, lungi dal lasciarsi fermare da questi ostacoli, il Barberi si trasferì a Bibiana, ove, avendo preso segrete informazioni, ordinò a tutti gli acattolici di ritirarsi nei limiti prescritti da S. A., confiscando i beni di parecchi di essi e promettendo l'immunità dalle imposte per dieci anni a chi volesse abiurare. Molti, secondo il Rorengo, obbedirono; altri ricorsero

al duca, il quale, in data del 14 Maggio 1625, rispose: « S. A. ordina al dellegato Barberi che vi prouedi » (1) il che era rimettere il rimedio nelle mani di chi aveva fatto il male. Come si può credere, i Valdesi non furono punto soddisfatti d'una simile risposta, che aveva tutta l'aria d'una canzonatura; ma sia per la guerra che ferveva altrove, sia per altri motivi a noi ignoti, le persecuzioni incominciate si andarono man mano rallentando, il Barberi, forse sentendo venirgli meno l'appoggio della Corte, moderò le sue pretese, e per qualche tempo gli abitanti d'oltre il Pellice poterono godere d'una tranquillità relativa.

Per due anni non si era più fatto parola d'una tale missione, onde i Valdesi potevano credere di essere stati dimenticati, quando ad un tratto, la mattina del 9 Giugno 1627, venivano arrestati contemporaneamente molti riformati di Luserna, Bibiana, Campiglione e Fenile, e condotti a Cavour, ove si trovava il Barberi con buona mano di soldati di giustizia, e di lì nel castello di Villafranca, ove vennero rinchiusi. Nello stesso tempo il Senatore riprendeva le esecuzioni a danno degli abitanti di là del Pellice, confiscando i loro beni e facendoli precipitosamente rientrare nei limiti stati loro assegnati.

A questa notizia la Valle si commosse; le chiese si radunarono, ed elessero i principali d'infra loro per portare le loro lagnanze ai loro Signori, e segnatamente al Conte Filippo Manfredi, il quale sembrava dover succedere al padre, Conte Carlo Francesco di Luserna (23 Settembre 1618), nella missione di protettore dei suoi sudditi valdesi. I delegati si lagnarono che i loro privilegi religiosi fossero stati in cotal guisa violati, e nello stesso tempo tentarono accortamente di tirare i nobili della loro parte, rappresentando loro come questi arresti fossero stati fatti in odio alle prerogative d'essi Signori, ai quali sin da tempo antico s'apparteneva la prima cognizione e giurisdizione nelle cause civili e criminali, riferentisi ai loro feudi. Però sembra che non ottenessero che buone parole, per cui decisero d'inviare direttamente a Torino una legazione per domandar giustizia al duca medesimo. A questo punto, uno dei gentiluomini della Valle, forse lo stesso conte Filippo, si profferse volontariamente a presentarli a S. A., facendo loro sperare col suo aiuto e con quello d'un suo parente, le maggiori facilitazioni in quel negozio. Così fu fatto: i delegati partirono colla raccomandazione di presentare essi stessi la loro

(1) Rorengo, *loco cit.*

supplica, e, accompagnati dal gentiluomo, si recarono a Torino; senonchè ivi giunti, esso li persuase a rimettergli la loro richiesta, di cui per qualche tempo non intesero più nulla; finalmente dopo un lungo soggiorno, riferì loro di averla presentata al duca, ch'egli aveva trovato molto adirato a motivo d'una relazione fattagli, in cui si diceva che tutta la Valle di Luserna si era ribellata per liberare i prigioni: che però colle sue affermazioni in contrario era riuscito a placarlo alquanto, ma che per questo motivo il decreto di S. A. non sarebbe per essere in tutto favorevole ai Valdesi. Aggiungeva che il duca gli aveva promesso di non fare innovazioni a loro riguardo, e infine raccomandava loro di ricordarsi di lui per le grandi spese ch'egli aveva dovuto fare in loro favore (1).

La cosa, come si può credere, spiacque alle chiese della Valle, ma non potendosi fare altrimenti, si dovette aspettare l'esito di questo negozio, il quale fu che il duca rimetteva il tutto al giudizio dell'arcivescovo di Torino, Giov. Battista Ferrero, e del Gran Cancelliere. A quest'ultimo si rivolsero i Valdesi, segnatamente per ottenere la liberazione dei loro fratelli, rinchiusi a Villafranca; ma dopo alcun tempo, si ebbero la risposta che il duca stesso, insieme col figlio, voleva avere la cognizione di quella causa. Intanto i prigioni venivano condotti nelle carceri senatorie di Torino, e l'uno degli arbitri, cioè l'arcivescovo, moriva, nel mentre che l'altro, il cancelliere, richiesto dal duca di proferire la sentenza, cercava pretesti per protrarre la quistione: e questo indugio, probabilmente voluto, dava agio al Barberi di continuare le sue inquisizioni. Difatti il giovedì 21 Luglio dello stesso anno 1627, ritornò a Luserna, accompagnato da numerosa famiglia di giustizia, che l'indomani ricominciò ad assalire varie case abbandonate dai loro abitatori, esportando e sequestrando ogni cosa; il che si fece a Luserna, a Bibiana e altrove con piena riuscita, mentre al quartiere delle Vigne, sito tra Luserna e Rorà, gli assalitori intimoriti alla vista degli abitanti, si ritirarono colle mani vuote. Dopo di questo, il Barberi pubblicò un manifesto, in cui ordinava ai sindaci, notai e altri, di consegnare tutti i beni appartenenti ai riformati, aggiungendo che per i loro falli avrebbero tutti meritata la morte e la confisca delle loro sostanze, ma che, per quella volta, sarebbero stati perdonati, mediante una determinata somma di denaro. Questo decreto, il quale da solo sarebbe bastato a palesare l'ingordigia di quel personaggio e il

(1) Gilles, t. II. p. 311-312; v. Rorengo, p. 228.

motivo principale dei rigori da lui dimostrati, non fu bene accolto; per cui si ricorse a vari altri mezzi creduti atti a spaventare i religionarî, che si venivano più o meno copertamente minacciando dell'ultimo sterminio.

Pare che in tutte queste pratiche il Barberi avesse avuto in una certa misura a complici i gentiluomini della Valle, stabiliti a Campiglione, Fenile, Luserna e la Torre, ed appartenenti ai tre rami in cui si era divisa anticamente la famiglia di Luserna. Principale fra questi era il conte Filippo, al quale, come abbiamo veduto, erano ricorsi i Valdesi molestati, sperando di trovare in lui valida protezione; senonchè, invece di essere loro favorevole, pare anzi che sulle prime avesse avuto una parte rilevante nelle persecuzioni a cui vennero fatti segno, per opera del Barberi e di Vittorio Amedeo. Questo fatto mi sembra risultare assai chiaramente da alcune lettere a lui rivolte da quest'ultimo, a cominciare dalla seguente indirizzatagli a proposito dei Valdesi arrestati e incarcerati a Villafranca.

Il Prencipe di Piemonte

Il^mo^ n^ro^ car^mo^. Il seruigio di S. A. richiede che s'habbiano prigioni Giuseppe Bertramo d'Antonio, Giacomo Parandero, et Daniel Stalleato habitanti in Luserna et Matteo Celengo di Bubiana, et percio ui diciamo di douer subito alla riceuuta di questa con ogni segretezza far sicuramente detener tutti li sudetti et quelli far condurre nel castello di Villafranca oue habbiamo dato ordine, che siano riceuuti et custoditi, facendo nell'istesso tempo della captura descriuer et riddurre sotto sicuro sequestro tutti li loro beni stabili, frutti, bestiami, libri di qualsiuoglia sorte, et scritture auuertendo, che non si trasfughi cosa alcuna, facendoui dare in caso di bisogno dalle Communità il braccio forte necessario per la condotta: Et assicurandoci della solita diligenza nostra, et che in questa si urgente occasione non ui mostrerete pronto, men di quanto ui siate mostrato in ogni altra meno importante, preghiamo Dio che ui conserui.

Di Torino a 3 di Giugno 1627.

V. AMEDEO Caretto (1)

(1) Archivi dei Conti di Luserna, tomo 138. Lettere diverse: pacco di lettere dal 1615-1629. Questa, al par delle altre indirizzate al Marchese Filippo Manfredi, che riprodurrò in seguito, è originale. — Colgo di buon grado questa occasione per porgere i miei più sentiti ringraziamenti all'Ill.mo sig. Conte Emanuele d'Angrogna, alla cui squisita cortesia debbo di aver potuto liberamente penetrare negli Archivi della sua casa.

A quest'ordine sembra che il conte Filippo avesse obbedito senza indugio, facendo carcerare alcuni di quelli che gli erano stati indicati, come appare dalla seguente missiva inviatagli a questo proposito che qui trascrivo:

Il Prencipe di Piemonte

Ill^mo n^ro car^mo. Ci è piaciuta la uostra diligenza nell'assicurarci le persone del Belmando e Palandero, et insieme il Rosano, con la descriptione seguita di loro haueri et perche con gl'ordini mandati al Senator Barberi si è proueduto per la scorta et per la condotta, altro per hora non ci occorre dirui, saluo che Dio ui conserui. Di Torino a 14 di Giugno 1627.

V. AMEDEO Caretto

Probabilmente i Belmando e Palandero qui nominati, altro non sono che i Bertramo e Parandero della lettera precedente; in quanto al Rosano, non sappiamo chi fosse; forse era anche lui un valdese, e venne arrestato dal conte Filippo in luogo di Daniel Stalleato e Matteo Celengo, i cui nomi qui non compaiono, e che perciò dobbiamo supporre siano sfuggiti alle ricerche o siano stati catturati da altri. È da notarsi poi che ritengo come Valdesi tutti costoro, benchè non vengano ricordati come tali; ma il nome di alcuni di essi e le circostanze che accompagnano il loro arresto mi sembrano giustificare sufficientemente questa ipotesi. — Come si vede, nei primi tempi, il conte Filippo ed il Barberi dovettero procedere pienamente d'accordo nel fare eseguire le prescrizioni di Vittorio Amedeo in odio ai Valdesi; poichè apparirà ancor meglio dalla lettera seguente che era proprio lui l'istigatore di tutte quelle trame:

Il Prencipe di Piemonte

Ill^re n^ro car^mo. La diligente cura et l'assistenza del Sen^re Barberi per l'esecutione di nostri comandi contra Heretici, dilla quale da esso Senatore siamo stati certificati ci ha apportato molto gusto, et desideriamo che quella uenghi continuata con ogni uiuo affetto, come siamo sicuri che non mancherete di fare, et nelle occasioni di nostro seruitio S. A. e noi ne saremo ricordeuoli. Cosi dunque eseguirete, dandoci auiso di quanto andarete operando. E Dio ui conserui. Da Riuole 6 Luglio 1627.

V. AMEDEO (1)

(1) Al Conte Filippo di Lucerna, ibid.

Sembra però che da questo momento lo zelo del conte Filippo cominciasse ad intiepidirsi, non già per amore verso i suoi sudditi infelici, ma forse perchè il Barberi, o chi per lui, si faceva lecito di operare alquanto liberamente, facendo carcerare, senza domandargliene l'autorizzazione, individui appartenenti alla Valle, e però sottomessi, in qualche misura, alla sua giurisdizione. Potrebbe anche darsi che i loro beni venissero confiscati senza ch'egli ne avesse la più piccola parte, il chè non doveva tornargli gradito, travagliato come fu sempre da debiti che gli suscitarono un numero infinito di liti e disturbi (1); anzi è da supporsi che la speranza di rassestare alquanto le sue finanze avesse dovuto entrare fra i motivi che lo indussero a prender parte a quelle persecuzioni. Sia per questo, sia per altri motivi, dovette ricorrere una prima volta a Vittorio Amedeo nel mese di Luglio, per lagnarsi che quattro uomini, di cui non è detto il nome, fossero stati arrestati, probabilmente dagli sgherri del Barberi, ma per allora la risposta avuta non gli fu favorevole. Ecco la lettera:

Il Prencipe di Piemonte

Molto mag^co^ nostro car. In risposta della uostra de 25 del corrente ui diciamo che li quatro priggioni sono fatti d'ordine nostro, e non altrimenti, anci s'è dato ordine di farli condurre quà, assicurandoci che oue trouassimo gli auesse di qualche preiudicio uostro, più tosto conseruaremo la uostra giurisdizione, e ragioni, che di permetter altri ue la toglino, però questi quatro priggioni non si deono tener captiui per altro pretesto che dell'ordine nostro e seruitio della giustizia. Il S. di mal ui guardi.

Da Torino li 28 di luglio 1627

V. AMEDEO Carron

Però, malgrado questi primi sintomi di raffreddamento, nello stesso tempo il conte manteneva relazioni dirette col principe per informarlo di quanto si stava facendo nelle Valli; di modo che oltre ad essere coadiutore più o meno volontario del Barberi, si era anche assunto l'incarico di far la spia ai suoi vassalli. Quali e quanti fossero i ragguagli da lui forniti, non sappiamo; che però ci siano stati, ce lo prova quest'altra lettera:

Il Prencipe di Piemonte

Ill^re^ n^ro^ car^mo^. Siamo aspettando auuiso di ciò che si sarà risoluto nella congregatione di quelli di coteste valli, et di cui ci

(1) Ved. Archiv. t. 83, atti diversi. n. 42 e *passim*.

date conto con le uostre de' 11 et 12 del corrente, mentre il zelo et l'affetto col quale inuigilate nelle cose che toccano il seruigio di S. A. ci assicura della uostra diligenza, et che farete il possibile per saperne il uero. Iddio di mal ui guardi.

Di Torino a 16 di 7bre 1627

V. AMEDEO Caretto

Intanto erano state acquartierate nelle Valli parecchie compagnie di fanteria côrsa, insieme con uno squadrone di cavalleria vallona; costoro non di rado molestavano gli abitanti e finivano, colle spese del loro mantenimento, di rovinare quelle popolazioni già cotanto impoverite. Inoltre dicendosi che altre truppe s'avvicinavano, una parte dei valligiani prese le armi e s'avviò verso Luserna per far loro fronte e nello stesso tempo per accogliere i loro correligionari di Bibiana, Campiglione e Fenile, i quali, spaventati, trasportavano di qua dal Pellice le loro masserizie; dall'altra parte del torrente stavano oltre al Barberi e ai suoi, il senatore Sillano, venuto non sappiamo per qual motivo, insieme coi nobili e coi principali abitanti di Luserna. A quella vista, i capi riformati pensarono di entrare in trattative, e dopo qualche tumulto suscitato da alcuni soldati di giustizia, che avevano tentato d'impadronirsi d'un Valdese, i due partiti si separarono coll'assicurazione che non si macchinava niente di nuovo. Senonchè tutte queste molestie sopportate dai loro fratelli d'oltre il Pellice avevano finito per inasprire gli animi dei Valdesi; per cui, temendosi che ne dovesse nascere qualche guaio, i principali d'infra i cattolici fecero dire ai riformati che se volevano pagare le spese fatte dal Barberi, costui si sarebbe ritirato, abbandonando quell'impresa che gli aveva senza dubbio fruttato molto denaro, ma anche molte difficoltà e molto odio, dimodochè gli espulsi avrebbero potuto rientrare nel pacifico possesso dei loro beni. Dopo tanto denaro sprecato, si capisce facilmente come questa proposta non potesse tornar loro gradita; pur tuttavia avendo i cattolici della Valle promesso di pagare anch'essi la loro parte, finirono per accettare. — Da Luserna il Barberi si recò allora a Bricherasio e a Prarostino, ove tentò di confiscare i beni dei religionarî che abitavano verso la collina, ma, avendovi incontrate nuove difficoltà, si ritirò per quella volta colle mani vuote (1). Sicchè dopo tante molestie e vessazioni, lo scopo ch'egli si era

(1) Gilles, *loc. cit.* p. 318-320.

proposto, quello cioè di scacciare dalle loro case i Valdesi, impadronendosi delle loro sostanze, poteva dirsi in parte fallito.

A questo punto, cioè probabilmente verso la metà del 1627, termina la parte veramente attiva della missione del Barberi, e questo, diciamolo subito, per ragioni affatto indipendenti dalla sua volontà. Il Rorengo, il quale ci dice espressamente che il Senatore agiva « particolarmente comandato dal Prencipe Vittorio », cosa del resto veduta dalle sue lettere, dopo aver notato com'egli « partecipasse con i Conti che vedeva più inclinati alla soddisfattione di quell'Altezza », soggiunge: « Altri che forsi non fisse la mente a tale occorrente, si presumè offeso, chè non fosse ricercato suo parere in tali affari, onde stimandosi grauato nella sua giurisdittione con grande ardore procurò d'insinuare al Serenissimo Carlo Emanuel, che il Barberi era troppo vehemente, che haverebbe eccittato tumulti, e procurò far delegare altro Senatore co'l quale hauea molto genio corrispondente, e con tal venuta si raffredò l'Inquisitione del Senator Barberi » (1). Chi fosse questo altro, il Rorengo non lo dice, e questo per ragioni facili a capirsi, non volendo egli palesare troppo apertamente il nome d'un personaggio che doveva appartenere alla stessa famiglia dello scrittore, e che senza dubbio era ancor vivo all'epoca della pubblicazione delle Memorie historiche; quello che però risulta dal passo citato, è ch'egli doveva essere uno dei Signori della Valle; onde, anche per altri dati che risulteranno meglio in seguito, mi par lecito inferire che costui fosse il Conte Filippo Manfredi medesimo, il quale, per le ragioni viste più sopra, aveva dovuto venirsi staccando dal Barberi, tanto da desiderarne l'allontanamento. Inquanto poi al nuovo Senatore delegato per sostituire il primo, non sappiamo chi fosse, salvo che non sia stato Bernardino Sillano, che troviamo in quel tempo a Luserna, ma che però il Gilles dice ivi venuto « pour autres affaires » (2).

Ma le cose non dovevano essere lasciate a quel punto. Nello stesso tempo che si andava determinando nel campo cattolico una opposizione contro il Barberi, che per poco non doveva condurlo all'ultima rovina e di cui vedremo fra breve i risultati, i Valdesi dal canto loro non erano rimasti inoperosi. Approfittando delle buone disposizioni manifestate a loro riguardo da un Ugonotto, il Signor de Vignoles, gentiluomo bearnese entrato al servizio di Carlo Emanuele e venuto coll'esercito del duca nelle Valli, essi

(1) Op. cit. pag. 229.
(2) Op. cit. pag. 319.

lo incaricarono d'un'ambasciata presso il loro sovrano per informarlo del vero stato delle cose. Questi in breve trovò agio di recarsi a Corte, d'onde essendo tornato ed essendo venuto a San Germano il 22 agosto, espose ai principali della religione il risultato della sua missione, dicendo loro ch'egli aveva parlato al duca e a suo figlio in loro favore. « Che il primo gli aveva risposto ch'egli non aveva saputo niente di tutte le novità che gli si proponevano, che non aveva data alcuna commissione contro le Valli, e ch'egli intendeva fossero lasciati in pace conformemente alle concessioni e privilegi ch'egli aveva loro largiti, senza innovazioni. E che il Principe di Piemonte gli aveva risposto che essendogli stato riferito che i religionarî delle Valli si emancipavano fuori dei loro limiti, egli aveva incaricato il Senatore Giulio Cesare Barberi di andare ad assumere informazioni, ma che se sotto questo pretesto costui avesse oltrepassata la misura, essendone informato, lo farebbe punire ». Per cui il sig. di Vignoles consigliava loro di spedire a questo riguardo ampia e particolareggiata memoria (1). Così fu fatto: si stese una relazione dei fatti occorsi, dimostrando come i Valdesi venissero a torto imputati di essere usciti dai confini assegnati ai loro padri, e come fossero stati calunniati dai loro nemici; si unirono a questa delle lettere per i principi, e il tutto fu spedito a Torino di dove, qualche tempo dopo, anche per l'intercessione dell'ambasciatore inglese, giunsero alle Valli informazioni favorevoli sulle disposizioni del Duca a loro riguardo. Con questo pareva che tali molestie dovessero essere terminate; però non era così, giacchè se il Sovrano si mostrava loro propizio, lo stesso non si poteva dire dei suoi ministri, i quali non trascuravano occasione alcuna per arricchirsi: così al principio del 1628, a quanto dice il Gilles (2), i Valdesi essendo stati sollecitati a mandare altri delegati a Torino per accomodare ogni cosa, costoro vennero rinviati al Gran Cancelliere, il quale promise loro soddisfazione mediante una nuova somma di denaro da pagarsi a S. A.; ma non essendo essi autorizzati ad accogliere una tale domanda, se ne tornarono (senza aver concluso nulla) alle Valli, ove radunata un'assemblea nel

(1) Gilles t. II, pag. 321-322.

(2) Il Gilles riferisce questo fatto al 1628; ma se si considera che il processo contro il Barberi e complici da lui ricordato come posteriore, ebbe per lo meno principio nell'autunno del 1627, si potrà credere che il nostro storico abbia fatto una lieve confusione, rispetto alla cronologia, sì che anche questo avvenimento verrebbe a rientrare nel 27. Del resto anche il Rorengo ricorda il ricorso al Cancelliere prima del processo.

tempio di S. Giovanni, colla partecipazione del conte Filippo e di molti dei principali cattolici, dopo molte dispute fu convenuto finalmente che i due partiti contribuirebbero, ognuno per la sua parte, a mettere insieme quella somma; senonchè altri fatti che già da qualche tempo si andavano maturando, e che allora si manifestarono del tutto, dovevano impedire l'attuazione di questi patti.

A questo punto, la narrazione degli storici valdesi si fa alquanto oscura. Il Gilles, che è pur sempre colui che ci dà i maggiori particolari in proposito, accenna vagamente ad un malcontento nato fra alcuni grandi, l'uno dei quali era il principale strumento per turbare quelli della religione (1); per cui si fece una inchiesta intorno all'origine di tante molestie e arresti, e si venne a scoprire ch'essi erano dovuti ad un certo numero di spie e di falsi testimoni, i quali mediante un compenso in denaro, andavano denunziando or l'uno or l'altro, accusando persino varî cattolici della pianura di essersi recati alle adunanze del culto riformato nelle Valli, cosa che fu trovata essere del tutto falsa, rispetto ad alcuni; onde tali testimoni vennero incarcerati e costretti a palesare il nome di chi li aveva subornati. Quindi vennero in parte condannati alla galera, mentre coloro che di essi si erano serviti, vi sfuggirono difficilmente, mediante l'intercessione di coloro che sostengono la bontà delle *piaefraudes;* però, soggiunge egli, non ebbero più per molto tempo tanto credito nelle loro persecuzioni contro quelli della religione. Come si vede, queste parole, malgrado la loro apparente indeterminatezza, sono d'una importanza capitale, poichè vi si contiene nientemeno che l'accusa fatta al Barberi di essere ricorso a delle testimonianze false, pur di raggiungere il suo fine, quello cioè di arricchirsi alle spalle delle sue vittime, ch'egli, a quanto pare, andava scegliendo non solo nel campo protestante, ma anche tra i cattolici più facoltosi della pianura del Po.

È da notarsi che il Gilles, il quale del resto scriveva per chi conosceva senza dubbio questo brutto affare in tutti i suoi particolari, si mostra molto riservato, e non nomina nessuno degli attori di quelle macchinazioni, neppure colui che ne fu a capo, il Barberi. Eppure è certo che era di lui che si trattava, e se qualche dubbio ci potesse rimanere, esso ci verrebbe tolto dalle

(1) Pag. 329. L'autore non lo nomina; per le ragioni vedute più sopra, ritengo non sia stato altri che il conte Filippo.

parole d'un autore non sospetto di parzialità in favore dei Valdesi, il Rorengo, il quale riferendosi a questo episodio, dice esplicitamente che l'accusato fu il senatore Barberi. È bensì vero ch'egli ha cura di chiamare tali accuse « una macchina d'imposture »; ma, caso curioso per uno scrittore pari suo, egli aggiunge: « Che fondamento hauessero non saprei darne conto »: il che, se non altro, mostra com'egli non osasse negare del tutto un fatto che dovette cagionare tanto scandalo, anche fra i cattolici, benchè la fine del processo che ne risultò non corrispondesse pienamente a quanto uno avrebbe potuto ragionevolmente ripromettersi; inquantochè dopo molte ansie e paure i principali colpevoli andarono assolti. Difatti lo stesso Rorengo, dopo averci informati che questo processo si fece « con poco gradimento del Prencipe Vittorio », sempre favorevole al Barberi per dei motivi che non vogliamo indagare troppo da vicino, e che quasi quasi lascerebbero supporre la sua complicità in queste turpitudini, ci fa sapere che « dopo i longhi stenti e patimenti dell'animo e beni, egli (il Barberi) fu restituito nella gratia de Padroni, nella dignità ecc., mentre i testimoni essaminati contro di lui condannati alla galera: e i promotori della sua inquisitione caduti in desolatione ». Ma, e anche questo deve farci insospettire, dopo aver riferito questo esito, il nostro priore riassume il suo giudizio in un periodo molto confuso, il quale mostra la gran paura ch'egli aveva di doversi pronunciare in quella quistione: quindi, mentre uno si aspetterebbe ad una apostrofe violenta agli accusatori del Barberi, od a qualche invettiva contro agli eretici, egli, troppo contento che la cosa fosse stata messa in tacere, dice soltanto: « Ma essendo i giudicii diuini occulti, si può diuersamente credere, seguendo il detto di S. Paolo, Quos amo corrigo et castigo »: il che, secondo il mio parere, e forse secondo quello dell'autore, si può intendere tanto del Barberi e dei suoi complici, quanto dei suoi accusatori, poichè, come si è visto, e gli uni e gli altri vennero castigati.

Senonchè a queste due testimonianze, di cui l'una, mentre sembra voler confutare l'altra, non fa invece che avvalorarla, se ne aggiunge una terza non meno grave e molto più particolareggiata, la quale ci permette di ricostituire, nelle sue linee generali, quella pagina di storia tanto vergognosa, al par di molte altre, per gli avversarî dei Valdesi. Essa ci è data da un fascicolo

manoscritto che si trova negli Archivi di Luserna (1), e che contiene le deposizioni fatte da alcuni di quei disgraziati, cui le promesse avevano indotti alle testimonianze false accennate più sopra. Esso porta scritto a tergo: Informazioni contro alcuni del Marchesato di Saluzzo che andavano alla predica nella Val di Luserna e così contro il senatore Barberi che fece fare tali deposizioni, e contiene l'esame fatto di tre testimoni, cioè Daniele Carbonero delle Vigne, Giovanni Pellenco e Cristoforo Romagnone di Luserna, dei quali i due primi fecero la loro deposizione davanti al notaio, messer Gio. Matteo Maurino, essendo essi probabilmente liberi, mentre il terzo, allora rinchiuso nelle carceri del conte Filippo Manfredi, fece la sua nelle mani del conte medesimo ed in presenza d'altri testimoni. Tutte e quattro, cioè quelle del Carbonero e del Pellenco e le due del Romagnone, furono fatte alla stessa epoca, cioè verso la fine di Settembre dell'anno 1627. La parte d'interrogatore che fa il conte Filippo nella più importante di esse, come pure molti particolari che si vedranno nel corso della deposizione, mostrano come realmente in quel tempo egli dovesse essere tutt'altro che favorevole al Barberi, e giustificano, mi pare, la mia supposizione che quel processo si sia fatto, per la massima parte, dietro la sua iniziativa. E siccome questi documenti nella loro forma disadorna e scorretta portano un'impronta mirabile di verità e di spontaneità, e costituiscono una prova gravissima e direi quasi definitiva, della colpevolezza del Barberi e complici, così credo mio dovere riprodurne integralmente due, affinchè si possa meglio scorgere a quali arti non si vergognassero di ricorrere personaggi investiti della fiducia del loro Sovrano. I principali attori in queste macchinazioni furono il Senatore suddetto, il quale si ebbe la parte di gran lunga più importante, benchè egli avesse cura di operare colla massima cautela, e persino ricorresse alle volte a degli artifizi che potrebbero sembrare puerili, come quando incaricava alcuno dei presenti a quelle false deposizioni di pagare lui il testimonio, affinchè non si potesse dire ch'egli gli avesse dato del denaro. Ritirato per lo più nella sua tenuta di Villafranca, dirigeva di là tutte le fila di quella trama, e vi riceveva colla massima segretezza coloro che con lusinghe si erano lasciati adescare dai suoi satelliti. Ivi venivano accolti con ogni amore-

(1) Archiv. t. 98, Atti Diversi, n. 13. Le quattro deposizioni appaiono scritte dalla stessa mano, cioè probabilmente dal notaio Costello, podestà di Luserna; la scrittura è assai nitida e deve appartenere all'epoca in cui si svolsero questi fatti.

volezza, si facevano loro le più belle, e anche, convien dirlo, le più grossolane promesse; poi quando il Senatore aveva da essi ottenuto quanto voleva, cioè non già una vera e propria testimonianza, ma la loro firma ad un atto notarile ch'essi ignoravano quasi del tutto, venivano rimandati. Sembra però che quelle promesse non si compiessero, in realtà, che in minima parte, poichè, salvo qualche sussidio in denaro piuttosto scarso avuto dal Barberi, non si vede che ottenessero alcunchè. Assiduo collaboratore del primo, pare sia stato un certo Baldassarre Oggeri, procuratore fiscale di Cavour, il quale aveva cura di ricevere e di ammaestrare i testimoni, a cui estorceva una prima deposizione, fatta poi ripetere quando fossero giunti a Villafranca; è più che probabile che anche l'Oggeri avesse la sua parte nel bottino che così si andava facendo. Infine un terzo, che appare spessissimo nel corso di queste trattative, è un certo Giov. Cristoforo Romagnone di Luserna, il quale avendo, a quanto sembra, commesso un delitto di cui ignoriamo la natura, era fuggito del carcere in cui l'avevano rinchiuso, e valicate le Alpi, era andato a cercare un rifugio a Ristolas, nel Val Queyras: quivi era stato raggiunto da una lettera dell' Oggeri che lo invitava a recarsi a Cavour per il servizio di S. A.; per cui, fatto certo che non lo si sarebbe arrestato, era venuto a trovar l'Oggeri, e questi, insieme col Barberi, procurandogli un salvacondotto e promettendogli la grazia sovrana, con vari altri vantaggi, l'aveva indotto, prima a fare delle false testimonianze, e quindi l'avevano incaricato di trovare altri individui, illusi o bricconi, i quali volessero fare la stessa cosa. Come si vedrà, fu lui che condusse a Cavour e a Villafranca il Carbonero e il Pellenco, e forse molti altri di cui non abbiamo il nome, e fu su di lui, come sul più compromesso, che dovette ricadere la maggior parte della pena. Non sappiamo s'egli avesse altri complici, incaricati anch'essi di raccogliere prove false; parrebbe di sì, giacchè (stando al Muston (1), il quale racconta anche questi fatti, riferendosi alla narrazione del Gilles), le denunzie, dopo i primi arresti, si sarebbero moltiplicate tanto da impensierire le autorità superiori; quindi, aggiunge egli, il desiderio di guadagno aveva dato in preda i dintorni delle Valli a una « véritable curée de dénonciateurs ». Senonchè, come accade spesso, lo storico valdese non si cura d'indicare la fonte di questa sua asserzione, onde non possiamo

(1) L'Israël des Alpes. Histoire des Vaudois. Paris, Librairie J. Bonhoure et C.ie, 1880 t. I, pag. 343-344.

giudicare della sua maggiore o minore attendibilità. In quanto alla loro religione, è probabile che il Carbonero e il Pellenco fossero Valdesi, come appare dal nome; invece il Romagnone era forse cattolico. Notiamo infine come il carattere dei documenti di cui ci occupiamo, la loro forma pubblica e il nome dei personaggi presenti alla loro redazione, diano loro un'autorità ed un'importanza che ognuno potrà facilmente riconoscere.

Ed ora pubblico due di essi, cioè la deposizione del Pellenco e quella più lunga e più importante del Romagnone, alla quale farò seguire alcune parti della sua seconda testimonianza. In quanto a quella del Carbonero essa è del tutto identica a quella di Giovanni Pellenco; quindi la tralascio.

TESTIMONIALI D'ATTESTATIONE.

L'anno del Signore mille sei cento vinti sette et alli vinti dil mese di settembre in luserna auanti noi sottosignati nottari Constituito personalmente Giouanne Pellenco di ludouico delle fini di questo luogo qual suo giuramento mediante prestato nelle mani ostre toccate le scritture in parola di uerita ha attestato et attesta sapper et esser uero Che tre mesi sono fu richiesto lui con... (1) da Gio Christofforo Romagnone di questo luogo di andar a Cauore per servuitio di S. A. Ser^{ma} oue gli sarebbe detto da m^{r} Baldessare oggero qual fosse detto seruitio et esso deponente come fedel suditto di detta S. A. ando in compagnia del medesimo Romagnone al detto Cauor, et maggiormente si lasciò indurre a creder questo per hauer pubblicamente inteso che detto oggero era fiscale di S. A. et il Romagnone essercitaua anche molti officii di regullatore di dritti alla sudetta Altezza spettanti massime di quelli della masseria(?), et gionto che fu in detto luogo dal detto m^{r} oggeri, esso incomincio a propporli che per seruitio di detta Altezza dal ser^{mo} Prencipe et di lui informante farebbe bene di depporre che molti particolari della valle di luserna marchesatto di Saluzzo et altri quali si professauano catholici andauano alla predica, et altri officii delli della pretesa relligione, et quando questo deponesse gli prometteua farli dar dinari almeno scudi ducento con il mezo del signor Colletrale Barberi, qual in questo par(ere) era dellegato da detta S. A. come anche gli farebbe hauer authorita di portar ogni sorte

(1) La parola è abbreviata nel ms.; forse devesi leggere *constituto.*

darmi etiandio un canone d'artiglieria quando uolesse o potesse portarlo, et che uenendo a commeter huomicidio nella persona di chi sia ò altri delitti gli farebbe col mezo sudetto hauer la gratia di detta S. A. et molte altre promesse gli ueneuano fatte sì dal detto Romagnone che m^r^ oggeri. Il che udendo lui informante per farli a piacere come anche al sudetto signor senatore, et il seruitio di detta Altezza come gli ueneua dal detto m^r^ oggeri accenato, uedendo l'instigatione et tante instanze che dal medesimo gli ueneuano fatte gli disse che direbbe qualche cosa, di quello ueneua richiesto ma che niente ne sapeua. All'hora soggionse detto m^r^ oggeri voi non potette ignorare che li tali molti nominando del marchesato di Saluzzo Cauor Campiglione e valle di luserna non vadino alla predica, al che lui attestante rispose che alcuni di quelli hauea vedutto alla detta predica ma non speciffico quando ne il tempo, et senza dir altro detto m^r^ oggeri dettò ad un nodaro nel detto luogo di Cauore una gran legenda non inten(den)do lui teste che cosa fosse, e poi senza leggerli ne dirli altro detto nodaro il cui nome non sa gli disse toccate qui il palpero (1), et cossi lui teste toccò ne sa quello ui sia scritto per non esserli stato letto, et d'indi a poco tempo con noue promesse delli soura nominati romagnone et oggeri fu condotto alla Cassina dil sudetto signor Colletrale soura le fini di villa franca, la doue esso signor gli confirmò che per seruitio di detto ser^mo^ Prencipe doue si (*sic*) depporre soura quanto, detto m^r^ oggeri l'haueua richiesto, et li fece dar dal detto Romagnone pezze da fiorini doi caduna numero noue per il suo viaggio et giorno perso come anche dal mangiare e beuere e poi fece scriuer (o seruir) dal sudetto giouine. Indi il medesimo signor Colletrale gli disse. toccate il palpero et hauendo lui con... fatto qualche riffiuto, All'hora detto signor Colletrale gli replicò che era servuitio del Prencipe et che le promesse soura fatteli dal detto Romagnone et oggeri uerrebbero ad affetuarsi, et gli farebbe dar da viuere, authorita di portar ogni sorte d'armi et altri tratenimenti. Il che oldendo si lasciò tirare malgrado suo a toccar detto palpero stante massime le instigationi da detto m^r^ oggeri, et non hauer mai depposto quello che si troua hora, come intende scritto contro quelli che sono arrestati come imputati da essi (?) della pretesa relligione, de quali anzi ha hauuto molto a male per esser detti anche indebiti: Et quanto sopra esser la pura e mera uerità. Presente messer Matteo Marrino

(1) Carta, franc. *papier*

di questo luogo qual per interesse del fisco (?) et altri di chi ne hauera bisogno concede (conchiude?) gli siano concesse testimoniali.

Le quali noi sottosignati nodari habbiamo riceuute et concesse nella soprascritta forma et per fede manualmante sottosignate.

Qual ho riceuutto se ben d'alliena mano scritto di compagnia et con presenza del nodaro m^r Gio. Gioffredo Maurino di Reuello In fede manualmente sottos^to

COSTELLO

TENOR DI DEPOSITIONE

L'anno del Signore mille sei cento vinti sette et alli vinti cinque di settembre in luserna nel Pallazzo di Monsignor Ill^mo di questo luogo. Ad ogniuno sia manifesto che essendosi Monsignor Ill^mo sudetto transferto di compagnia di noi sotto.... et testimonii infrascritti nella prigione soprana doue si ritroua Gio. Christofforo Romagnone dettenuto et iui precedente il giuramento in fatto allieno dattoli et pena di scudi cento d'oro in fatto proprio imposta et di bocca sua propria in presenza nostra interogato

Hà detto Romagnone in scarigho di soa conscienza informato et risposto come segue, cioè che quando lui con... fu fuggito dalle presenti carceri et inuiato nel Delfinato et à ristolaz iui riceuette una missiua erriuatali dal v^e fiscal generale Baldessare oggero di Cauor che conteneua le seguenti parole cioe che alla riceuuta di quella non mancasse di ritrouarsi in Cauor a soa casa poi che haueua seco da raggionare di qualche seruitio di S. A. Ser^ma Et se non poteua uenir di giorno uenisse di notte poi che era negotio importante, et che non dubitasse d'alcunchè (?) et lui poi che era stato intitulato di una cosa che non ne sapeua niente dubitaua d'esser di nouo captiuato et scrisse una lettera à m^r Gio. Simondo Martina che s'informasse da detto m^r oggeri se poteua uenir sicuro et gli mando la medesima lettera che haueua mandato a lui il medesimo oggeri et senza altra risposta da detto m^r Martina poi che soa moglie di comandamento di detto oggeri gli mando a dire che douesse uenire Lui uenne a Pinerolo et da iui di giorno l'indomani del primo di questo anno andò a Cauor et all'Abadia et da iui da un giouine che non conobbe, mandò a chiamare detto oggeri et da iui a poco detto m^r oggeri arriuo a detta Abbadia doue lui era et toccatosi le mani esso m^r oggeri

disse a lui con.... che se gli bastaua l'animo di fare quello gli direbbe lo uoleua far liberare, et ottener la gratia tanto per lui che per tre banditi ma che era una cosa che bisognaua fosse secretta et lui con.... gli disse à nottificargli che cosa uoleua: et esso m^r oggeri gli disse che ui erano molti del marchesato di Saluzzo che uenivano alla predica nella val di luserna et altri di questi contorni etiandio facessero professione di catholici, et che lui ne sapeua già qualcheduno et che lui s'agiutasse di saper quelli che gl'andauano che lo farebbe assoluere come gli haueua promesso et lui con... gli promesse di fare quello poteua et detto m^r oggeri gli disse che uoleua che andassero risoluer come si haueua da fare in questo negotio in Torino con il signor senatore Barberi come in effetto d'iui ad alquanti giorni ando lui con... di compagnia di detto m^r oggeri a Torino et andarono a ritrouare il detto signor Colletral Barberi che staua apresso S. Francesco et hauendo il medesimo signor senatore ritrouato in casa et nel suo studio et detto m^r oggeri intrato prima nel detto studio et lui apresso et salutato ambi detto signor sen^re Barberi esso m^r oggeri gli disse qui e il personagio che V. S. sa et il signor senatore si uolto a lui et gli disse siate il ben uenuto se ui basta l'animo d' hauer informationi da qualche d'uni della Relliggione chi siano quelli dil Marchesato di Saluzzo che ueniuano alla predica nella valle che lo voleua far liberare da soa inquisitione, et gli uoleua far ottener la liberatione et nominata di tre bandite et che bastarebbe bene la depositione di lui con... ma che era bene hauerne altre di quelli della medema relligione et che hauerebbero gia hauute attestationi un anno fa ma che si uoleuano solo seruir del nome di qualcheduno per far riuscir il negotio et che haueuano pensato seruirsi di quel bandito di Villafrancha ma per far seruitio ad altri si erano poi pensati di farlo più presto a lui poiche era patrioto ed amico et lui gli rispose che farebbe quello e quanto sarebbe et potrebbe per hauer huomini che informassero chi erano quelli che andauano alla Predicha et doppo altri ragionamenti lui promesse a detto signor senatore che mediante quello che come soura gli haueua promesso farebbe ogni sforzo per hauer informationi di quanto soura, et di quello farebbe ne auisarebbe detto m^r oggeri qual auisarebbe poi detto signor Coletrale et il fiscal generale valleti et fattili detto senatore molte instanze che disnasse seco lui si partì da casa soa et stette anchor un giorno à Torino per aspetar detto m^r oggeri che l'haueua condotto colà

et indi se ne ritornorono ambi à Cauor, à casa di detto m^r oggeri doue lui stette un giorno et una notte indi si partì et ando hor qua hor la doue la notte lo pigliaua et doppo spirati alquanti giorni detto m^r oggeri lo mando di nouo auisare che andasse à Cauor à parlarli et lui gl'ando et detto m^r oggeri gli disse che haueua hauuto lettere dal detto signor senatore Barberi et dal p.r signor Valeti che bisognaua prontamente andar à Torino percio lui stette quella notte a casa di detto m^r oggeri et l'indomani à bon' hora andorono ambi a Torino et iui gionti andorono a parlare a detto signor senatore et esso signor senatore disse a lui con.... se haueua anchora fatto niente di quello gli haueua comesso et lui gli rispose di non poiche non ardiua uenir à Luserna à negotiare quello era necessario, Che pero esso signor senatore gli fece ottener un saluo condotto dal Ser^mo Prencipe per due mesi et poi ritornorono ambi cio è lui con... à luserna et detto m^r oggeri à Cauor qual tempo durante lui con... negotiava quello poteua per hauer dette informationi tuttauia non potendo lui informarsi detto m^r oggeri lo rimando a chiamare che andasse à Cauor come così gl'ando et ritrouo detto m^r oggeri qual gli disse se haueua anchora fatto niente et hauendogli lui constituito detto di non, esso m^r oggeri gli disse se era amico di Gioanni Pellenco et lui gli disse di sì percio esso m^r oggeri soggionse ô lui sara brauo (?) et fara quelle attestationi, se si potesse saper quando uerra à Cauor perche tiene costà un'ayra di grano io gli parlerei et gli farei a fare quello uorrei et lui gli rispose che procurarebbe sapper quando uerrebbe à Cauor et che l'accompagnarebbe et lo condurebbe da lui, come in effetto lui ritrouato in luserna da iui ad alquanti giorni ando detto Pellenco à Cauor lui lo uide andare et l'accompagno et condusse da detto m^r oggeri et hauendo detto m^r oggeri ueduto detto Pellenco gli disse. o sei qua Gioanni Pellenco, esso Pellenco gli rispose di si, et detto m^r oggeri lo condusse nel suo horto lui presente et essendo nel detto horto esso m^r oggeri disse al sudetto Pellenco, orsù uoglio che mi facciate un piacere, uoi sapete chi sono quelli tanto del Marchesato di Saluzzo che altroue che uano alla predica che si fà delli (*sic*) della relligione nella val di luserna perciò se ne uolette far un'attestatione il signor senatore Barberi ui aggiustera in tutte le occasioni et etiandio haueste morto due o tre huomini esso signor Coletrale ui farebbe liberare con una minima lettera del serenissimo Prencipe, percio lo dicesse et esso Pellenco sentita la gran instiga-

tione che gli faceua detto oggeri gli disse Io sono pouero huomo sono nudo e dispesso per questo se mi darette un uestito io diro tutto quello che uolette et esso m^r oggeri gli disse è bene io andaro a Torino et ui faro dar un uestito ò mantello al detto signor Barberi et ue lo portaro infallibilmente. percio esso Pellenco promesse farli tali attestationi onde subito detto m^r oggeri ando nella corte di m^r Gio. Battista Visconte iui attigua et lo domandò qual uense per riceuer l'attestatione d'ordine di detto m^r oggeri et iui detto m^r oggeri diceua a detto Pellenco doppo che hebbe nominato molti del marchesato che andauano alla predica che lui non si raccorda è il tale sai bene che ua alla predica, et egli nominaua il nome se ben lui deponente non si raccorda, et esso Pellenco diceua di sì et subito esso Visconte scriueua quello che detto m^r oggeri l'interogaua, et tra altri detto m^r oggeri disse al detto Pellenco non è uero che Gio. Michelle Giraudo è statto compadre et ha tenuto al batesimo un figlio di uno d'Angrogna, et lui gli disse di sì, et parimente gli disse sapette bene che il detto Giraudo ua parimente alla predicha, et esso a tutto quello che era interogato rispondeua di sì ma non diceua mai altro et detto Visconte scriueua quello che gli ditaua detto m^r oggeri senza che detto Pellenco parlasse anzi per farlo dire conforme al luo (*sic* = suo) intento detto m^r Visconte gli diceua, ò non potette negare una tal cosa che lui non si raccorda, è cosa nottoria tutti lo sanno insoma esso Pellenco diceua a tutto quello che l'interogauano solo di sì et non altra cosa, et non disse mai altro saluo di sì ma lui non informaua di cosa alcuna et doppo che esso m^r oggeri et visconte gli diede il giuramento et poi detto m^r oggeri diede à lui teste uno scudo cioè fiorini otto aciò lo dasse à esso Pellenco et disse à lui con... tenete date questo al Pellenco io non uoglio che si possa dire che io gli lo dono, et lui deponente presse essi fiorini et li diede al medemo Pellenco, et indi si partirono tutti per luoro affari, et da iui ad alquanti giorni, esso m^r visconte uenne à luserna et di nouo di compagnia di lui con... andorono a ritrouar detto Pellenco et al modo sudetto fece aggiongor à detta attestatione alquanti et tra gl'altri Chiaffredo Vachi di Cauor et il Carolo di campiglione etiam Gioanni Caglia di Demonte Il qual m^r Visconte disse al detto Pellenco, ò conosci tu un Gioanni Caglia di Demonte quello non puo di meno che non uenghi alla predicha poi che una quadragesima io ero à casa soa colà mi faceua mangiar della carne et esso Pellenco gli disse credo

che si, et esso mr Visconte scrisse ma lui non sa come insomma tutto quello che ha attestatto il detto Pellenco contro li della detta Relligione l'ha fatto come instigato da detto oggero et visconte et in uirtu di tante promesse che gli faceuano poi che lui deponente al tutto era presente. Inoltre depone che cio fatto un venere detto mr oggeri uense à luserna et nella piazzetta doue parlaua lui con... a Danielle Carbonero delle vigne et hauendolo detto mr oggeri ueduto disse à lui deponente chi era quello che secco parlaua et lui gli rispose et disse che era Danielle Carbonero et detto mr oggeri disse ò questo m'ha facia che sarebbe bono à far quelle attestationi et lui gli disse che non lo sapeua et che non ardiua dirglielo percio detto mr oggeri lo domando, et lui con detto Carbonero et mr oggeri andorono, tutti unitamente in luocco remotto et iui detto mr oggeri sott'altri pretesti comincio à parlare con detto Carbonero et gli disse se non sapeua chi fossero quelli che faceuano proffesione da catholico e poi andauano alla Predicha delli della Relligione et esso Carbonero gli disse di sì che ne sapeua molti, et in uirtu della promessa che gli fecce detto mr oggeri di farli ottener licenza per il porto d'armi promisse di far attestationi come uorrebbe esso mr oggeri come in effetto conforme alla resolutione che fu tra luoro tolta lui con... con detto Carbonero andorono à Cauor et iui assento (?) mr Michelle Manfredo nodaro esso mr oggeri diceua a detto Carbonero Il tale non ua alla predica esso diceua parimente di si, et cossi esso mr oggeri gli nomino quelli che si ritrouorono nella soa attestatione, se non andauano alla predica et esso parimente diceua solo di si ma non nomino alcuni salvo alcuni di chieri che non seppe luoro cognome ma promesse poi meterli in memoria et notifficarli altra uolta, insoma non parlaua mai saluo come era interogato et solo diceua di si come esso mr oggeri auanti che fossero auanti del nodaro sudetto insegno a detto Carbonero come haueua da risponder et cossi interogato rispondeua di si et non altro, et tutto quello che disse et depose fu come instigato et per la promessa del porto d'armi et altre che gli fecce il medemo mr oggeri et che gli faceua che lo subornaua di parole tali che non solo lui ma ancho lui con... che hauerebbero messo una pietra à dire è fare à suo gusto Dechiarando che doue nomina il signor Coletral Barberi dicce che è quello che si chiama Giullio Cesare Barberi che fu delligato contro li di detta Relligione et che cio sia il uero disse che quando gli conuense d'andar à Cauor

Torino et altroue per questo effetto il detto vice fiscal oggeri gli ha sempre pagate le spese alle hostarie non sapendo di chi fossero li dinari ne d'ordine di chi pagasse et quando il detto Carbonero hebbe finita la sudetta soa attestatione detto m^r^ oggeri lui uedente gli diede otto (*o*) diece fiorini che lui non si raccorda et per maggiormente conuincerlo a cio si adoperasse d'hauer dette attestationi per detto effetto ha hauuto dal detto senatore per quanto sopra fiorini cinquanta et altri fiorini cinquanta ne diede a detto m^r^ oggeri acio li donasse a lui con... ma lui con... ne ha hauuto solo che quatordeci et li altri sono remasti apresso detto m^r^ oggeri per quali dinari et promesse soura fatte di liberarlo da detta soa inquisitione e farli ottener la nominata di tre banditi. Lui con... fecce poi anco un'attestatione per esso fatto che non si raccorda il suo tenore ma ben sa che in essa disse che haueua uedutto Gio. Michelle Giraudo alla Predica delli della Relligione ma non è uero che l'habbi ueduto ma l'ha ben ueduto presso l'uscio del chiabasso ma non sa che cosa facesse, et quello che à detto è statto come subornato da detto m^r^ oggeri et signor senatore Barberi, stante le promesse che gli faceuano dicendoli che dicesse e non dubitasse di niente poi che il serenissimo Prencipe gli farebbe la gratia quando farebbe la dellegatione al detto signor Barberi la qual soa attestatione fece a Villafrancha et alla cassina di detto signor Coletrale et essa fu riceuuta da m^r^ Ruffino Barberi secretaro di detto signor senatore sotto però il ditato di esso signor senatore et vice fiscal oggeri li quali interogauano lui con... et tra altri interogationi esso signor senatore gli disse non sapette uoi che il tale e tale nominandoli un bon numero di persone che lui non si raccorda tanto del marchesato di saluzzo che altroue uano alla predica et lui con... poi che ne anche in parte di essi che gli nomino non conosceua gli disse che non lo sappeua poi che non gli conosseua all'hora il detto signor senatore gli soggionse le formali parole, ma bisognia che ditte uoi et senza uostra depositione non si puo far niente, et lui gli soggionse V. S. uol chio dicca una cosa ch'io non so il detto signor senatore gli replico di compagnia di esso m^r^ oggeri, ditte pure e non dubitate niente poi che il serenissimo Prencipe mi ha promesso che si ritenera le informationi et mai si sapia il nome degl'attestanti et se ui occorrera qualche cosa che lo cauarebbe doue si uoglia et tanto seppero che dire et subornare e prometter molte cose che soura luoro parole fecce l'attestatione contro pero soa uolonta e uerita,

et essa feccero scriuer al luoro gusto senza leggergliela et essa scritta che fu lo feccero sottoscriuer dicendoli che si sottoscriuesse sotto luoro parola, come fecce et nella medema attestatione nella designatione della statura e qualità di quelli che si nominauano in dette attestationi luoro medemi cioe m^r oggeri le dittò per statura qualità tempo, barba et altri segni, senza che lui ne parlasse, ma lo faceua scriuer à suo modo poi che ne anche lui conosseua una parte di quelli che si trataua, et tra altre cose il detto signor senatore gli raccomando che auertisse che Monsignor Ill^mo di luserna non sapesse di questi negotii et che non se ne fidasse poi che lui portaua quelli della valle et potrebbe interomper qualche cosa, che il negotio non hauere' la effetto et fatta la sudetta attestatione feccero anche la ripetitione (?) di detto Carbonero e ambi quella sera stettero a detta cassina, et il sudetto signor senatore li diede ad ambi cena letto e desinare, et la matina alla partenza che fecero detto m^r Rulfino diede à lui con... doi ò tre scudi et a detto Carbonero dodeci o sedeci fiorini che lui non si raccorda ma non sa di chi fossero li dinari ne d'ordine di chi gli donasse ma presume che fossero di detto signor senatore et parimenti esso signor senatore diede instrutione a detto m^r oggeri come haueua da far a fare le attestationi alli testimonii che attestarebbero contro li di detta pretesa Relligione, et mentre stettero a detta cassina à quelli doi pasti che fecero iui furono ambi assentati à tauola di compagnia di detto signor senatore qual ad uno di essi pasti, disse a detto Carbonero udendo (?) uoi non hauete mai hauuto un tal honore di esser à tauola di compagnia di un Coletrale et raccomando à lui con... che in tutto quello che negotierebbe, in questo negotio lo concertasse con m^r oggeri che esso ne auisarebbe poi lui et il signor fiscal generale Velatti, et che nella dellegatione che gli ha fatto il serenissimo Prencipe haueua remunerato lui con... et che gli uoleua far dar una condanna di uno di quelli di detta Relligione in ricompensa di sue fatighe et questo

Interogato

Risponde hauer anche hauuto in ricompensa di quanto soura et a cio si adoperasse anco di hauer informationi dal signor fiscal general Vellati fiorini trenta due et anco acio hauesse commodita di poter negotiare esso signor fiscale gli fecce ottener un'altro saluo condotto per doi mesi poi che quello che gli haueua

fatto ottener il signor Coletral sudetto era spirato, et essi dinari gli li diede nella sala di soa casa

Interogato

Risponde che doppo che essi Pellenco et Carbonero hebbero fatte le sudette attestationi d'iui ad alquanto tempo essendo uenuto il sudetto signor senatore a Villa franca et alla soa cassina auiso lui con... per una soa missiua che douesse condurli li sudetti Carbonero e Pellenco à essa soa cassina come in effetto lui gli condusse et quando fu colà ritrouo il sudetto signor senatore m^r oggeri et m^r Ruffino sudetti quali feccero la ripettitione di detti Carbonero e Pellenco la quale fecero nella detta cassina essendo lui nella corte che non senti il modo di essa ma ben sa che quando furono repetiti il signor Ruffino sudetto lui presente e uedente à caduno di essi dodeci o sedeci fiorini che lui non si raccorda precisamente del numero ne d'ordine di chi gli pagasse et hora essendo lui di nouo fatto captiuo ha inteso da madama Isabella soa moglie che il detto signor senatore et detto m^r oggeri gli haueuano mandato due missiue le quali concerneuano che auertisse di dire che hauesse hauuto alcun dinaro da luoro et che non deponesse cosa che fosse contro di luoro poi che in breue lo uoleuano far condure à Torino et fra quatro o sei giorni lo uoleuano far liberare d'ogni cosa et che non dubitasse di niente, le quali lettere le rimandorono poi à pigliare per uno che lui non uidde poi che era incarcerato ma non sa la causa, et soa moglie gli le rimesse et che questo sia il uero pocco auanti esse lettere esso m^r oggeri gli mando à dire per m^r Gio Giacomo Manfredi che gli parlo all'uscio del crottone, che non dubitasse poi che lo uoleua far liberare, ma che non ne parlasse à nessuno et che conueneua formar una supplica et mandar uno à Torino che fosse secretto et questo

Sopra li generali. Responde esser di luserna d'anni trenta soi beni ualer scudi cento è più et si è sotto... alla presenza delli nobili m^r Gio Battista Laurenzi m^r Gaspare Pellizzoni et m^r Ludouico Danesio tutti tre nottari quali anco si sono sotto (scritti) al iuì originale

Qual sottoscritta (?) deppositione continente fogli n° sei di sero (?) se ben d'altrui mano scritta ho riceuutto et col proprio ori-

ginale collationatta Io G. Domenico Costello ducal nodaro Puodesta di luserna

In fede manualmente sottoscritto (1)

Costello Puodesta.

(*La fine in un prossimo bollettino.*)

PIETRO RIVOIRE, prof.

Relation de ce qui se passa de plus remarquable dans les Vallées de Luserne, en l'année 1689 et 1690.

Nous avons donné, dans le Bulletin du Bicentenaire, la partie de cette relation du capitaine Robert, qui se rapportait au siège de Balsille. Il nous reste à communiquer à nos lecteurs toute la partie qui concerne le départ des Vaudois de la Suisse, leur voyage, les combats livrés dans les Vallées et enfin les événements postérieurs à la paix que le Duc Victor Amédée II leur offrit. Nous croyons faire chose convenable et bien due à N. C. Kist, qui nous a conservé en le publiant, un récit si précieux (2), en le faisant précéder de la traduction des quelques pages que, dans sa préface, il consacre au manuscrit par lui découvert et à son auteur (p. 47 à 52).

* * *

«Il n'y a pas longtemps, je trouvai, à une vente des manuscrits de feu M. Scheurleer de la Haye, un document dans lequel je crus reconnnaître un journal authentique, rédigé pendant le voyage, dont et j'eus le bonheur de me rendre maître. Il porte le simple titre: Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans les Vallées de Luserne, en l'année 1689 et 1690. Il est d'une jolie écriture française et a 72 pp. grand in-4°. L'auteur fut évidemment un témoin oculaire de cette expédition si remarquable, il y prit part, et en fut même un des chefs. D'après une anno-

(1) Ho conservato scrupolosamente l'ortografia e la punteggiatura molto trascurata dell'originale.

(2) Het Terugkeeren der Waldensen in hunne Valleijen in de Jaren 1689 en 1690, geschets door een' ooggetuige, metegedeeld door N. C. Kist. Te Leiden, 1846, 8° p. 140.

tation qui accompagne le manuscrit, il s'appelait Robert et était probablement celui qui dans le manuscrit de la glorieuse rentrée est nommé comme capitaine de la compagnie de S. Germain et de Pramol. Suivant son propre récit, après que les Français eurent été chassés des Vallées, il serait passé dans le régiment de Loches, qui de ce temps-là, par l'entremise des alliés, était passé au duc de Savoie, et avec cela Robert aurait plus tard servi notre République. Cette dernière circonstance dut sans doute avoir pour résultat que sa relation écrite pendant le voyage fût conservée en Hollande.

« Je n'ose pas affirmer, que le document soit, comme je le pensais d'abord, écrit de sa propre main. Le fini du Manuscrit ne contredit pas nécessairement cette hypothèse, car il peut avoir consacré sa vie plus tranquille en Hollande à une nouvelle rédaction de son premier ouvrage. Mais la grande ressemblance entre le manuscrit et la note marginale (qui accompagne le titre), note qui ne peut être de l'auteur, me fait établir le contraire. Cette note dit: Ms Robert, auteur de cette Relation, a été ci-après Lieutenant au service de la République. L'année 1716 il me remit à Voorburg cette relation, écrite de sa propre main. »

« À part cela, je ne puis, touchant ce Robert, que faire des demandes et communiquer des suppositions. Il dut toutefois être probablement un de ceux que Martinet mentionne en disant: « Un de mes amis de Leyde m'a rapporté, avoir rencontré là, ces années passées, deux de ceux qui suivirent Arnaud; et le Rev. Chais, prédicateur célèbre de la Haye, m'a raconté, avoir là aussi connu un de ces héros qui lui avait plusieurs fois confirmé la même chose.

« Mais ce *Robert* est-il peut-être le même que *Robert de Neufville*, le neveu de Clignet qui lui fit passer en 1720 sa charge de maître général des postes à Leyde et qui y mourut en 1734? Pour le temps, du moins, il n'y aurait pas de difficultés. Mais du reste, rien n'est parvenu à ma connaissance qui puisse servir à confirmer davantage cette supposition. Ou bien aurions-nous en lui la souche de la famille Robert, qui fleurit pendant le XVIII.e siècle en Hollande, et qui s'est éteinte il y a très peu de temps? Cela aussi, après les recherches que j'ai faites, je préfère le mettre en doute que l'affirmer.

« Il n'était pas moins important à mes yeux, de connaître la personne à laquelle Robert en 1716, à Voorburg, aurait confié sa Relation écrite de sa propre main, et à qui nous sommes pro-

bablement redevables de notre copie. Je pensai naturellement en tout premier lieu au pasteur français de Voorburg en cette année. Cependant les noms de François Larroque et de Jérome Olivier, qui justement en 1716 s'y succédèrent, ne m'ont apporté aucune lumière; tandis qu'à la signature des deux pasteurs, il m'a semblé pouvoir reconnaître, que la copie de la relation n'a été faite ni par l'un ni par l'autre.

« Toutefois, quel qu'ait été le copiste, le contenu du manuscrit, qui, d'après ce qu'il semble. était destiné à l'impression, mais, qui sait pour quelles raisons? par quelles causes, est resté en manuscrit, est bien digne, sous tous les rapports, d'être porté à la connaissance d'un cercle plus étendu de personnes. La plume est conduite par la main de quelqu'un qui était habitué à manier l'épée; le style se distingue d'une manière remarquable par sa familiarité et son naturel, comme aussi par sa concision et sa force, dans lesquelles se révèle le guerrier. Cependant on n'y sent pas l'absence de la disposition à la piété que nous supposons et attendons chez un des chefs des Vaudois. Nous trouvons ici une vivacité, un pittoresque dans les expressions dont seulement une participation à la vue, à l'ouïe, aux souffrances, aux actions peut revêtir un récit. De là aussi une certaine simplicité et naïveté qui frappe et entraîne le lecteur, de sorte que les choses les plus grandes et extraordinaires lui sont mises devant les yeux sans ornement et sans aucune recherche de l'effet. En ceci la *Relation* prime même l'*Histoire de la glorieuse rentrée*. Cette dernière du reste, comme son titre l'indique, a été rédigée d'après plusieurs rapports écrits. La première, au contraire, est d'une seule main et entièrement écrite encore sous l'impression du moment. — L'importance de la *Relation* est encore accrue par ce fait que, vraisemblablement du moins, elle n'a pas aidé par son contenu à composer l'*Histoire*, mais que, aussi bien dans la marche que dans les expressions, elle s'en distingue par un cachet entièrement particulier et indépendant. C'est justement pour cela que nous l'apprécions davantage, comme pouvant servir à la confirmation des choses qui nous sont racontées aussi dans l'*Histoire de la Glorieuse Rentrée*, et elle amène certainement à répondre affirmativement à la demande remarquable que Napoléon aurait faite à ce sujet. Ce sont tout à fait les mêmes évènements qui nous sont présentés dans les deux. Mais les historiens ne sont pas les mêmes, et le fait est là devant nous comme s'il avait été perçu par deux témoins

auriculaires et oculaires tout-à-fait indépendants et racontés à un tiers. Enfin, nous pouvons aussi, par la relation, être au clair sur la supposition qui, comme cela nous est parvenu, avait trouvé bon accueil auprès de quelques contemporains: c. à d. l'évènement n' aurait pas été si grand et remarquable qu' il a pu paraître à d'autres et qu'il faudrait attribuer tout au plus aux artifices et aux démarches d'une habile diplomatie ce qui, à nos yeux, a été le fruit d' une réelle force morale et de l'aide du Ciel.

«Mais nous en avons assez dit; laissons désormais parler la

RELATION. (1)

«Les Vaudois ayant eté chassez de leur pays par les persecutions du Duc de Savoye, ceux qui s'etoient refugiez en Suisse, ayant pris la resolution d'y retourner, s'assemblerent dans le bois de Nion au nombre de 600, auxquels s'etant joint 400 François refugiez, c'estoit environs mille hommes. Ce projet fut formé avec tant de diligence et de secret, que nos ennemis ne le decouvrirent qu'au commencement de son execution. Ce fut la nuit du 15 d'Aoust 1689, que nous traversames le lac de Geneve. Nous nous trouvames en Savoye avant la pointe du jour, ayant Mr. Arnaud ministre du St. Evangile à notre tete, qui en a touiours eté comme le chef.

Dès que les Savoyards nous apperçurent, ils mirent le feu à des sìgneaux qu'il y avoit au bout de ce Lac, pour donner l'alarme à des semblables occasions: ce qui fit que tous les paisans des environs se mirent sous les armes. Mais par notre prompte diligence nous rendimes toutes leurs peines inutiles, aussi bien que celle de quelques autres troupes qui avoient eu ordre de marcher, pour nous couper le passage. Nous primes donc d'abord notre route, sans obstacle, ayans ordre dans notre marche, de payer tous les vivres que nous prendrions: ce qui fut executé en partie. Pendant quelques iours nous marchions nuit et jour, employant à peine trois heures des vint quatre à prendre du repos, et nous tenions touiours la campagne. Il est hors de doute, que n'etant attendus à nulle part, en etoit fort surpris par tout, ou l'on nous apperçevoit. Dès que nous approchions de quelque bourg ou village, on nous envoya nous reconnoitre par quelques uns des principaux, que nous avions soin de desarmer et de faire

(1) La personne, qui reçut, à Voorburg en 1716, des mains de Robert sa Relation, l'a fait précéder d'une introduction en français, que Kist reproduit dans les p. 53 à 57 et qui est intit.: *Relation de ce qui s'est passé de remarquable dans les Valées de Lucerne, en l'année 1689 et 1690.*

marcher avec nous. De cette sorte en moins de trois iours nous en eumes plus de quarante, tous gens de qualité, qui nous rendirent des bons services. Le premier ce fut à Cluze: ayant une riviere devant, qui n'etoit pas gueable, et un pont qui correspondoit à la porte de la ville, et en etoit aussi defendu. A notre approche le gouverneur fit prendre les armes à la bourgeoisie. C'etoit bien de difficultez que tout cela pour nous, qui n'avions ni artillerie ni aucun instrument à pouvoir faire breche. On tint conseil de guerre là dessus, où il fut resolu, de mettre tous nos prisonniers ensemble avec une bonne garde, avec ordre de les tuer tous, si on nous tiroit de la ville. Cela les ayant vivement affligé, ils écrivirent au Gouverneur à peu près ce qui suit:

Monsieur.

Voici des sujets de S. A. R. qui nous ont chargé, de vous ecrire, afin que vous leur accordiez le passage au travers de votre ville. Nous sommes temoins qu'ils observent une exacte discipline, sans commettre aucune violence. Ils ont payé tout ce qu'ils ont pris dans tous les lieux où ils ont passé, et n'ont rien fait qui leur doive faire refuser de votre part ce qu'ils souhaitent. D'ailleur il seroit tres dangereux, d'en venir à la dernière extremité avec eux. Il n'y auroit aucun quartier pour personne, dès qu'ils vous auroient forcé, et nous serions les premieres victimes de votre refus, ayans resolu de nous faire tous mourir au premier coup de fusil que vous leur tireriez. Ainsi nous vous conjurons au nom de Dieu, de prendre pitié de notre etat, et de vous epargner aussi vous meme. »

Cette lettre, qu'ils avoient tous signé, nous fit ouvrir la porte. Le Gouverneur etoit parent à plusieurs de ces Messieurs, et la plus grande partie des autres etoient ses bons amis. Si c'etoit par amitié à leur egard, ou par crainte au notre, c'est ce que ie laisse à penser. Quoiqu'il en soit, la bourgeoisie etant en haye sous les armes, nous defilames au milieu, apres avoir mis des gens à la porte pour eviter toute surprise, et pour attendre que tout fût entré: apres quoi les memes firent l'arriere garde. Nous traversames ainsi la ville en bon ordre, où, tout chemin faisant, ceux qui se trouvoient avoir des mechans fusils, et en voyaient qnelques bons à leur gré aux bourgois, les leur troquoient, sans qu'ils osassent dire le mot, quoiqu'ils fussent sous les armes. Nous trouvames à la sortie du pain avec deux chariots de vin, que le Gouverneur y avoit envoyé, afin que chacun en passant

en prit la passade. Je ne sai s'il y avoit envoyé aussi deux religieux, dont la curiosité aiant paru indiscrete à quelques uns des notres, ils trouverent à propos, de le faire marcher avec nous. Sur quoi les bourgeois s'etant mis à murmurer, se plaignoient avec raison, selon moi, que, nous ayant accordé le passage de bon gré, nous ne devions pas prendre ces gens la dans la ville. Ils menagerent aussi, de nous les oter: mais ils en demeurerent pourtant là.

Le retardement que nous fimes à cet endroit, donna le tems à plusieurs troupes des paisans, de prendre les armes, et de se barricader derriere quelque pont. Mais comme ils étoient sans discipline, et, ie crois, aussi sans bons commandans, dès qu'ils nous voyoient paroitre, ils se sauvoient.

Nous passames par la montagne du Bonhomme, qui est un passage fort difficile. Mais comme il n'etoit occupé que par des paisans, ils n'attendirent pas que nous fussions à eux, pour prendre la fuite. Delà nous descendimes à la Combe de Jaillons, d'où l'on ne pouvoit sortir que par un defilé un à un, qui se trouvoit entre deux coteaux. Un detachement de dragons à pié de S. A. R. gardoit ce poste. Là ils laisserent passer environs 30 à 40 hommes de notre avantgarde, lesquels ils firent prisonniers. Dès que nous les apperçumes nous reculames; et eux ne pouvans nous suivre sans risquer, se contenterent de nous faire rouler des pierres dessus, autant que la situation du lieu le pouvoit permetre.

Cela nous engagea à prendre une autre route, et nous inquieta beaucoup. Car du nombre des prisonniers qu'ils nous firent, outre deux chirurgiens, les seuls que nous eussions, il y avoit un Capitaine nommé Pelein, qui pouvoit incontestablement passer pour un des meilleurs Officiers de la troupe. Il nous falut passer à gué une petite riviere, et remonter de l'autre coté une montagne en grimpans. Ce qui nous obligea d'abbandonner quelques chevaux et mulets, que nous avions pris dans notre route. Nous iettames aussi beaucoup de bagages au pied de la montagne. Dans ce malheur nous fumes encore assez heureux pour ne rencontrer personne, qui s'opposa à notre rude montée. Delà nous fumes descendre à Salebertrand en Dauphiné, où le Marquis de Larét avoit eu le tems de faire venir des troupes de Pignerol. Il avoit fait prendre en meme tems des cordes, pour nous faire attacher, à ce qu'il pretendoit, et pour nous mener de la sorte à Grenoble, pour nous faire faire notre procès. Ils nous etoient superieurs

de plus d'un tiers, avec une riviere impraticable devant eux. Ils n'y avoit qu'un mauvais pont de bois, derriere lequel ils etoient campez. Tous ces avantages sembloient les assurer de notre defaite, et les avoit sans doute porté à faire leur conte de maniere que i'ai deia dit. Nous de notre coté ne sumes qu'ils fussent là, que lors qu'ils nous l'aprirent par la premiere decharge, qu'ils nous firent. Mais ce qui sembloit devoir être notre perte, nous fut tres avantageux. Car si nous avions seu leur nombre, et si nous avions bien connu la situation du lieu où ils etoient campez, nous aurions eu de la peine à nous resoudre à les attaquer, quoique nous n' avions pas là à reculer. Il faloit vaincre ou mourir. Nous arrivames la nuit close à leur vuë, où d'abord notre avantgarde tomba dans une embuscade, qui apres le, qui vive, nous firent une decharge à brule pourpoint dessus. Ils nous tuerent deux hommes et se sauverent en diligence, poussez par nos coups de fusil. En continuant notre chemin nous en trouvames une seconde peu eloignée de la première. Elle etoit dans un petit bois ou leur, qui vive, et leur decharge partirent, presque en même tems, mais sans effet de notre coté. Nous leur lachames ussi quelques coups de fusil, après quoy nous fimes halte pour deliberer sur la manière que nous devions faire l'attaque. Les principaux de notre corps, ayant meurement pesé toute chose, convinrent, que sans attendre le clair de la Lune, qui devoit bientot se lever, il les faloit attaquer sur le moment, de crainte, qu'il ne leur vint quelque renfort, si l'on differoit encore. En même tems nous marchames en corps vers la riviere, et nous fumes iusqu'au bord sans observer aucun ordre de bataille. Les françois avoient formé leurs bataillons de l'autre coté dans une prairie, qui se trouvoit derriere le pont. Delà ils nous faisoient des grandes decharges, à la luëur desquelles nous avions l'avantage d'ajuster nos coup presque aussi bien, que s'il avoit eté de iour. Nous fimes de cette maniere trois decharges, avec tant de succès, que leur batailions se rompirent et se mirent en desordre. Ce bon effet nous ayant redoublé le courage, nous fumes à eux l'epée à la main, en nous entrepoussant sur le pont, d'où nous passames parmi eux, en frapant tout ce qui s'opposoit à notre rencontre. Nous les pressames si fort pendant un quart d'heure que nous fumes melez, qu'au bout de ce tems-là ils crierent, sauve qui pourra. Ils nous laisserent maitre de leur camps. Quelques uns s'y etant trouvés trop engagez parmi les notres, et ne pouvant s'enfuir avec leurs camarades, s'aviserent

de faire les morts. Mais nous etant apperçeus de leur ruse, nous en fimes une revuë si exacte avec la pointe de nos epées, qu'il en est, ie crois, fort peu, qui ayent pû se vanter, de nous en avoir donné à garder la dessus. Le Marquis de Larét y fut blessé au bras. Il paroissoit inconsolable de sa defaite. Quelques uns de nos gens l'entendirent s'écrier: est-il possible, qu'apres avoir eté vainqueur en tant d'occasions où ie me suis trouvé, ie me voye contraint de prendre la fuite devant une poignée des paisans, dont le nombre etoit beaucoup inferieur à celui de mes soldats?

Nous ne sumes pas au iuste la perte de nos ennemis: mais elle devoit être considerable, le champ de bataille etant tout couvert de leurs morts. Ils nous abandonnerent leur munition de guerre, que nous jettâmes dans la riviere, apres en avoir pris autant que chacun en voulut prendre. La faim et la lassitude, d'où nous etions accablés, nous empecherent de nous charger des bagages, que les Officiers avoient laissé, ainsi nous ne primes que de la poudre et des bales.

Quoique nos morts ne fussent rien en comparaison des leurs, notre perte ne laissa pas d'être fort considerable. Car plusieurs de nos gens crurent le passage du pont impossible, et prirent la resolution de s'en retourner. Mais ils furent fait prisonniers, comme il nous falut continuer notre route, sans nous pouvoir donner une heure à prendre un peu de repos. Au contraire nous montames incessament une montagne très difficile, ce qui faisoit qu'une grande partie de nos gens se laissoient aller à terre d'accablement et de lassitude, où ils s'endormoient en même tems, de sorte que, quelque soin que notre arriere garde put prendre, pour les eveiller, il en resta beaucoup qui furent perdus, parceque les François les trouverent. Quoique battus ils n'avoient pas laissé de nous suivre, prevoyans sans doute, que nous ne pouvions pas faire une marche aussi penible sans laisser beaucoup de traineurs. Nous perdimes encore en cette occasion nos Gentilhommes Savoyards, à la reserve de deux Capucins et un chevalier de Malthe. Une partie furent tué, et les autres profiterent du desordre du combat pour se sauver. Quant à nous, nous fumes 300 de moins après neuf iours de marche, que nous arrivames en Pragela.

À notre arrivée Mons. Arnaud y fit une priere d'action de grace, pour remercier Dieu de toutes les difficultes qu'il nous avoit fait surmonter pendant notre route. Nous apperçumes de

la cavallerie au dessus de Fenestrelle, qui avoit eté detachée pour nous couper; mais si tot qu'ils nous apperçurent dans la vallée, ils s'en retournerent. Quinze ou 20 jeunes hommes de cette vallee se joignirent à nous.

Apres avoir passez la nuit, nous partimes dès le lendemain, pour entrer dans la vallée de St. Martin, et passames par le Col du Pis. Cette montagne en rend l'entrée fort difficile. La premiere opposition que nous y eumes, ce fut un compagnie de troupes de S. A. R. qui à notre aproche se sauverent, après nous avoir fait rouler quelques pierres dessus. Nous continuames, notre marche iusqu'au plus haut de la montagne, où Ms. le Marquis de Parele nous attendoit à la tête de 800 hommes, sans que nous l'eussions seu. Outre que ce nombre étoit superieur au notre, ils etoient postez si avantageusement, qu'il nous auroit eté impossible de les forcer, si le ciel ne nous avoit pas favorisé de la manière, que ie vais raporter. L'air étoit calme et serein, autant qu'il le puisse être, quand tout à coup il survint un brouillard, dont l'epaisseur permettoit à peine de distinguer un homme de quatre pas. Cela fut cause, qu'un de nos gens, qui s'etoit un peu ecarté des autres, se trouva sur une sentinelle de son coté. Il l'aperçeut plutot par l'ouie que de la vue. Et comme il marchoit droit à elle, et la touchoit presque, elle lui dit fort naivement: dis donc qui tu es, ou ie te lache un coup de fusil. Sur quoy l'autre, sans rien dire, lui tira son coup et la tua. Nous fimes en même tems une decharge generale sur le tumulte que nous fit entendre notre premier coup; et sans donner le tems à nos ennemis de se reconnoitre, qui d'ailleurs ne nous avoient pas cru si près, nous avançames avec impetuosité, et eux de leur coté s'enfuirent de toute leur force. Il s'en iettat dix ou douze parmi nous, que l'obscurité avoit fait egarer, que nous tuames. Les brouillards ne nous permettant pas de les suivre, nous bornames cet exploit à la prise d'un troupeau de moutons, que nous trouvames sur cette montagne. Nous fumes ensuite au village de la Barsille, qui est le plus proche, les expedier, pour nous refaire un peu de l'extrême disette que nous avions souffert pendant notre route. Nous avions à peine commencé, que nos sentinelles decouvrirent la compagnie dont i'ai deia parlé. Elle nous apperçeut aussi de son coté, et pensant que ce fut le Marquis de Parele, ils vinrent imprudemment à nous, ayant leurs mouchoirs au bout de leur fusil en signe d'amis. Nous les envelopames de tous cotez. Ils reconnurent leur erreur, mais un peu

trop tard, car il leur en couta la vie. Il pourroit paroitre icy que nous en usions trop rigoureusement avec nos ennemis. Mais l'on doit considerer, que nous n'avions aucun lieu pour enfermer nos prisonniers, et qu'autant que nous en aurions laissé echaper, auroit contribué doublement à notre perte, par leurs armes, ou par le raport, qu'ils auroient peû faire de nos forces, qui n'etoient poinct connues, et passoient au delà de ce qu'elles étoient. Et sur tout l'on doit considerer, que, autant de nos gens que les François prenoient, c'etoient autant de pendus, ou d'envoyez aux galeres, et nous etions persuadez, que les Savoyards nous traitoient pas plus favorablement. Après notre derniere expedition, tout ce qu'il y avoit de Vaudois dans notre corps vouloient s'en aller chacun dans son village. Mais Mr. Arnaud leur representa si bien qu'ils alloient absolument se perdre, qu'ils resterent ensemble.

Nous allames ensuite à Pras (1), où nous trouvames plusieurs Savoyards, qui etoient venu à la place des Vaudois, lorsqu'ils en furent chassez. L'avidité qu'ils avoient à venir s'emparer d'un bien, qui ne leur apartenoit point, leur couta la vie. Tout autant qu'on en put tuer ne furent point epargnez. Nous trouvames encore là un petit temple, et que les Savoyards s'en etoient servi pour dire leur messe. Nous abatimes l'autel, et en jettames les images dehors. Apres quoi Ms. Arnaud nous y fit son premier sermon. Son texte fut: notre aide soit au nom de Dieu etc. etc.

Apres avoir fait quelque seiour là, il fut resolu d'aller dans la Vallée de Luserne, etant plus habitable que celle de St. Martin. Cependant il resta là une troupe de nos gens, iusqu'à ce que nous repassames. En faisant notre chemin deux bataillons du Regiment au garde de S. A. R. nous attendoient au Col de Julian. Ils sembloient à leur contenance nous vouloir bien disputer ce passage. Mais ayant disposé notre monde pour les attaquer, nous le fimes avec tant de succes, que les ayant contraint à prendre la fuite, nous les suivimes pendant une bonne lieue, iusqu'à un nouveau poste encore fort avancé, appellé le Sere de Cruel. Mais ils firent encore dans ce second poste moins de resistance qu'au premier. Ils nous l'abandonnerent à la premiere decharge, et traversant le village de Beubi fort à la hate, ils battirent la retraite, et nous abandonnerent en même temps une partie de la Vallée de Luserne. Nous nous cantonames dans des hamaux par dessus Beubi, d'où nous fimes ensuite differens detachemens. En ayant fait un pour aller dans la Vallée du Cayras, nous

(1) Praly.

en revinmes avec quantité de betail. Celà nous servit à changer de methode. Car il y avoit dejà plusieurs iours, qué nous ne vivions que des chataignes. La viande leur succeda, et nous en primes notre nourriture pendant dix iours, sans qu'elle fut melée de rien autre chose. Au bout de ce tems il vint des paisans de cette Vallée, pour nous prier de leur vendre une partie de leur betail, nous promettant une certaine somme arretée, et qu'ils nous fourniroient du sel, et autres choses qu'il nous faloit. Nous fumes bien aisé de cette entrevuë, esperant d'entretenir dans la suite quelque correspondance. Ce fut cause que nous leur laissames ce qu'ils nous demandoient, quoiqu'il nous fut fort necessaire. Ils demanderent une escorte pour les conduire iusque sur la montagne, et à qui ils remettroient ce dont nous étions convenu. Nous leur donnames quattre hommes. Mais au lieu de nous tenir parole, ils avoient fait embusquer une compagnie de François. Nos gens, en les appercevant, eurent le tems seulement de se jetter dans une maison de quatre murailles, qui avoit servi de part à des brebis. C'etoit pour eux une espèce de rempart, dont ils se defendirent en lions; quand le capitaine, qui les attaquoit forcené que quatre hommes lui faisoit une si longue resistance, voulut les forcer l'epée à la main. Mais sa promtitude lui couta la vie, aussi bien qu'à quelques uns des plus hardis qui le voulurent faire. Les autres voyant qu'il n'y avoit que des coups à gagner avec des gens qui se battoient en desesperez, trouverent à propos de se retirer. Nos gens aussi de leur coté, sans avoir reçue aucun dommage. Il est aisé de juger, que quoiqu'ils n'eussent pas réussi, nous n'en aimames pas davantage ceux qui nous avoient trompé, et ne laissames point passer l'occasion de nous venger, quand elle se presenta.

Nous fimes un autre detachement pour aller dans la Vallée d'Angrougne. Mais le Marquis de Parele, s'etant s'aisi d'un poste qui en defend l'entrée, apres avoir fusillé tout un iour de part et d'autre, sans les avoir pû forcer, nous fumes obligez à nous retirer sans rien faire.

Etant de retour, nous fumes attaquer la garnison du Vilard, où ayant forcé les premiers postes, ils se ietterent dans l'Eglise, où ils firent leur dernier retranchement. Pour les y forcer, nous faisions rouler des tonneaux devant nous, en les approchant touiours. Mais dans le tems que nous etions assez pres de la porte pour y entrer, il survint un detachement de la ville de Luserne, que les ennemis avoient fait. Comme nous n'etions pas assez fort,

pour faire tete en meme tems des deux cotez, nous quittames l'eglise pour nous opposer aux autres. Pendant que nous en etions aux mains avec ces derniers, les premiers gagnèrent au pied. Sur quoi le detachement, qui etoit venu pour les secourir, se retira. Nous, ne pouvans les suivre, et ne voulans pas avoir tout à fait perdu notre peine, abbatimes l'Eglise. Les ennemis de leur coté, ayans eté renforcez d'un nouveau detachement, s'envinrent sur nous. Nous nous y etant opposé de notre mieux, et nous trouvant les plus foibles, nous nous retirames avec perte de quelques hommes de tuéz et de prisonniers. Ms. Montous, Ministre, fut du nombre de ces derniers. Les ennemis, aiant mis le feu au village, se retirerent aussi.

Là dessus on trouva à propos de former un petit camp volant de 50 hommes, pour couvrir la Vallée et observer les ennemis. Etant près le fort Latour, nous rencontrames deux femmes, qui ramassoient des chataignes, aux quelles nous ne fiment autre chose, que les interroger. Dès qu'elles se virent en liberté, elles furent donner avis du lieu où nous etions, et du nombre que nous pouvions etre, au Marquis de Parèle, qui ne laissa pas echaper l'occasion, en envoyant du monde pendant la nuit à embuscade, afin de nous surprendre. Comme le iour commençoit à paroitre, ils firent sortir deux hommes sans armes, qui faisoient semblant de ramasser des chataignes. Les ayans apperçus sans soubçonner leur feinte, nous courumes après, iusqu'au lieu, que l'embuscade nous arreta par une decharge. Nous repondimes de notre mieux. Au bruit, que nous faisions, un de nos capitaines, qui etoit venu aux environs faire prendre du grain, vint prendre les ennemis d'un autre coté. Nous commencions à leur donner la chasse, quand un double detachement à pié et à cheval vint les renforcer. Le premier alloit s'emparer d'une hauteur où nous pouvions nous retirer, et le second suivoit une riviere cherchant à nous mettre au milieu. Mais nous en aiant apperçeus, nous trouvames notre salut à nos jambes et gagnames le Vilard. Ce poste nous paroissant assez bon pour les arreter, nous barricadames un pont qu'il y avoit, et nous retranchames derriere des murailles d'un jardin qui y faisoient face. Une partie des ennemis nous ayant suivi, differoit de nous attaquer, pour donner le tems aux autres detachemens de nous venir prendre par derriere. Mais ayant decouvert leur ruse, nous abandonnames ce poste. Nous fumes poursuivis iusques au delà de Beubi, ce qui etoit environs une lieuë et demi delà, où nous avions été attaqués la pre-

miere fois. Ils laisserent garnison à Beubi, et nous restames au Serre de Cruel à un petit quart de lieux delà.

Tout ce manege nous ayant été par ces deux femmes, et voyans que tous ceux, qui avoient le moindre commerce avec nous, nous etoient suspects, car tous conspirerent à notre ruine; et que ces gens nous venoient encore amasser nos chataignes et raisins, ce qui etoit nous oter les moiens de pouvoir longtems subsister: il fut resolu à l'avenir de ne faire quartier à aucune.

La nouvelle garnison de Beubi nous incommodoit beaucoup, ne pouvans faire nos courses avec la meme facilité qu'auparavant. De notre coté aussi nous la tenions fort reserrée. Et elle ne pouvoit recevoir des convois qu'avec une grosse escorte. Nous nous tenions dans des endroits elevés, et si tot que nous découvrions quelque convois, nous leur donnions après. Nous avions touiours les hauteurs pour retraite. Les ennemis poserent un corps de garde à la portée du fusil de leur garnison. Nous en surprimes la sentinelle pendant la nuit, et passames tous au fil de l'epée, excepté deux, qui furent porter la nouvelle apres avoir echapé.

Environs en ce tems là, un Vaudois, nommé Gras, qui avoit preferé ci-devant son patrimoine à sa religion, nous vint ioindre. Mais ne pouvant s'accomoder des fatigues et de la disete, où nous étions exposez, s'en retourna dès qu'il en put prendre une occasion favorable. Il la trouva telle, qu'aiant prié un cousin, qu'il avait dans la troupe, d'aller quelque part avec lui, il l'amena aux ennemis. Et par cette perfidie ils le reçurent en grace. Il nous en fit une autre encore, que nous decouvrimes quelques iours apres par la mort d'un capitaine dont nous battimes le detachement. Ceux qui l'avoient tué, ayant fouillé dans les poches, y trouvèrent une memoire, contenant le lieu et la situation des caches, où nous renfermions le peu de vivres que nous avions. Il etoit ecrit de la propre main de Gras, Sur quoi, ayant fait un sergeant aux gardes prisonnier, nous feignimes que l'autre l'etoit aussi, et en proposames l'echange. Il donna dans la piege, pensant qu'il trouveroit assez d'occasion pour s'evader une seconde fois. Mais l'ayant convaincu par son propre memoire, et n'ayant seu que repondre aux nouvelles qu'on lui demanda de son cousin, il fut mis sur le champs hors d'etat de faire plus aucune trahison.

Il y eut encore un Vaudois, qui étant gagné par les deux Capucins et le chevalier de Malte, que nous avions encore prisonniers, se sauva avec eux.

Etant allé à Roura, où les Savoyards pensoient etre bien en seureté par notre eloignement et par les garnisons qui se trouvoient entre eux et nous, nous les surprimes. Nous tuames egalement tout ce que nous pumes rencontrer de deux sexe, en amenames beaucoup de bétail, et mimes le feu au village. Nous brulions ainsi tous les endroits, où les ennemis se pouvoient faire une retraite. Et eux faisant de meme de leur coté, nous fimes si bien en peu de tems, qu' on auroit eu peine à trouver dans la Vallée où pouvoir se mettre à couvert de la pluye.

S. A. R. aiant envoyé joindre la garnison de Beubi par trois regimens, ils vinrent nous attaquer. Il falut nous battre en retraite, ayant auparavant envoyé 40 vaches et 800 brebis, que nous avions, sur la montagne. Mais pendant que nous nous battions, un agneau ayant resté en chemin, et la mere s'étant detachée du troupeau pour le chercher, elle fut suivie d' une seconde, celle là d'une troisieme, et ainsi l'une apres l'autre s'en allerent toutes du coté des ennemis. Ils en firent des cris de joye aussi grands, qu'ils eussent pû faire du gain d'une bataille. Etant à un poste nommé Le Quille(1), nous y fumes attaquez par differens endroits. Nous les repoussames partout, et nous etant battu ainsi tout le iour, les ennemis se retirerent sur le soir, et nous ne voyans pas lieu à pouvoir nous soutenir plus longtems dans cette Vallée, primes la resolution de retourner dans celle de St. Martin. Quinze ames des notres, passerent pourtant là l'hyvers, voltigans parmi les rochers d'un trou à l'autre, en vivant de ce qu'ils avoient l'addresse d'attraper. Nous repassames le Col de Julian, et nous rendimes à Pras, où nous trouvames encore la troupe qui y avoit resté. Ils avoient trouvé le moyen de faire du pain, et nous en firent part à notre arrivée, de quoi nous avions grand besoin.

Apres nous avoir reposé là une couple de iours, nous fumes nous emparer des villages du Perie et de Villeseche, qui sont à l'entrée de cette Vallée et peu eloignez de la Perouse et de Pignerol. Une petite garnison qui etoit au Perie, se retira à notre aproche. Nous y brulames un monastere et le demolimes iusqu' au fondement. C'etoit là dedans, à ce que disoient les Vaudois(2), que se forgeoit la plupart des maux qu'on leur faisoit souffrir. La vendange n'ayant pas encore eté faite, nous en remplimes plu-

(1) L'Aiguille — (2) Robert, auteur de cette *Relation*, n'était pas Vaudois lui-même. Le Monastère, dont il s'agit ici, serait-ce celui sur les ruines duquel s'élève maintenant le temple vaudois du Perrier, et où l'on peut encore visiter, en partie, les cachots de triste mémoire?

sieurs cuves. Nous ramassames aussi beaucoup de chataignes, que nous voulions faire secher pour l'hyver. Comme nous etions proche la Perouse, nous en fumes attaquer un poste, qui etoit à la portée du canon, et apres en avoir chassé les François qui l'occupoient, et en avoir tué quelques uns, et fait d'autres prisonniers, nous en fimes pendre nn par son camarade à la vue des ennemis.

Nous etions trop bien à cet endroit, pour que les François, à qui nous avions à faire là, nous y laissassent. Ils firent un gros detachement de Pignerol, et passerent le Col du Pis, le plus haut de cette Vallée. Nous fumes à leur rencontre, nous postans dans toutes les avenues. Mais leur etant beaucoup inferieurs, et nous attaquans en differens endroits, nous fumes contraints de ceder à la force. Ce ne fut pas toute fois sans leur disputer de notre mieux tous les passages, où nous pouvions agir avec quelque avantage. Ils mirent le feu dans tous les lieux habitables, qu'ils trouverent en leur chemins depuis le haut de la Vallee iusqu'au bas. Ils brulerent les chataignes que nous avions pris la peine de ramasser, epancherent notre vin, et se retirerent ensuite par la Perouse. Nous revinmes prendre notre poste, quoique brulé, et delà nous continuames nos courses. Comme nous etions ordinairement sur les hauteurs, pour voir de decouvrir quelque chose, nous vimes venir trois mulets, chargez deux de pain, et un de vin, qu'on conduisoit à deux compagnies de Piemontois à un poste prochain. A cette decouverte un capitaine Vaudois, nommé Tron, aiant dit, qui m'aimera me suive, nous fumes 18 hommes avec lui à poursuivre les mulets. Nous ne pumes les atteindre qu'au poste où ils alloient, que les deux compagnies nons abandonnerent. Ainsi nous eumes le pain et le vin, que nous emportames, apres avoir tué les mulets, que nous ne pouvions amener par les chemins, que nous pratiquions

Les chataignes commençoient à passer, et nous avions de la peine à trouver de quoi vivre. Cela fut cause qu'une trentaine de François refugiez, perdans courage, voulurent s'en retourner en Suisse par les montagnes du Dauphiné. Mais ils eurent le malheur d'etre pris par les François, qui les menerent à Grenoble. On leur fit leur procez. La potence et les galeres furent leur partage. Il y en eut un cruellement executé, pour avoir voulu prendre le titre de Commandant, que les Vaudois ne lui avoient pourtant pas voulu accorder. Celui là fut roué. Une douzaine de Vaudois, qui voulurent aussi nous quitter, furent

arretez en passant par le Rimont. Ils avoient choisi cette ronte, croiant de se tirer mieux d'affaires à cause de la langue. S. A. R. se contenta de les garder prisonniers.

Les François etans instruits de notre etat par ceux qu'ils nous avoient pris, firent de nouveau un gros detachement, pour se venir saisir des villages du Perie et de Villeseche. Ils passoient encore par le Col du Pis. Quoique nous ne fussions plus, qu'environs 450 hommes, nous ne laissames pas de leur aller à la rencontre. Mais n'etant pas assez de monde pour occuper toutes les avenues comme il auroit falu, et craignans d'etre coupé, apres leur avoir fait quelques decharges, nous nous retirames. Ils voulurent se fortifier à Macel. Mais comme ce poste nous auroit entierement coupé la communication de Pras et de la Vallée de Luserne, nous fumes nous poster sur une hauteur par dessus ce village, où nous fimes feu sur eux, tant, qu'ils furent obligez de se retirer.

Ils faiserent garnison au Perie et à Villeseche et au Becet(1), ce qui nous tenoit si reservez, que nous ne trouvions plus de quoi vivre. Nous roulames inutilement pendant quelques iours autour de leur garnison, croians qu'il passeroit quelque convoy. Ayant resté là trois iours et ne pouvans rien attraper, nous etions obligez à nous nourrir des pommes sauvages ou quelques poignées d'oseilles, que nous trouvions dans le bois.

Un de nos partis, etant allé du coté d'Angrougne surprit un petit corps de troupes de S. A. R. qui abandonnerent meme leur camp avec treize mulets, qui leur avoient porté de munition. Nos gens les tuerent, mirent le feu aux tentes, et raporterent quelques vivres, qu'il y trouverent ».

××

Cette première partie de la *relation de Robert* comprend les pp. 57 à 79 du livre de Kist; les pp. 79 à 99 forment dans le *Bulletin du bicentenaire* le texte du chap. intitulé « *Le siège de Balsille* » p. 95-111.

Nous donnerons dans notre prochain bulletin la fin de la Relation dn Capitaine Robert, où sont racontés les combats que les Vaudois, devenus, après la paix, soldats de Victor Amédée II, livrèrent aux Français.

(1) Le *Bessé*, village à une demi-heure au dessus du Perrier, dans la vallée de Massel, vis-à-vis de Maneille.

HISTOIRE

des premières persécutions des Vaudois luthériens du Comtat Venaissin et de la Provence d'après de nouveaux documents (1).

I.

La réformation religieuse du XVI[e] siècle recruta ses premiers adhérents dans le Comtat Venaissin et en Provence vers 1522 (2) parmi les Vaudois établis dans les montagnes du grand et petit Léberon, situées sur la rive droite de la Durance, affluent du Rhône. « Les Vaudois, dit Théodore de Bèze (3), qu'on appelle, de temps immémorial s'étant opposés aux abus de l'Eglise romaine, ont été tellement poursuivis, non point par le glaive de la Parole de Dieu, mais par toute espèce de violence et de cruauté, jointes à un million de calomnies et fausses accusations, que force leur a été de s'épandre partout où ils ont pu, errans dans les déserts comme pauvres bêtes sauvages; ayant toutefois le Seigneur tellement conservé les demeurants, que nonobstant la rage de tout le monde, ils se sont maintenus, comme ils se maintiennent encore en trois contrées bien éloignées les unes des autres, étant les uns en Calabre, les autres en Bohême et pays circonvoisins, les autres ès Vallées de Piémont, dont ils se sont épars ès quartiers de Provence, depuis environ deux cent septante ans, principalement à Mérindol, Cabrières, Leurmarin et quartiers

(1) Depuis la publication de notre *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange* (Paris, 1884, 2 vol. in 8°), MM. Herminjard et Albanès ont mis au jour des documents inédits sur les premières épreuves que les Vaudois de Provence et du Comtat eurent à endurer pour leur foi. Les lignes qui suivent sont rédigées d'après ces pièces intéressantes et complètent, en même temps qu'elles rectifient, notre travail. On trouvera ces documents dans la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, t. VII*, pp. 465-488 et 510-514, et dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*; Paris, 1884, n° 1; 1885, n.os 3 et 4.

(2) Cette date nous est fournie par la conversion du célèbre Lambert d'Avignon, réformateur de la Hesse, qui eut lieu à cette époque (Voy. notre *Histoire*, etc., t. I, pp. 1-3). Lambert n'était pas Vaudois sans doute, mais son abandon de la foi catholique dut avoir du retentissement dans le pays et trouver des imitateurs.

(3) *Histoire ecclésiast.* t. I. p. 52 (édit. de Paris, 1883).

d'alentour (1). Et combien que les lieux où ils se retirèrent, fussent tout déserts tant à cause des guerres, que pour l'âpreté du pays, si est-ce que Dieu a tellement béni leur labeur assiduel, qu'ils les ont rendus abondants en blés, vins, huiles, miel, amandes et grand bétail, jusques à soulager tout le pays. Leur vie par l'attestation et voix publique a toujours été paisible. Ce qui les a rendus agréables à leurs voisins, ayant acquis la réputation d'être gens loyaux, charitables à merveille, payant leurs dettes sans plaidoyer et en général ennemis des vices. Quant à la religion, ils n'ont jamais adhéré aux superstitions papales, mais par longue succession de temps la pureté de la doctrine s'était grandement abâtardie entre leurs ministres, qu'ils appellent en leur langage *barbes*, qui vaut autant dire que oncles, ainsi comme en l'Eglise romaine on appelle les pères et beau-pères ».

Si les Vaudois du XVI[e] siècle ne professaient pas le pur Evangile, ils étaient vivement désireux de le posséder et n'épargnèrent rien pour y parvenir. Ils se procurèrent des exemplaires de la Bible et firent donner de l'instruction aux plus sages d'entre eux. Mais, à peine eurent-ils fait éclater plus ostensiblement leur sympathie pour la Réforme et leur séparation d'avec l'Eglise romaine, qu'ils furent persécutés. Ce sont sans doute les arrêts du parlement de Paris (20 et 29 Mars 1524) et le bref du pape Clément VII (mai 1525), rendus contre les luthériens de France et les Lettres patentes de la régente Louise de Savoie, (10 Juin 1525), mère de François I[er], pour lors captif à Madrid ordonnant l'exécution de cette bulle, qui furent le signal des premières persécutions dirigées contre les Vaudois du Comtat Venaissin et de la Provence. Son auteur fut le dominicain Jean de Roma, qui reçut en 1528 du religieux Raymond de Vézinie, docteur en théologie, la mission d' « enquérir et procéder contre les sectateurs de Luther ».

Cet homme sans entrailles était né vers 1465 dans le midi de la France et prêcha le carême, soit dans le Comtat soit dans la Provence, de 1493 à 1532, c'est-à-dire pendant quarante années consécutives. Il avait fait un séjour en Savoie à une époque que

(1) Nous n'en dirons pas plus que de Bèze sur l'origine des Vaudois de Provence, vu qu'on ne possède aucun document certain sur les causes qui les amenèrent dans ce pays, Ajoutons toutefois que les auteurs ont généralement adopté l'opinion d'Honoré Bouche, le plus savant historien de Provence, qui dit que les Bouliers, seigneurs de Centallo, Roccaspavera et Demonte dans le marquisat de Saluces, en Piémont, les firent venir des Vallées vaudoises de cette contrée pour cultiver les terres en friche qu'ils avaient achetées dans les montagnes du Léberon.

nous ignorons et était en 1523 à Meaux près Paris, où il fit cette déclaration à Farel, qui devint si célèbre par la suite : « Moi et autres comme moi léverons une cruciade (croisade) de gens et ferons chasser le roi de son royaume par ses sujets propres s'il permet que l'Evangile soit prêché ». (1)

Jean de Roma commença ses informations ou plutôt ses persécutions l'année même où il fut investi du titre d'inquisiteur de la foi, et ce sont elles sans doute que visait le fameux Erasme dans cette lettre qu'il écrivait au comte de Neuenar en 1528 : « En Provence deux personnes ont été arrêtées qui risquent de perdre la vie, parce que, contraintes par la maladie, elles ont mangé pendant deux jours de la viande en carême. Un troisième aurait été brûlé si le roi ne fût venu à son secours en évoquant son procès à Paris. Il avait dit que les dépenses immodérées consacrées à l'érection d'un certain couvent auraient pu être mieux employées peut-être au soulagement des veuves et des pauvres. Ce sont les commencements, vous devinez le reste ». (2)

Jean de Roma, secondé par Jean de Grossi, juge à Apt, et Pierre de Sade, coseigneur d'Agoult, son parent, soumit quelques-unes de ses victimes à d'affreuses tortures « pour épouvanter les autres », et leur fit dire, comme on pouvait s'y attendre, « ce que jamais ne pensèrent contre leur foi et créance ». Nous citerons quelques exemples.

« Le dit de Roma a fait citer Guill. le Fabre, de Cabrières, devant lui, lequel comparut, et incontinent le fit mettre en prison. Et l'interrogea, le dit de Roma, non point de l'Evangile ni de la foi ; et parce qu'il ne voulait pas confesser tout ce que voulait le dit de Roma, icelui de Roma le prit lui-même sans autre et le lia et garotta sur une table, et faisait passer les pieds dehors, et puis prit des bottines toutes neuves qu'il avait fait faire et mettait à force graisse dedans, et lui fit et alluma le feu dessous, de telle sorte qu'il lui faisait bouillir les pieds. Et quand le pauvre homme lui disait que, de tout ce qu'il lui demandait, il ne savait rien, alors le dit de Roma furieux, comme hors du sens, le frappait et tirait par les cheveux. Par quoi le pauvre tourmenté lui dit qu'il ne le devait ainsi tyranniser ; dont de dépit le dit de Roma le prit derechef par les épaules, le secouant comme s'il l'eut voulu occire, lui disant : « Tu es en ma puissance : je peux faire de toi à mon plaisir. » Et a détenu

(1) Herminjard, *Correspondance*, etc. t. I, p. 489.

(2) *Erasmi epistolæ*, éd. de Bâle, 1540, p. 746.

ce pauvre homme en ce tourment insupportable l'espace de cinq ou six heures, pour la violence duquel a le dit de Roma fait confesser au pauvre homme tout ce qu'il a voulu. »

Notre inquisiteur fit subir des tortures analogues à Michelot Serre dit Marre, de Cabrières, « pour lesquels tourments le dit Michelot a demeuré et est gâté d'un pied, sans espoir de jamais en guérir ». Antoine et Poncet Mesnier, d'Oppède, Etienne et François Féraud, Jacques Agiton, Giulan Mély, tous habitants du Comtat Venaissin, furent également maltraités par Jean de Roma et leurs biens vendus au profit de la Chambre apostolique. (1)

Quand on demandait à de Roma d'exhiber ses pouvoir et commission, il abritait derrière un refus l'impossibilité de les fournir. Ce n'était pas, en effet, l'investiture du docteur en théologie inconnu, dont il a été parlé ci-dessus, qui pouvait lui conférer le droit de torturer ainsi des créatures humaines. Il ne se gênait pas, du reste, pour dire publiquement et en pleine chaire que son pouvoir était tel que, si le roi voulait le contrecarrer et favoriser la moindre erreur, il lui ferait perdre son royaume. Il ajoutait qu'il ne faisait rien ni par son commandement, ni par celui d'autres seigneurs ou dames du royaume, ni par celui du parlement de Provence, et allait jusqu'à défendre sous peine d'excommunication à qui que ce fut, avocat, procureur ou autre, de s'intéresser aux affaires des malheureux qu'il tourmentait, de sorte que ces derniers demeuraient désarmés de toute manière devant leur persécuteur tout puissant.

Plus tard le pape Clément VII a bien adressé un bref au vicaire de l'évêque de Cavaillon le 8 Novembre 1532 «contre les luthériens et Vaudois hérétiques », mais Jean de Roma n'y était pas nommé, et aucun document ne prouve que le dit vicaire lui eût transmis ses pouvoirs. Voici du reste la traduction de la partie importante du bref: « Ayant appris, dit Clément VII, non sans un grand et profond chagrin d'esprit, que l'hérésie luthérienne a commencé de pulluler dans votre ville et diocèse de Cavaillon, nous vous ordonnons, dans la vertu d'une sainte obéissance, de prendre soin de procéder canoniquement contre tous et chacun de ceux qui sont infectés de cette tache, tant ecclésiastiques que séculiers, quelle que soit l'autorité et dignité dont ils sont revêtus; ordonnant à notre légat et aux Seigneurs temporels de ces contrées, et à toutes et chacune des communautés, peuples

(1) Voy. aussi Aubery, *Hist. de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*, p. 20.

et particuliers, tant de la ville et diocèse susdits que des environs, soumis à nous et à notre siége apostolique, et exhortant paternellement et dans le Seigneur ceux qui ne sont pas nos sujets de vous assister, vous et le dit inquisiteur, de tout leur appui force et secours ».

Jean de Roma, tout en remplissant ses fonctions spirituelles d'inquisiteur pour la foi, ne négligeait pas ses intérêts matériels. Il se fit payer ses dépenses de bouche et ses vacations par le procureur fiscal de Cavaillon, par le notaire de la cour de l'official de l'évêque de cette même ville, nommé Propositi, et par le juge de Cabrières, messire de Constances. Il imposa aussi des contributions aux simples particuliers. C'est ainsi qu'ayant réclamé 27 écus pour 37 jours de vacations à Marre de Cabrières, et ce dernier n'ayant pu lui en compter que 25, il les refusa, mais « lui fit prendre 40 sommiers de froment, qui valaient, selon le prix du marché, 80 écus ».

Pour accomplir ses déprédations, Jean de Roma s'était entouré d'« un grand nombre de mauvais garçons, lesquels, dit une des pièces publiées par M. Herminjard, il paie et soudoie aux dépens des pauvres gens et les envoie de jour et de nuit par les maisons des dites bonnes gens, où ils ont fait et font pis que ennemis ne feraient en pays de conquête. Ont rompu arches, coffres et levé serrures, robant et pillant et emportant or et argent, blé, vin, farine, draps, robes, bonnets, chausses, vaisselle, et tout ce qu'ils pouvaient trouver. Aussi ont pris plusieurs bœufs, vaches et autre bétail, qu'ils ont emmenés, et fait ce que bon leur a semblé. » « *Item* ont pris plusieurs hommes purs et innocents des cas dont ils les accusaient, lesquels, pour sortir des mains du dit de Roma, ont été par lui rançonnés et pillés de grosses sommes de deniers, qu'ils ont payées audit de Roma, parce qu'il les menaçait de faire brûler les pieds, et auxquels s'est fait rembourser de tous et chacun les frais ».

Notre inquisiteur, chargé de défendre la foi, traitait la Bible, source de la foi, avec le même sans façon qu'il traitait ses victimes. Ainsi, il disait que le premier verset du premier chapitre de l'Evangile selon Saint Jean des Bibles luthériennes était hérétique parce qu'il portait « la Parole » au lieu de « Verbum. » Il prit, d'autre part, pour dénonciateur à gages un nommé Jehan Guilhem, vicaire de Roussillon, près Apt en Provence, qui traitait saint Paul d'hérétique et qui avait été chassé de sa place parce « qu'il enchérissait les blés ».

Enfin, le persécuteur des Vaudois était « un homme de très mauvaise vie et exemple ». Il s'enivrait jusqu'à perdre le sens et un jour il « fut contraint de rendre sa gorge, voulant prêcher au lieu de Lagnes » près L'Isle en Comtat.

Sur ces entrefaîtes, le cardinal François Guillaume de Clermont, qui remplissait à Avignon les fonctions de légat du pape, chassa Jean de Roma, non seulement de cette ville, mais encore du territoire du Comtat Venaissin « pour les abus par lui commis ». Faut-il entendre par ces abus les excès de la procédure de notre inquisiteur à l'égard des Vaudois? On serait tenté de le croire au premier abord, mais comme il est constant que les procès qu'il avait commencés furent continués après son départ, ainsi qu'on le verra plus loin, il est plutôt à présumer que les abus qui le firent expulser furent ses extorsions et peut-être également son ivrognerie.

Il semble que ce châtiment aurait dû le ramener à des sentiments meilleurs: il n'en fut rien. S'étant réfugié en Provence, où il avait commis précédemment plusieurs méfaits, et, muni d'une lettre de Jean Nicolaï, évêque d'Apt, du 15 Novembre 1530, qui l'instituait « inquisiteur de la perverse hérésie », et plus tard d'un rescrit de Claude de Savoie, comte de Tende, lieutenant général pour le roi en Provence, arrêté en parlement le 3 octobre 1532 et enjoignant « à tous officiers, nobles et sujets, de lui prêter aide et main forte », il se mit à traiter les Vaudois provençaux, qui ressortissaient à l'évêché d'Apt, comme il avait traité ceux du Comtat, et prétendit avoir en main des brefs du pape qui légitimaient ses procédures; mais il ne montra ceux-ci ni au roi François I.er ni au parlement de Provence, et remplit son rôle d'inquisiteur de la foi, sans s'appuyer sur le concours des archevêques, évêques et autres prélats ou leurs officiers. Les lettres patentes de François I.er, du 12 février 1533, qui relatent ce dernier fait (1), ajoutent que Jean de Roma contraignait les sujets du roi, que les dites lettres déclarent « innocents », à prouver qu'ils n'étaient pas coupables des crimes d'hérésie qu'il inventait lui-même; qu'il contraignait ses victimes à payer des rançons pour se libérer de ses mains, et faisait souffrir à ceux

(1) Ces lettres semblent au premier abord en contradiction avec la mission que l'inquisiteur reçut de l'évêque d'Apt, mais François I.er veut dire sans doute que Jean de Roma n'aurait pas dû procéder contre les Vaudois sans être muni de commissions en règle de l'archevêque d'Aix et du parlement de Provence, et être accompagné de plusieurs commissaires, comme le portaient les lettres patentes de la régente du 10 juin 1525 citées plus haut.

qui ne pouvaient les payer des « travaux et maux infinis, tant par gêne, tortures qu'autrement ». Voici quelques faits:

« Le dit de Roma fit prendre prisonnier un nommé Jehan Gignoulx et, parce qu'il ne voulait déposer comme il voulait, le prit et lia sur une table et lui engraissa les pieds, puis les lui fit brûler, lui disant: « Tu diras que Lucifer a mené notre Dame sept ans et qu'il avait engendré Jésus-Christ ». Et quand le pauvre homme était dans le feu, il criait à l'aide, et toujours disait qu'il n'était rien de tout cela. Parquoi le dit de Roma le mit cinq fois sur le feu..., et fut le pauvre homme tellement brûlé que jamais depuis ne se soutint sur ses pieds; et est mort en prison pour les pieds et les nerfs qu'il avait brûlés ». La pièce, d'où ce récit est tiré, ajoute qu'on le déterra pour le brûler comme hérétique; et le fait est confirmé par un opuscule du réformateur Pierre Viret, paru quelques années plus tard. « Il les avait tant torturés, dit-il, et leur avait tant échauffé et brûlé les pieds et les jambes... que ces pauvres gens et martyrs de Jésus-Christ ne purent attendre le jour qu'ils devaient être du tout brûlés, ains (mais) moururent cependant qu'il était absent des cruels tourments qu'ils avaient endurés, et furent enterrés par le bourreau en terre crue et profane... Toutefois ce cruel tyran de Roma ne se put contenter de tout cela, ains se courrouça fort de ce qu'on les avait ensevelis et les fit déterrer et brûler tout morts, puisqu'il ne les avait pu brûler vivants ». (1).

Jean de Roma condamna de même au feu George Serre, parce qu'il n'avait pu payer une amende de 18 écus à laquelle l'inquisiteur l'avait condamné; une femme « simple et hors de sens », nommée Jehanne Bosque, et Guillaume Pancète, autrefois sujet du seigneur de Murs en Provence, au nord ouest d'Apt, pour quelques paroles et quelques actes hérétiques nullement établis. D'autre part, il emprisonna, rançonna ou pilla les nommés Peyron, Barthélemyen, Anthoine Sambœuf, Poncet Martin, de Roussillon, localité mentionnée plus haut, syndic d'Apt, Michel Serre de celle dernière ville, Michel Seguyn, Anthoine Long et George Astier, son gendre.

Il y a plus, pour conserver son droit de juridiction sur ses victimes, il les faisait transporter dans les prisons du Comtat, dont le territoire ne ressortissait pas au parlement et autres cours de justice de Provence. Ainsi, revenant un jour d'Aix, il rencontra un

(1) *Le Requiescant in pace de Purgatoire*, 1552, p. 95.

homme qui labourait une vigne à Mallemort, sur la rive gauche de la Durance, et, apprenant qu'il était de Gargas, près Apt, il le fit conduire dans les prisons de Cavaillon d'avec d'autres prisonniers de Provence.

* * *

Quoique expulsé du territoire du Comtat Venaissin (peut-être avait-il été gracié), Jean de Roma y rentra et recommença ses procédures contre les Vaudois de ce pays ; mais, éprouvant le besoin de partager sa responsabilité, il commit ses pouvoirs d'inquisiteur à Guilhermus de Bosco, vicaire général et official de l'évêque de Cavaillon et choisit pour son substitut Antoine Mayrain, juge ordinaire d'Aix. Il décida en outre de ne plus assister lui-même aux interrogatoires, mais se réserva d'examiner les pièces des procès et de rendre sa sentence « avec conseil ». Les premiers procès de Bosco et de Mayrain paraissent avoir été ceux qu'ils intentèrent à deux barbes ou pasteurs Vaudois. L'un d'eux, nommé Pierre Goyot, originaire de Turin, fut jugé à Apt, le 12 novembre 1532. Un peu plus tard, Jean de Roma, ayant cité les habitants de Cabrières à comparaître devant lui, ceux-ci firent savoir à l'évêque d'Apt qu'ils désiraient que l'inquisiteur se fît assister d'un adjoint. Jean de Roma, se voyant soupçonné de partialité, écrivit de Cavaillon à « Messieurs de Cabrières, » à la date du 1er février 1533, une lettre où il laissait percer sa mauvaise humeur et se moquait agréablement des Vaudois. « Il me plait très bien, leur disait-il, qu'ayez un adjoint afin qu'il vous coûte un cent écus davantage ». Il les invitait ensuite à comparaître sans tarder devant l'official de Cavaillon et ajoutait sous forme de menace: « Ne tardez à venir chercher miséricorde tant que la pourrez trouver, car, si vous tardez de venir, je me doute que vous ne la trouverez quand la demanderez ». Il disait encore que si les Vaudois demandaient qu'un adjoint lui fût associé, c'était parcequ'ils « ne voulaient pas obéir à l'Eglise ».

Les habitants de Cabrières lui adressèrent leur réponse dès le 3 février suivant. Niant tout d'abord que leur persécuteur pût conclure de leur demande qu'ils étaient « désobéissants à l'Eglise », ils reproduisirent dans leur lettre le symbole des apôtres en entier et la firent suivre de cette belle déclaration: « Pareillement, nous croyons tous les commandements de Dieu, ainsi que Jésus-Christ a enseigné à ses saints apôtres et ainsi que la sainte Eglise catholique tient et croit. Et ne plaise à Dieu que nous voulons ou entreprenons de vouloir augmenter ou diminuer, cor-

riger ou reprendre la loi et doctrine de Dieu, lequel est tout bon, tout sage et parfait; lequel jamais ne fit, ne dit aucune chose imparfaite, où il y eut à reprendre ou émonder; à laquelle (loi) comme sainte et parfaite voulons vivre et mourir. Et prenant Dieu en temoin que n'avons opinion ni secte particulière, et que ne croyons ni avons cru à Pierre de Vaux, ni à Luther, ni aucun autre quelqu'il soit, sinon qu'il ait annoncé la Parole de Dieu et non la sienne, moyennant que nous l'avons su connaître ».

Les Vaudois disaient ensuite qu'ils se seraient rendus « joyeusement et de bon cœur » devant Jean de Roma ou ses substitués pour rendre raison de leur foi s'ils avaient connu qu'il désirât leur « montrer et enseigner, selon la Sainte Ecriture, comme il faut aimer et servir Dieu, et ce qu'il a commandé ou défendu », mais que les horribles tourments qu'il avait fait déjà endurer à leurs coreligionnaires, les ayant persuadé du contraire, ils ne voulaient pas « pour tout l'or du monde » s'exposer à un pareil « inconvénient ».

« Touchant à ce que nous écrivez, ajoutaient-ils, que nous dépêchions d'aller trouver miséricorde par devers vous et votre substitué ce pendant que nous la pouvons trouver et que, si nous tardons de venir, que nous ne la trouverons pas quand la demanderons. A quoi nous répondons que si par fortune nous vous avons offensé ou votre substitut et commis en quelque chose (ce que ne pensons), vous voudrions supplier qu'il vous plût nous pardonner. Et si vous ne pardonnez, vous ferez contre la Sainte Ecriture, laquelle vous devez mieux entendre que nous, car il y a en notre Pater : *Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoris* (sic) *nostris*(1). Sur lesquelles paroles nous vous avons ouï prêcher que tous les Chrétiens doivent être prêts à toute heure de pardonner toutes injures et offenses lesquelles auront commises à l'encontre d'eux, et non seulement jusques à sept fois, mais jusques à sept fois septante. Touchant les péchés que nous avons perpétrés contre Dieu (car tous sommes pécheurs), nous nous confions qu'il est toujours prêt à faire miséricorde à tous ceux qui se retournent à lui et n'en refuse pas un qui vienne de cœur contrit et humilié, car il ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et vive. A l'imitation duquel, comme vrais enfants, devons faire toutes choses par charité à son honneur et gloire, au profit et salut

(1) Et remets-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.

du prochain, non point à sa destruction et mort. Que sera la fin, après nous être très humblement recommandés à vos bonnes prières, priant le Créateur qu'il vous donne sa grâce de bien entendre sa sainte volonté et l'en suivre ».

* * *

Cependant les Vaudois de Provence, que les Etats de ce pays, assemblés vers le mois de mai 1532, avaient presque pris sous leur sauvegarde, puisqu'ils accueillirent une requête qui demandait que l'on cessât les procédures dirigées contre eux, recoururent dans leur détresse à François Ier(1), qui promulgua les lettres patentes, que nous avons mentionnées plus haut et qui avaient pour but d'arrêter les informations de Jean de Roma et d'ordonner à ceux à qui elles étaient adressées, savoir à l'archevêque d'Aix, Antoine Filhol dit Imbert, à Barthélemy de Chasseneux (2), président du parlement de Provence, et à Antoine Honorat d'Oraison, seigneur de Cadenet, chevalier, son conseiller et chambellan, d'informer, avec l'assistance du procureur général du parlement, nommé Donati, « bien et dûment des mœurs et qualités du dit prétendu religieux, en quelle vertu et autorité il fait les dites procédures; des gênes, extorsions, pilleries et exactions faites » sur les sujets du roi. François Ier ordonnait aux trois commissaires de remplir leur mission dans les trois mois et de lui renvoyer les pièces du procès pour qu'il pût les examiner lui-même. Il enjoignait en même temps à Jean de Roma de cesser ses prédications et ses procédures.

Les lettres patentes du roi, nous ne savons pour quelle raison, furent apportées en Provence seulement à la fin de mars ou au commencement d'avril 1533 par François d'Assi, « contrôleur général pour le roi des bris et naufrages au duché de Bretagne et secrétaire du roi et reine de Navarre ». Dès le 3 avril Chasseneux écrivit à « Monsieur l'inquisiteur » de se rendre à Aix pour prendre connaissance des ordres du roi, d'apporter en même temps les dossiers des Vaudois qui n'avaient pas encore été condamnés et de mettre un terme à toutes ses procédures. Il résulte de la lettre du président que, se trouvant en dernier lieu à Cavaillon, Jean de Roma lui avait promis de soumettre à son examen les pièces qu'il avait dressées contre ceux qui, d'après

(1) Et vraisemblablement aussi à sa sœur, la bonne et célèbre Marguerite, qui penchait vers la Réforme et protégeait ses sectateurs.

(2) C'est son vrai nom, dont les historiens ont fait Chassanée.

lui, avaient dévié de la foi et de ne pas procéder plus avant contre ces derniers sans lui avoir « tout communiqué ».

L'inquisiteur répondit dès le lendemain qu'il avait ordonné au secrétaire d'Apt d'aller quérir toutes les procédures des procès qu'il avait intentés aux Vaudois et que, dès que ce dernier serait de retour à Cavaillon, il viendrait lui-même à Aix. « Je suis prêt, ajoutait-il, à obéir *in omnibus* (en tout) à votre Seigneurie ».

Le 5 Mai suivant Jean de Roma remit aux trois commissaires royaux Filhol, Chasseneux et Cadenet, assistés du procureur général Donati, un long mémoire pour justifier les procédures qu'il avait faites avec ses deux collègues Bosco et Mayrain contre « les Vaudois hérétiques qui sont en Provence ». Nous citerons en entier la portion du mémoire où l'inquisiteur raconte ce qu'il a fait.

« 1° J'ai prêché par tout le diocèse d'Apt, auquel principalement j'ai fait inquisition, et ce en faisant la visite avec le feu évèque d'Apt, gouverneur d'Avignon, en exhortant en général tous ceux et celles qui étaient coupables d'hérésie de venir à pénitence, en leur promettant grâce et miséricorde. Et fut faite la dite exhortation universelle et générale l'an mil cinq cent trente deux ès mois de janvier et février. — 2° Ce même an, je, frère Jehan de Roma, inquisiteur, suis retourné au mois de mai en suivant, et le mois de juin et juillet. Et *iterum* (de nouveau) tout seul ai voulu prêcher par tous les lieux et châteaux suspects de la dite hérésie en leur présentant miséricorde et grâce s'ils venaient confesser leurs erreurs. — 3° Nul n'est voulu venir, mais se moquèrent de moi entre eux. — 4° Je les ai fait admonester publiquement et exhorter par leurs curés et vicaires selon la forme de droit, en les menaçant ou advisant que s'ils ne venaient je les ferai venir par justice. — 5° Ils ne sont voulus venir. — 6° J'ai commencé à prendre contre eux informations. — 7° Quand ils ont connu que je prenais information et que je commençais à les faire citer et appeler devant moi, ils ont conspiré ma mort et donné argent pour me tuer. — 8° Aucuns de leur secte et hérésie sont venus à pénitence volontairement; lesquels j'ai envoyés ès autres qui étaient accusés, les priant qu'ils vinssent à pénitence et que je leur ferai semblable miséricorde et grâces que j'ai faites ès autres qui venaient volontiers; et ils ne sont point voulu venir. — 9° Je leur ai envoyé leurs curés et vicaires de rechef. Or ils l'ont déprisé. — 10. Ils se sont mis en armes

contre moi et contre la justice et contre leurs seigneurs. — 11. Ils se sont voulus efforcer de me empêcher envers la cour souveraine de parlement de Provence, en informant la dite cour de mensonges; mais la cour a connu leur malice.— 12° Ils ont interposé aucunes fausses appellations en cas d'abus contre moi et la matière plaidoyée. La Cour, connaissant leur malice, les a renvoyés à l'inquisiteur. — 13° Ils se sont retirés devers le roi, comme dit est, voyant que la Cour ne les voulait favoriser à leurs erreurs, *sicut nec debebat* (comme elle ne le devait pas). — 14° Ils se sont laissé excommunier et le sont encore, après avoir été cités *trino edito* (par trois fois). Et en après, les uns se sont enfuis avant que vouloir confesser leurs erreurs et les autres sont demeurés excommuniés.— *Quinto decimo* (en quinzième lieu), je n'ai rien fait sans autorité de la Cour, *nec capiendo eos ad corpus, neque reponendo bona eorum in manu Principis, neque condemnavi eos inconsulta curia* (ni je ne les ai appréhendés au corps, ni je n'ai remis leurs biens entre les mains du Prince, ni je ne les ai condamnés sans consulter la Cour) ».

Jean de Roma dit qu'il est entré dans ces détails pour montrer que, contrairement à ce dont on l'accusait, il avait usé de patience et de charité envers les Vaudois et s'était efforcé de les ramener d'abord par la douceur dans le chemin de la vérité. Il ajoutait même qu'il avait usé « de trop grande miséricorde » envers eux, puisqu'il les admit à l'abjuration et au pardon malgré « leur obstination et dureté de cœur en leurs hérésies »; et il priait les commissaires de citer comme témoins de la mansuétude de ses procédures « tous les chanoines et prêtres de la cité d'Apt et tous les prêtres de Saint Saturnin. *Item* tous les prêtres de Roussillon. Item tous les prêtres de Lacoste. Item les prêtres de Viens, de Bonnieux et de Syvergues et les habitants de la cité d'Apt, comme Messire Barnussi, Me Jehan Salvator. *Item* le Me Imbert, frère mineur, docteur en théologie ».

L'inquisiteur rappelle encore qu'il a composé un «petit traité», pour montrer le grand mal qui résulterait pour tous si l'on tolérait les « hérétiques au noble et plaisant pays de Provence ». Ce traité, qui occupe 64 pages du procès, est écrit en latin. Voici la traduction de son titre: « Déclaration de la malencontreuse secte des Vaudois régnant dans les comtés de Provence, de Forcalquier, de Venaissin et de Dauphiné, dans le duché de Bourgogne, le Piémont, la Pouille, la Calabre; laquelle secte parut autour de la fête de Pâques de l'année 1532 dans les provinces

précitées de Provence, Forcalquier et Comté Venaissin. — Par les soins de l'inquisiteur de la Sainte foi catholique, de son nom frère J. de Roma, de l'ordre des prêcheurs et vicaire spirituel du très révérend père en Christ et Seigneur l'évêque d'Apt, gouverneur d'Avignon ».

Notre inquisiteur, sentant que sa cause était perdue depuis que François d'Assi avait apporté à Aix les lettres patentes de François Ier, ajoutait dans son mémoire: « Je vois bien qu'on ne cherche sinon occasion pour me faire cesser l'inquisition. Je vous promets, ma foi, qu'il n'en faut chercher occasion, car je cesserai bientôt, au moins en Provence, et le vœu des hérétiques et de leurs partisans sera rempli... Et n'entends plus de demeurer en cette présente cité. Je dis ceci afin qu'on ne dise que je m'en suis fui, car je ne crains rien, car je suis armé de trois bons harnais». Pour ce qui est des cruels traitements auxquels les Vaudois avaient été soumis, Jean de Roma n'en dit pas un mot.

Trois jours après, le 8 avril 1533, l'avocat Thomas de Beccarie et le procureur Thomas Peignant, à qui les commissaires royaux avaient donné l'ordre de défendre les Vaudois, « sur peine de 25 marcs d'argent », déposèrent entre les mains des dits commissaires un mémoire qui relatait les diverses cruautés que Jean de Roma avait commises dans ses procédures et que nous avons rapportées plus haut. Le procureur général, que sa charge appelait à parler au nom du roi contre l'inquisiteur, après avoir pris connaissance de ce mémoire, remit à François d'Assi un billet dans lequel il demandait que les plaignants le signassent en même temps que leur avocat, afin qu'au cas où les faits ne pourraient être prouvés, l'inquisiteur ne pût agir contre lui. D'Assi répondit le lendemain, 9 avril, que son rôle personnel dans le procès était nul et qu'il n'avait reçu d'autre mission que celle de présenter les lettres et commission du roi et de rapporter à Sa Majesté l'information des commissaires. Il consentit pourtant à mander devant l'huissier du parlement, qui lui avait demandé de la part du procureur général s'il persistait dans cette attitude, les nommés Anthoine Vyan, Pierre et Aure d'Agoult; Vian de Léage; autre Aure et Raymond Bosc d'Agoult, qui déclarèrent, au nom de 36 de leurs coreligionnaires, qu'ils entendaient soutenir la poursuite et en faire les frais, et demandèrent un délai pour pouvoir faire venir la procuration de ceux de leurs coreligionnaires qui désireraient se joindre à eux.

Les commissaires leur ayant accordé 8 jours, défendirent à Jean de Roma de continuer ses procédures et firent écrire au légat d'Avignon, au viguier de Cavaillon et autres personnages de suspendre les poursuites faites au nom de Jean de Roma contre les Vaudois. D'Assi, qui voulut bien continuer ses bons offices à ces derniers, se chargea lui même de porter au légat d'Avignon la lettre qui lui était destinée. Le cardinal de Clermont lui donna audience le vendredi saint, 11 avril, et fit d'abord difficulté d'obtempérer au vœu des commissaires royaux, mais il finit par consentir à écrire aux officiers de Cavaillon « de ne procéder à aucune exécution ni autre exploit contre les prisonniers», jusqu'à nouvel ordre, et ce fut d'Assi qui leur remit en personne les lettres missives du légat.

* * *

Le 16 avril suivant, le procureur et l'avocat des Vaudois remirent aux commissaires royaux la procuration des personnes dont les noms suivent, lesquelles les investissaient de leurs pleins pouvoirs: Antoine Vyan, du château d'Agoult; Poncet-Martin, Hugues Morisain, Jean Bacquet, du château de Rousssillon; honnêtes femmes Jeanne Hugon, veuve de George Serre, du château de Gargas; Marie Reyerie, veuve de Jean Baumac, du château de Roquefure. Le 28 avril, ils déposèrent celle de Michel Serre, d'Apt, et de Philippe Gescert (ou Marro), de Gordes.

Pour ce qui est des témoins, le procureur produisit, le 17 avril, les suivants: Pierre Serrebien, Peyron (ou Perrin), Gaudin (ou Galian), Anthoine Serre et Constans Tallon, de Murs; Michel Seguin, de Buoux, et Anthoine Long, de Roussillon; — le 20 avril, Jehan Couchet, sellier, et Christophe Meysonnier, menuisier d'Apt; M.tre Claude Fœniculi, de Rustrel, curé de Bonnieux; Raymonnet Carbonnel et Estienne Columby, barbier d'Apt.

Voici ce que déposérent des témoins:

Suffren Carbonnel, laboureur de Buoux, déclara que, lorsqu'il fut mené à Apt par mandement de Jean de Roma, il demanda à ce dernier « qu'il lui fît apparoir de la puissance par laquelle il procédait », et que ce dernier lui répondit qu'il « avait puissance du roi et du pape, et qu'il n'était sujet de personne ». Carbonel ajouta que le même inquisiteur l'interrogea sans la présence d'un notaire et le menaça dans la prison d'Apt « que, s'il ne voulait confesser, qu'il lui ferait tant chauffer les pieds et à lui et aux autres accusés qu'il lui ferait brûler jusques aux genoux.... Et

l'a dit souvent et fait par effet à Jehan Roux et Thomas Martin, de Gignac, comme il les ouït crier, et puis les vit incontinent après qu'ils furent remis ès dites prisons environ quinze jours après la Toussaint dernier passé. Et étaient présents Jacques Brante et Pierre Sambuc et Arnaud Martin, de Gignac ».

Raymond Carbonnel, âgé de vingt et un ans, fils du témoin précédent, témoigna qu'ayant montré à Jean de Roma, dans la maison épiscopale d'Apt, à l'entour de la Toussaint dernière, des lettres du parlement de Provence qui lui enjoignaient de terminer le procès de son père, l'inquisiteur répondit qu'il ne ferait rien par les dites lettres...., car la cour n'avait point de puissance sur lui, ni le roi, parce qu'il avait puissance du pape, qui est supérieur. Et n'en voulut rien faire, ains (mais) retint les dites lettres et ne peut les ravoir ».

Jacques Brente, laboureur de Roussillon, qui avait été arrêté par le sieur de Sault et conduit à Apt, déclara qu'un peu avant la Noël de l'année précédente, « étant en la chambre que tenait le dit de Roma, dans la maison épiscopale d'Apt, il entendit ce dernier, parlant avec M.tre Agricol de Renerevilla, procureur fiscal de la foi, et certains autres, prononcer ces paroles: « Si le roi voulait parler contre la foi, je lui ferais perdre son royaume ».

Les commissaires royaux entendirent ensuite les témoins suivants qui firent des dépositions analogues: Amyel Favatier et Antoine Roux, de Roussillon; Augustin de Possis, vicaire de Cuges, en Provence; Jehan de Garainboys notaire, de Buoux; Arnaud Gaudin, de Menerbe, hôte des Beaumettes; Antoine Peyron, laboureur, de Gordes; M.tre Guillaume Falque, prêtre, de Roussillon; Antoine Masse, de Roussillon; Messire Pierre de Framboure, natif du diocèse de Rouen, curé de Roussillon; Me Jacques Scudéri, notaire d'Apt; Me Pierre Fullet, notaire, du même lieu.

Ajoutons que, pendant l'audition des témoins, le 17 avril, le procureur des Vaudois présenta aux commissaires une requête par laquelle Jean et Thomas (ou gros) frères, et Marguerite Serre, femme d'Anthoine Vian surnommé, détenus dans les prisons de Cavaillon jusques à l'entier payement des sommes considérables auxquelles Jean de Roma les avait condamnés et exposés à y demeurer toute leur vie, demandaient à être mis en liberté. Les commissaires, ne faisant droit qu'à une partie de leur requête, ordonnèrent, le 23 avril suivant, que les prisonniers seraient relâchés, mais à la condition qu'ils consigneraient au préalable les dites sommes. Le 29 avril, Antoine Vian ayant

donné caution pour sa femme et pour les frères Robert, Jean de Roma consentit à leur libération.

* * *

Le 11 mai suivant, notre inquisiteur, qui avait demandé aux commissaires une copie de la commission de François Ier et du mémoire de l'avocat et du procureur des Vaudois, composa de son côté un mémoire justificatif, qu'il remit aux dits commissaires.

Sur le chef de la torture, il déclara que, sur 15e personnes examinées par lui, quatre seulement y avaient été soumises; qu'en agissant ainsi il avait usé de son droit, et que « si on peut mettre un simple larron à la torture, il s'en suit qu'on y peut mettre un hérétique, qui est plus criminel que tous les larrons et homicides du monde ». L'inquisiteur, prévoyant qu'on lui objecterait qu'il aurait pu et dû traiter moins cruellement ses victimes, ajoutait que la peine appropriée aux hérétiques, c'est le feu; « qu'il avait vu user de cette peine » en Savoie contre les masques (sorciers) invocateurs des diables; enfin que « combien que la torture de.... chauffer les pieds soit terrible, toutefois elle est moins dommageable et plus facile à guérir que la torture commune, qu'on donne ès larrons et homicides, en leur tirant et renversant les bras et les jambes ».

Sur le chef des amendes pécuniaires, Jean de Roma fit observer que, suivant le droit canon, si les hérétiques sont impénitents ou se convertissent seulement en apparence, on doit les « remettre au bras séculier pour être brûlés », et que, s'ils se repentent sincèrement « on les doit enfermer entre quatre murailles au pain et à l'eau et perpétuellement.... or, dites et considérez, continue-t-il, quelle est plus grande pénitence, ou mourir enfermé en prison avec du pain bis et de l'eau, ou de payer cent ou cent cinquante écus ès églises ou hôpitaux et ès pauvres indigents et misérables? »

(La suite au prochain numéro).

LE CIMETIÈRE
DE LA FAMILLE DURAND-CANTON

À l'extrémité occidentale du village de Rorà, se trouve la maison de la famille Durand-Canton. Placée au coin (*patois:* cantoun) du village, elle a probablement donné lieu par sa situation, au

surnom de Canton. Elle est tout-à-fait à part. Le jardin où se trouve le cimetière est environné de trois côtés par des maisons, dont l'une, la plus au midi, a été construite il y a trois ans, et il est sépare du chemin par un mur.

Le terrain qui a servi de cimetière est du côté de l'occident et mesure 18 mètres de longueur sur 8 de largeur. Il ne présente rien de particulier, et a été tenu comme l'on tient en général nos vergers, c'est à dire que l'on y voit quelques pruniers et une plante de buis; le sol est inculte.

Comment la famille Durand-Canton a-t-elle pu avoir le privilége d'ensevelir les membres de sa famille dans son jardin? Cela n'a pu avoir lieu que grâce à des circonstances qui ont dû lui être absolument favorables. Car pendant les siècles de persécution et d'intolérance, nos pères ont eu, au lieu de privilèges, de fréquentes tracasseries au sujet de leurs cimetières. Ainsi en 1821, la Commune de Rorà demande un cimetière nouveau, l'ancien étant devenu trop petit. Le Sénat répond que l'on prenne les informations nécessaires: «Commettiamo al giudice di Rorata, ed in caso di assenza.... acciò esplorato stragiudicialmente il sentimento del parroco del luogo in ordine alla progettata traslocazione del Cimitero, prenda quindi da due testimonj.... sommarie giurate informazioni....» 6 Ott. 1821.

Le prêtre répondit favorablement, et l'on choisit l'endroit selon toutes les formalités.

Le Sénat approuve le projet, mais avec cette restriction «non si lo stesso nuovo cimitero cinto di mura, siepe od altra cosa». 29 Genn. 1822.

L'on envoie une nouvelle supplique, en faisant appel à un édit du mois de Juin 1730, § 3°, par lequel il était permis «alla Comunità di continuare a ritenere il Cimitero cinto come lo possedeva allora», et l'on demande de pouvoir faire un mur d'enceinte au nouveau cimetière. L'avocat, chargé de présenter la supplique au Sénat, ne nie pas les dispositions à l'égard des cimetières de Rorà, La Tour, Villar et Bobi, «ma trattandosi in oggi del trasporto di quello dei religionari di Rorata devono li medesimi uniformarsi agli ordini sovrani... rispettò ai cimiteri dei Valdesi... epperciò non si crede potersi far luogo a quanto si supplica». Torino, 21 Marzo 1822.

Après un nouveau recours, le 10 Juillet 1823, le Sénat répond favorablement: «Permettiamo di cingere di muro il cimitero da costruirsi dai Religionarii di Rorata, con che non si faccia nel

medesimo alcun Tetto o Coperto, o vi s'apponga alcun segno di culto, e che sia chiuso a doppia chiave, una delle quali, fuori dell'occasione delle sepolture, rimanga presso il Sindaco o d'un amministratore di Comunità cattolico ».

Il est assez évident que, avec des dispositions semblables à l'égard des Vaudois, la famille Canton n'aurait pas obtenu un cimetière à elle, si ce n'eût été par des circonstances extraordinaires. Mais les documents écrits pour prouver qu'un tel privilége a été concédé, manquent, paraît-il, tout-à-fait. Les recherches faites par un membre de la famille, et dernièrement encore par Mons. le prof. Jean Filippi(1), n'ont pas abouti.

Mais la tradition établit le fait d'une manière assez authentique, pour que les doutes puissent être écartés.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici les vicissitudes par lesquelles a passé le duc Victor Amédée II, pendant les années de guerre avec la France. Il suffit de rappeler qu'il a dû fuir devant ses ennemis, et qu'il s'est retiré dans nos Vallées, où, malgré les souvenirs de 1686, il pouvait compter sur la fidélité de ses sujets Vaudois. Etant venu à Rorà, il fut accueilli par la famille Canton.

La tradition de ce passage de Victor Amédée s'est conservée chez les Cantons. Ils montrent encore la chambre où le duc a logé ; elle est située au haut de l'escalier, à droite de la grande porte d'entrée du côté du levant.

Jusqu'au commencement de ce siècle, la coupe laissée par le duc faisait partie des objets importants appartenant à la famille. Dans le partage des biens, les deux frères Philippe et Jean Pierre prirent, le premier, la coupe et, le second, la grosse Bible. La coupe fut perdue après avoir servi pendant quelque temps à puiser de l'eau à une fontaine. La cuiller se trouve dans le musée historique de la « Maison Vaudoise », après avoir été dans celui du Collége.

Le chef de famille du commencement du 18e siècle s'appelait Antoine Durand-Canton; il figure toujours parmi les principaux de la Communauté. Il était syndic en 1697, en 1701, 1704, 1705, 1708 et dans la suite encore pendant sept autres années. En 1706 il était *esattore*. — Dans les fonctions ecclésiastiques, il revêtait les charges d'ancien et de diacre.

---

(1) **G. Filippi**, Di una fuga del duca Vittorio Amedeo II durante l'assedio di Torino, gr. 8°, Fir. 87, p. 20. Estratto dalla Rassegna Nazionale IX.

La légende fait des vieux Canton des gens riches qui portaient des boutons d'or, et avaient le secret d'une fontaine aurifère.

Tout cela porte à croire que le duc, se trouvant à Rorà, devait de préférence être logé par les Cantons.

Mais comment le chef de famille a-t-il été amené à demander un aussi curieux privilége que celui d'ensevelir dans son jardin? — La tradition raconte que les Cantons n'avaient pas été d'accord avec les autres *Rorengs* pour l'emplacement du cimetière; cela expliquerait naturellement la susdite demande.

Les actes de décès n'ont malheureusement pas été tenus comme il faut dès la Rentrée. De sorte que nous ne pouvons pas assurer lequel des Cantons a été le premier enseveli dans son jardin. Le premier acte que nous trouvons est ainsi conçu: « Antoine Durand dit Canton, ancien et diacre et syndic, est mort le mercredi 3e Octobre 1731 entre midi et une heure, et a été enterré le Jeudi 4e Oct. dans son jardin ». — L'usage de ce cimetière a continué pendant 176 ans. Le dernier qui y a été enseveli est: Jacques Durand-Canton de Philippe et de Jeanne Pascal, mort à l'âge de 92 ans, le 13 février 1882.

Voici l'ordre par lequel le cimetière de la famille Canton a été aboli:

Lettera del Signor Sotto-Prefetto di Pinerolo
al Sindaco di Rorà
in data 2 Maggio 1882, N. 1631.

Mi è stato riferito che i due cimiteri esistenti in codesto Comune sono in condizione assai meschina, che il Valdese non è per ampiezza sufficiente ai bisogni della popolazione di quel culto, e tanto questo come quello dei cattolici situati nel concentrico dell'abitato.

Sono inoltre assicurato che esiste un terzo cimitero per uso privato della famiglia Durand-Canton, i membri della quale vengono per antica consuetudine tumulati nel cortile adjacente alla loro casa d'abitazione.

Ciò stante, è urgente di studiare il modo per far riformare e porre in assetto normale i due primi cimiteri, e provvedere in seguito a far indilatamente scomparire questo terzo cimitero, il quale, qualunque sia la sua origine, non può in alcun modo più tollerarsi, perchè in urto colle vigenti leggi sanitarie.

Invito adunque la S. V. a proibire in mio nome la famiglia Durand-Canton dal continuare a fare inumazioni nel recinto fin qui usato del proprio cortile annesso alla casa d'abitazione, ed il Consiglio comunale a far ricerca di altro terreno per trasportarvi i due cimiteri a distanza legale dall'abitato.

Il Sotto-Prefetto firmato: **Zini.**

Per estratto, a Rorà, 3 Ott. 1882.

Il Sindaco: MOURGLIA.

Lettre du Syndic à la famille Durand-Canton:

In obbedienza alla nota del Signor Sotto-Prefetto del Circondario in data 2 corr. mese n.° 1631, partecipo alla famiglia Durand-Canton, proprietaria in questo Comune, a nome del prefato signor Sottoprefetto, essere proibito continuare a fare inumazioni nel recinto fin qui usato del proprio giardino annesso alla casa d'abitazione, contro il tassativo disposto dell'art. 66 del regio decreto 4 Sett. 1874, n. 2120, che vieta il seppellimento dei cadaveri in luogo qualsiasi diverso dal Cimitero, con diffidamento che nel caso di ulteriore trasgressione alle vigenti leggi in materia sanitaria, verrà dichiarata in contravvenzione, e fatta oggetto di denunzia all'autorità giudiziaria per l'opportuno procedimento a tenore dell'art. 141 del suddetto decreto.

Rorà, 10 maggio 1882.

Firmato: MOURGLIA BART., Sindaco.

Rorà 28 août 1888.

J. D. ARMAND-HUGON, pasteur.

Les Vaudois Allemands du Moyen-âge

(TRAD. DE L'ALLEMAND PAR ALEX. VINAY, PROF.)

La Rédaction du bulletin de la Société d'histoire Vaudoise m'ayant prié de lui donner un article sommaire sur les recherches faites, ces derniers temps, en Allemagne, concernant l'histoire des Vaudois allemands du moyen-âge, j'accède d'autant plus volontiers à ce désir que l'occasion m'est ainsi offerte de résumer ici les résultats de mes propres études, qui ont paru dans diverses

publications dans le cours de ces dernières années (1). J'ai cru ne point devoir combattre ici les hypothèses du Dr **L. Keller** concernant les communautés évangéliques qu'il dit avoir existé au moyen-âge, et leurs rapports avec les Vaudois et la Réformation du 16.e siècle (2).

Les sources que le Dr **W. Preger** a publiées d'après divers mss. de la bibliothèque de l'Etat, à Munich, sont d'une importance capitale non seulement pour l'histoire de la Secte Vaudoise en Allemagne, mais encore pour la connaissance des origines mêmes du Vaudéisme (3). Il faut placer en première ligne la lettre des chefs des « Pauvres Italiques » ou de Lombardie, destinée à renseigner les coreligionnaires d'Allemagne sur l'issue des entretiens qui avaient eu lieu à Bergame en 1218 entre les délégués du groupe vaudois français ou ultramontain et ceux du groupe italique ou lombard. Pour la première fois nous trouvons dans ce document une exposition authentique des profondes divergenses doctrinales de ces deux communautés. Cette épître a servi à **Carl Müller** de point de départ dans sa recherche sur l'origine des Vaudois, sur l'organisation et la doctrine de leurs deux principaux groupes (4). Les résultats importants de M. ont été, en grande partie déjà, utilisés par le prof.

---

(1) Dans cette exposition je m'en réfère à mes écrits suiv.: *Die religiösen Sekten in Franken vor der Reformation* (Les sectes relig. en Franconie avant la Réf.), Würzb. 82; — *Waldensia,* dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (Brieger), (vol. 10.e); — *Neue Beiträge zur Gesch. des mittelalterl. Waldenserthums* (Nouv. contributions à l'hist. des Vaud. du M.-Age), dans l'*historische Zeitschrift* (von Sybels) nouv. sér., vol. 25.e; — *Hussitische Propaganda in Deutschland* (Propagande des Hussites en Allemagne), dans l'*histor. Taschenbuch* (Maurenbrecher), 6.e sér., vol. 7.e; — *Waldenserthum und Inquisition im südöstl. Deutschland* (Les Vaudois et l'Inquisit. dans le S. E. de l'Allemagne), Frib. 90, — tirage à part de la *deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* (Quidde) vol. 1.er et 3.me.

(2) Je me suis opposé aux hypothèses de Keller dans les recensions que j'ai écrites de ses publications, voy. l'*Histor. Zeitschrift,* vol. 29.e, p. 152 ss.

(3) *Beiträge zur Gesch. der Waldesier im Mittelalter* (Contributions à l'hist. des Vaud. du M.-âge), dans les *Abhandlungen* de la classe hist. de l'Acad. Royale de Bavière vol. 13.e, sect. 1, 1887; — *Der Tractat des David von Augsburg üb. die Waldesier* (Traité de David d'Augsbourg sur les Vaudois), ibid vol. 14.e, sect. 2.e, 1879; — *Ueber das Verhältniss der Taboriten zu den Waldesiern des 14. Jahrh.* (Relations des Tabor av. les Vaud. du 14.e siècle), ibid. vol. 18 e, sect. 1, 1887; — Le Dr. Preger a publié, il n'y a que quelques mois, un nouvel ouvrage intit.: « *Ueber die Verfassung der französ. Waldesier in der älteren Zeit* » (Organisation des Vaudois français dans les temps plutôt reculés), ibid. vol. 19.e, sect. 3.e, 1890. Je ne puis qu'en partie accepter les développements de ce dernier écrit, mais ce n'est pas ici le moment d'établir le point de vue qui me sépare du savant prof. de Munich. (V. plus loin le § Bibliographie).

(4) *Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des 14. Jahrh.* Gotha 86 (les Vaud. et chacun des groupes qui les constituaient jusqu'au commencement du 14.e siècle), tirage à part des *theol. Studien und Kritiken, 86-87.*

E. Comba dans son « *Histoire des Vaudois d'Italie* » (Ie partie). J'ai eu, ainsi que Mr. W. Preger, l'occasion de restreindre une série de conclusions moins sûrement fondées de Müller. Tout en m'abstenant d'entrer ici dans ces questions, quelque intéressantes qu'elles soient sans doute, je dois cependant dire en quelques mots la place que les Vaudois du Piémont occupent, vis-à-vis de ces deux groupes principaux. Jusqu'à tout dernièrement l'on admettait comme un fait établi, à propos de l'histoire ancienne des Vaudois du Piémont, que leur apparition dans le Piémont devait être attribuée à une immigration de Vaudois français, lesquels se seraient réfugiés dans les Vallées du versant italien pour se soustraire à l'Inquisition, qui sévissait à Lyon et dans le Lyonnais; l'on a aussi voulu voir dans les églises vaudoises du Piémont le centre du mouvement des Vaudois vers la Réforme, à la fin du moyen-âge, et l'on a pareillement admis que des Vallées partirent les colonies vaudoises de Provence, de Lombardie, de Calabre et de la Pouille. J'ai toujours eu mes doutes à cet égard. J'ai montré que, selon toute probabilité, les Vaudois du Piémont ne sont nullement des immigrés, des gens venus du dehors, mais oui bien des descendants des anciens habitants de ces montagnes, lesquels furent gagnés aux croyances évangéliques par les prédicateurs itinérants de la branche lombarde (1). Mais, suivant les sources que nous possédons, le centre (Centralleitung) des Vaudois lombards jusqu'à la fin du 15e siècle n'a pas été en Piemont, oui bien en Lombardie d'abord et plus tard dans la Pouille; vers la fin du 15e siècle leur siége s'était de nouveau transporté vers le Nord, premièrement à Aquila dans les Abruzzes, ensuite dans le territoire de Spoleto et de Camerino, où l'évêque suprême des Vaudois italiques avait sa résidence (1490). Et les entretiens des délégués des frères de Bohême avec les chefs des Vaudois romaniques, vers l'an 1498, n'eurent pas lieu dans le Piémont, mais dans la Romagne. Ce n'est que par suite de l'attachement extraordinaire des Vaudois du Piémont à la foi évangélique, — attachement qui leur donna la force d'endurer les persécutions les plus terribles du 15e jusqu'au 17e siècle, — que les Vallées du Piémont finirent par occuper cette place si

(1) *Neue Beitr.* p. 57 ss.; *Waldensia* p. 311 s. - **C. Müller** s'est aussi prononcé pour cette manière de voir, dans la *theol. Literaturzeitg*, 88 N° 14; et **W. Förster** dans sa critique de l'éd. de La Noble Leçon de Mr. Ed. Montet (gött. gelehrte Anzeigen, 88 N.os 20-21) soutient de même que les dialectes vaudois d'aujourd'hui, comparés au provençal, ne sont nullement le résultat d'une immigration étrangère, mais forment, avec ce dernier, un tout homogène.

éminente dans l'histoire du Vaudéisme, qu'elles occupent aujourd'hui encore à la grande satisfaction des Eglises évangéliques du monde entier: tandis que dans toute la presqu'île italienne, non moins que de l'autre côté des Alpes, toute trace de Vaudois avait été effacée par l'Inquisition.

En **Allemagne** les Vaudois ont, de très bonne heure, déployé une grande activité missionnaire. C'est bien de la branche française des Vaudois que partit la propagande dans les évêchés de Metz et Toul, contre laquelle les autorités ecclésiastiques durent prendre des mesures répressives dès les années 1192 et 1199. Toutefois, bien plus considérables ont été dans le Sud de l'Allemagne les résultats de la mission des Vaudois italiques, mission, dis-je, qui avait dans la Lombardie son point de départ. Elle était déjà solidement établie vers l'an 1220. C'est ce que nous montre la lettre, mentionnée plus haut, des Lombards à leurs frères d'Allemagne. C'est dans le but de donner à ces coreligionnaires de plus amples détails sur les différends qu'ils avaient avec les Vaudois français, qu'ils envoient au-delà des Alpes les frères Ugolo et Algosso. Il est étonnant de voir comment les « Pauvres » lombards, en quelques dizaines d'années, surent spécialement dans le Haut-Rhin et en Autriche, éloigner de l'Eglise catholique une bonne partie de la population, et comment la secte des Cathares fut de bonne heure, en Allemagne, complètement absorbée par les Vaudois. Jusque dans le premier quart du 13e siècle, les Cathares avaient été très répandus dans l'Allemagne méridionale et le long du Rhin, mais vers l'an 1260 leur dualisme fut refoulé partout au-delà des Alpes par l'assaut de la propagande vaudoise.

* * *

L'histoire des **souffrances** des Vaudois allemands date des atroces persécutions que l'inquisiteur Conrad de Marbourg dirigea contre l'hérésie de l'Allemagne Centrale et Méridionale pendant les années 1230-1233. Le but principal de ces persécutions était d'expulser, avant tout, les « pauvres de Lyon ». Bien loin de s'informer des idées religieuses des Vaudois, ce cruel fanatique accusait les persécutés d'adorer Satan, de s'adonner à la sorcellerie et de prendre part à des orgies nocturnes: La torture et les faux témoins conduisent au bûcher un grand nombre même de bons catholiques. Les désordres sans nombre dans lesquels l'Allemagne fut plongée par ces multitudes de supplices, par les

croisades prêchées par les inquisiteurs dans la Basse-Allemagne et dans les provinces rhénanes, par l'assassinat enfin de **Conrad de Marbourg** et de **Torso** son allié, mirent un terme, pendant un certain laps de temps au moins, à l'activité de l'inquisition papale en Allemagne. D'un autre côté, les luttes de la Curie romaine avec l'empereur Frédéric II et Conrad IV étaient bien de nature à favoriser en quelque sorte la propagande vaudoise au sein de la population allemande divisée entre l'empire et la papauté. « *Lorsque l'interdit est lancé contre une ville, les Vaudois triomphent* », lisons-nous dans un récit du temps, « *parce qu'alors il leur est plus aisé de corrompre le peuple* ». Il paraît même que l'un des princes de l'empire, du parti des Gibelins, le duc Othon de Bavière ou Frédéric II d'Autriche (?), aurait à cette époque entretenu des rapports avec les Vaudois allemands.

Un ecclésiastique autrichien d'alors nous décrit d'une manière très vive l'extension des Vaudois dans le duché d'**Autriche** vers l'an 1260. L'occasion lui en était fournie par la persécution des « Léonistes » qui commença à sévir en Bohême et en Autriche vers l'an 1257, à l'instigation d'Otakar qui régnait alors sur ces contrées. L'Inquisition atteignit en Autriche son point culminant en 1266: de l'Inn jusqu'à Vienne et des Alpes jusqu'aux confins de la Moravie, l'on comptait au-delà de 40 localités où les Vaudois avaient des adhérents. Dans cette persécution l'on discerne déjà bien distinctement le trait caractéristique des Vaudois du Sud de l'Allemagne: ils demandent la suppression des dîmes ecclésiastiques et la diminution des propriétés de l'Eglise; dans tel et tel endroit, il est des ecclésiastiques catholiques qui paient avec leur vie la persécution dont les Vaudois des campagnes avaient été l'objet. Des plaintes de cette nature se font entendre aussi en Bavière, où en 1262 les Dominicains de Ratisbonne s'installent en qualité d'inquisiteurs. D'un autre côté, les inquisiteurs rendent d'un commun accord témoignage de la pureté et de la sévérité des mœurs des *magistri* Vaudois, de même que des autres fidèles. Une telle conduite irrépréhensible faisait, à la vérité, un grand contraste avec la dépravation du clergé catholique du temps, elle était même un signe distinctif des Léonistes.

Au commencement du 14e siècle, il y eut de nouveau de violentes persécutions contre les Vaudois de l'**Allemagne du Sud** et **de l'Est,** et le duché d'Autriche est de rechef le foyer principal du mouvement vaudois. Dans la seule Basse-Autriche l'on nomme

36 localités où les Vaudois ont des représentants. (1) Parmi les nombreuses victimes de l'inquisition, nous rencontrons aussi un évêque vaudois fort avancé en âge, qui fut brûlé à Vienne vers l'an 1315. Du haut du bûcher il prophétisa à ses bourreaux la victoire future de l'Eglise Vaudoise. Suivant le témoignage de ce martyr, les Vaudois comptaient 80.000 membres dans le duché d'Autriche; tandis que, en Bohême et en Moravie, on n'aurait pas pu les énumérer. C'est surtout par les meurtres dont les Vaudois se rendent de nouveau coupables, que l'on voit combien était envenimée la lutte que l'Eglise dominante avait amenée. Contrairement à leur défense absolue de tuer, ils prennent les armes contre leurs persécuteurs, et il n'est pas rare de voir des ecclésiastiques catholiques, dans la première moitié du 14e siècle, devenir victimes de leurs représailles, de leur exaspération. D'autre part, les accusations que l'inquisition de cette époque lance contre les Vaudois sont aussi le fruit d'une passion aveugle et sans limites: l'on retourne à l'exemple donné par Conrad de Marbourg, on accuse les Vaudois d'adorer le diable et de s'adonner à des orgies nocturnes dans des cavernes souterraines. Du reste, les plaintes contre les Vaudois d'Autriche se poursuivent encore après les persécutions sanglantes de 1311 à 1318. En 1336 et 1338 l'on allume de nouveau les bûchers. Vers l'an 1365, un inquisiteur reparaît en Autriche et réussit, paraît-il, à ramener dans le giron de l'Eglise catholique un certain nombre de *magistri* Vaudois. Cette conversion donna lieu à une intéressante correspondance entre la direction centrale du groupe vaudois lombard, ceux qui étaient demeurés fidèles, en Autriche, et ces apostats. Nous y voyons que les *maîtres* Vaudois s'attribuent le droit d'exercer la vocation apostolique, tandis que leurs adversaires leur nient ce droit (2). Nous dépasserions les limites qui nous sont fixées, si nous nous entretenions, un peu plus longuement, des traces récemment découvertes de l'extension des Vaudois dans les autres contrées de l'Allemagne. Qu'il suffise de dire que, d'après les procès institués en Autriche à partir de l'an

---

(1) Les hérétiques, persécutés à cette époque en Autriche et en Bohême, furent toujours considérés presque exclusivement comme Cathares, ou comme membres de la « Secte du libre esprit ». Dans mon livre « *Waldenserthum und Inquisition* » j'ai tâché de démontrer qu'ils appartenaient aux Communautés Vaudoises.

(2) Ces lettres ont été pour la première fois utilisées par C. **Müller** (*loc. cit.* 103) et, après lui, par **Comba** (Hist. des Vaudois p. 243 ss.). Elles ont été naguères publiées en partie par **Döllinger** dans ses *Beiträge zur Sektengesch. des Mittelalters* (Contributions à l'hist. des sectes du moyen-âge), II p. 351 ss.

1312 et pour plusieurs dizaines d'années, il y eut en Bohême, en Moravie, en Silésie, en Pologne, en Hongrie, une suite de persécutions d'hérétiques. Ces persécutions avaient, selon toute probabilité, les Vaudois surtout en vue. En Franconie, c'est la ville impériale de Nuremberg qui, depuis l'an 1330, fut de temps à autre visitée par des tribunaux de l'inquisition; en 1332 l'on chassa de Nuremberg 90 personnes que l'on soupçonnait entachées d'hérésie et dont quelques-unes appartenaient aux familles patriciennes; d'autres procès de même nature y eurent lieu en 1354, 1378, 1399; l'on y vit à plusieurs reprises des autodafés de sang. Mais les croyances vaudoises avaient aussi déjà des adhérents dans l'Allemagne du Nord. En 1336 l'on brûle des *Luciférіens* dans la Marche de Brandebourg. Ce sont évidemment des Vaudois; et en 1366 on fait à Dresde et à Wittemberg une perquisition des Vaudois qui s'y trouvent.

L'inquisition s'occupa tout particulièrement des mouvements hérétiques de **Bohême** et de **Moravie**. Du 1301 jusqu'aux dernières dizaines d'années du 14e siècle, l'on renouvelle sans cesse des plaintes concernant les hérésies de ces contrées, lors même que les archevêques de Prague et les rois de Bohême viennent, à l'envi et par tous les moyens possibles, au secours des inquisiteurs. C'était des immigrés de nationalité allemande qui, dans le courant du 13e siècle, avaient colonisé une partie considérable de la Bohême, de la Moravie, de la Hongrie, de la Silésie et de la Pologne: Par ces colonies les idées religieuses vaudoises avaient acquis le droit de cité dans ces contrées. Dans la Bohême méridionale, dans le territoire des dynastes de Neuhaus, les hérétiques sont en si grand nombre que les tentatives de les mettre à la raison n'amènent que troubles et guerres. Ulrich de Neuhaus se rend, en 1340, en toute hâte à Avignon, et revient dans son pays muni d'une bulle papale par laquelle on organise une vraie croisade contre les rebelles, et les prisons ne peuvent bientôt plus contenir les hérétiques. Dans les dizaines d'années suivantes, des inquisiteurs furent envoyés maintes fois dans la partie méridionale de la Bohême et en Moravie, et l'archevêque de Prague se plaint, en 1381, de ce que l'*ivraie semée par les hérésiarques vaudois en Moravie, s'est tellement développée que l'on ne peut presque plus penser à l'en extirper.*

De la Bohême la persécution se généralisa et s'étendit, sur un grand pied, à tous les Vaudois allemands. Ce fait nous prouve qu'en Bohême, l'extension des croyances vaudoises revêtait un

caractère particulièrement inquiétant pour l'inquisition. Deux ecclésiastiques de Bohême, le prieur du couvent des Célestins d'Oybin près Zittau, du nom de **Petrus Zwicker** et le prêtre **Martin de Prague** se sont trouvés, de l'an 1380 jusque dans les premières années du 15e siècle, à la tête de l'inquisition contre les Vaudois de Bohême, de Moravie, d'Autriche, de la Styrie, de la Hongrie, de la Bavière, de la Franconie, de la Thuringe, de l'Archevêché de Mayence, du Brandebourg et de la Poméranie. A côté de ceux-ci et indépendamment d'eux, un certain nombre d'autres inquisiteurs agissent dans l'évêché d'Eichstadt, à Augsbourg, à Mayence, à Strasbourg et en Suisse. Ce fut une lutte bien sérieuse que celle que l'Eglise dominante dut soutenir, dans cette période d'une vingtaine d'années, et que l'on pourrait appeler «*lutte pour l'existence* de l'église catholique en Allemagne». Lors même que nous ne possédions que de rares restes des Archives de l'inquisition, il nous est toutefois, par ces restes, possible de calculer jusqu'à un certain point l'extension énorme que les idées religieuses vaudoises avaient prise en Allemagne. C'est ainsi que dans une portion assez limitée de la Marche de Brandebourg, l'on assigne devant les tribunaux au-delà de 400 personnes, l'on en assigne au-delà de 1000 dans la Haute-Autriche, et l'on brûle à Steyer environ 100 Vaudois. Malgré ces mesures de rigueur, l'inquisiteur Petrus n'est plus sûr de sa vie dans la ville de Steyer, aussi demande-t-il à grands cris, dans un manifeste de l'an 1395, le concours du bras séculier et ecclésiastique contre les hérétiques périlleux, afin que la secte vaudoise n'arrive pas à éloigner de l'Eglise des multitudes toujours plus grandes de gens. Il y avait, en même temps, une grande fermentation sociale dans les classes inférieures de la population. Des chansons populaires et des prédictions annonçaient un prochain carnage du clergé, la suppression des biens de l'Eglise et la distribution qu'on en ferait aux classes pauvres. Les villes (de Franconie et du Rhin p. ex.) sont, pendant des dizaines d'années, en lutte avec les princes ecclésiastiques, et, à plusieurs reprises, chassent le clergé hors de leurs murs: « Que l'on tue les prêtres » — tel est le mot d'ordre qui semble avoir été donné partout.

Si l'on considère tous ces faits, l'on arrive à comprendre l'énergie de fer que les inquisiteurs déployèrent en Allemagne dans l'accomplissement de leur mandat. C'est à leurs efforts que l'Eglise catholique allemande doit d'être restée maîtresse du terrain à cette époque.

Faute d'espace, nous ne pouvons entrer ici dans de plus amples détails sur ces grandes persécutions. Parmi les sources les plus importantes qui viennent d'être découvertes, nous citons les communications que le prof. **Wattenbach** de Berlin a puisées dans un manuscrit de Wolfenbüttel et qui concernent les mesures prises contre les Vaudois de la Poméranie et de la Marche de Brandebourg (Voir notre bull. 7e p. 60-67). (1)

Les procès contre les Vaudois de Strasbourg et de Fribourg en Suisse nous sont fait connaître par les publications de **Röhrich** (2) et d'**Ochsenbein** (3); et une série d'actes inquisitoriaux et de jugements portés contre les Vaudois de Wurzbourg, Mayence, Thuringe, Autriche, Styrie et Hongrie ont été publiés pour la première fois par **Friess** (4), par **Döllinger** (5), par **Preger** et par l'auteur de ces lignes.

* * *

Une question du plus haut intérêt est celle de savoir quels ont été les *rapports entre les Vaudois et* les représentants les plus conséquents de la réformation de Bohême, c'est-à-dire *le parti des Taborites.* J'ai moi-même émis, il y a quelque temps, la supposition que les Vaudois, à cause de leur négation radicale, absolue, de toutes les institutions ecclésiastiques et politiques qui ne semblaient pas harmoniser avec leur notion d'église, devaient être considérés comme l'élément proprement révolutionnaire de la réforme des hussites. (6) Cette manière de voir a été accentuée davantage encore par Mr. **Preger** (7), qui compare soigneusement et en détail les doctrines des Vaudois avec celles des Taborites, et arrive à la conclusion que toutes les doctrines essentielles et fondamentales des Taborites sont d'origine vaudoise, et que les Taborites sont les fils spirituels des Vaudois (V. notre bull. 3e p. 51).

L'on devait s'attendre à ce que l'écrit de Preger rencontrât de l'opposition. **Loserth** était le plus à même de prendre la parole en pareille question; c'est lui qui s'est prononcé le plus décidément contre les conclusions de Preger (8). Il observe, non

(1) *Abhandlungen der preuss. Akad.* (1886); — *Sitzungsberichte der preuss. Akad.* 1887, 29.e pièce.

(2) *Mittheilungen aus der Gesch. der evangel. Kirche des Elsasses I* (1855), p. 1-77.

(3) *Schweizer. Volksleben des 15. Jahrh.* (1881).

(4) *Oesterreich. Vierteljahrsschrift für kathol. Theologie XI* (1872), p. 208-272.

(5) *Beiträge zur mittelalterl. Sektengesch.* II (1889).

(6) *Die religiösen Sekten in Franken,* p. 28.

(7) *Ueber das Verhältniss der Taboriten zu den Waldesiern des 14. Jahrh.,* München, 1887, p. 44 ss. (V. notre bull. 3.e, 1887, p. 47 à 52).

(8) *Götting. gelehrte Anzeigen,* 1889, p. 496 ss.

sans raison, que les idées de réforme de Wiclef ont exercé une influence décisive non seulement sur les Utraquistes, mais aussi sur les théologiens du parti des Taborites. C'est ce qu'a rendu plus évident la récente publication des écrits de Wiclef. Loserth cependant exagère, à son tour, en sens contraire, lorsqu'il met en doute l'influence des Vaudois de Bohême sur la naissance des Taborites et sur leur programme doctrinaire, ou qu'il la réduit à des proportions minimes. Dans mon récent ouvrage sur les Vaudois et l'Inquisition, je me suis efforcé de démontrer, contrairement à la théorie de Loserth, que sur deux points au moins les Taborites radicaux se rattachaient aux Vaudois et, en cela, étaient opposés à Wiclef: ils rejetaient absolument le purgatoire et le serment. En outre, j'ai fait observer le rôle très-important qu'un groupe de *magistri* de Dresde ont joué dans la formation du parti radical du mouvement hussite: ces *magistri*, selon toute vraisemblance, étaient vaudois (1). Et si l'on pense que vers la fin du 14e siècle les Vaudois étaient fort répandus dans toutes les contrées avoisinantes de la Bohême et qu'à cette époque les Vaudois semblent avoir eu leur foyer principal dans la Bohême méridionale et en Moravie, de même que cela a été le cas, quelques dizaines d'années plus tard, pour le parti des Taborites, il n'est certes pas possible de laisser de côté les Vaudois, quand il s'agit d'expliquer l'énorme retentissement, le progrès extraordinaire, sans précédent dans l'histoire de l'Eglise, qu'eurent les tentatives de réforme dans la Bohême. C'est au contraire par le concours et l'action commune de deux mouvements de réforme si complètement indépendants l'un de l'autre, malgré leur très-grande affinité, — le mouvement des Wicleffites et celui des Vaudois, — que l'on peut et doit expliquer l'entraînement irrésistible du mouvement populaire hussite.

L'histoire des **Vaudois allemands** dans le premier quart du 15e siècle nous est presque totalement inconnue. Ils avaient été certainement exténués par la grande persécution de la fin du 14e siècle et privés de la plupart de leurs chefs. Pendant la période des troubles hussites, les Vaudois ne pouvaient penser à réparer les pertes qu'ils venaient de faire; au contraire, ils eurent à endurer de nouvelles persécutions, ainsi en Suisse en 1429 et 1430; ce qui fit que leur organisation, très-relâchée déjà, fut à peu près anéantie. Dans sa chute elle eut un temps d'arrêt,

(1) *Waldenserthum und Inquisition*, p. 98 ss.

par l'union initiée en 1418 entre Vaudois et Taborites, et qui devint un fait accompli en 1430. Cette alliance s'explique d'autant plus aisément, si l'on admet que la plus grande partie des Vaudois de Bohême entra dans le parti des Taborites et décida les coreligionnaires des autres pays allemands à se joindre pareillement aux radicaux de Bohême.

* * *

Ce serait ici le moment de parler de l'influence profonde exercée en Allemagne par le parti des Taborites dans les questions religieuses et politico-sociales: Je dois renvoyer le lecteur à mon article sur «*la propagande des Hussites en Allemagne*». Quoique l'Inquisition rivalise d'ardeur avec les princes temporels, les doctrines des Hussites pénètrent cependant dans presque toutes les contrées allemandes, depuis le plus lointain Orient, depuis le territoire de l'ordre germanique jusqu'au-delà des limites occidentales de l'empire, en Flandre et dans le Dauphiné. A l'époque du concile de Bâle, l'on exprime hautement la crainte que les classes inférieures en Allemagne ne sortent en masse de l'Eglise, et ne se joignent aux Hussites, dans le but (dit-on) de faire main basse sur les biens de l'Eglise. «*Plus l'on se déclare ennemi du clergé et d'autant plus volontiers est-on écouté par le bas-peuple*».

Parmi ceux qui répandirent le plus les idées des Taborites dans le Sud de l'Allemagne, il nous faut mentionner surtout **Jean de Draendorf** de Saxe. Il avait été disciple des deux *magistri* Pierre et Frédéric de Dresde, qui (disons-nous) étaient vaudois, selon toute probabilité; et la confession de foi que Jean de Draendorf présenta à l'inquisition correspond presque point pour point à celle des Vaudois. Bâle, Strasbourg et Spire sont les principaux endroits de son activité. Dans la dernière de ces villes nous rencontrons, à cette même époque, un autre hussite, le prêtre et recteur d'école **Pierre Turnow** de la Prusse Occidentale. Ces deux hommes préparèrent ensemble à Spire un programme invitant les populations à la guerre ouverte contre la hiérarchie. «*Fidèles!*» est-il dit vers la fin de ce manifeste, «*rompons les chaînes, secouons le joug du clergé, émancipons-nous de sa domination temporelle!*» Lorsque la ville impériale de Weinsberg lutte pour son indépendance et est frappée de l'interdit par l'évêque de Wurzbourg, Draendorf entame des négociations avec le conseil de cette ville, lesquelles tendaient manifestement à déterminer les villes de l'empire, Weinsberg en tête, à déclarer une guerre ouverte contre la hiérarchie. Draendorf

et son parti espéraient en même temps que Weinsberg pourrait bien devenir le point de départ de la propagande des doctrines des Taborites. Tous ces plans furent déjoués par la vigilance de l'Inquisition. L'audacieux gentilhomme fut saisi à Heilbronn, en févr. 1425, conduit devant le tribunal à Heidelberg et brûlé bientôt après à Worms. L'année suivante, ce fut le tour de son ami P. Turnow, qui monta sur le bûcher à Spire. — Un autre disciple des *magistri* Petrus et Nicolaus de Dresde, nommé **Barthélemy Rautenstock** entretint, de l'an 1420 au 1450, de la Bohême où il se trouvait, des relations secrètes avec ses coreligionnaires de Franconie, des limites de la Bohême jusqu'à Wurzbourg. A ses côtés travaillait en Franconie un autre prédicateur hussite, **Frédéric Müller**, dont les nombreux partisans furent, en 1447, condamnés par l'Inquisition.

Mais le représentant le plus important des idées de réforme taborito-vaudoises au 15e siècle est sans contredit le bien connu «*évêque*» vaudois **Frédéric Reiser** de Dentach en Souabe. C'est lui qui de l'an 1430 au 1458 maintint les relations entre les Vaudois allemands et les chefs des radicaux hussites, et qui organisa une propagande qui s'étendait à toute l'Allemagne. Cette étroite relation avec les Taborites amena une transformation profonde dans la confession de foi vaudoise. Des aveux de Reiser, devant l'inquisition, nous voyons qu'il s'était approprié les doctrines de Huss sur l'Eglise, qu'il dit être l'ensemble de ceux qui sont prédestinés au salut, qu'il niait la présence de Christ dans le sacrement de l'autel, qu'il réclamait, pour les laïques, aussi la communion de la coupe. Contrairement à la pratique antérieure des maîtres vaudois et suivant l'exemple des Taborites, Reiser et ses disciples lisent la messe en langue allemande, et distribuent la S. Cène sous les deux espèces. Malgré cela, Reiser reste étroitement uni à l'Eglise Vaudoise et fonde son droit à l'exercice des fonctions sacerdotales, sur la connexion avec le vrai sacerdoce qui remonte au pape Sylvestre et qui a été renouvelé par Pierre Valdo. Les Vaudois romans de même ont fait subir un changement pareil à leur confession. L'on voit parfaitement que c'est sous l'action de Reiser et de ses amis que l'écrit vaudois «*trésor et lumière de la foi*» a été complètement transformé dans le sens de la «*confessio Taboritarum*» de l'an 1431.

Je dois, bien malgré moi, renoncer au désir d'entrer dans de plus amples détails concernant l'histoire extérieure de la propagande si bien conduite par Reiser, et dont les résultats ont

été si remarquables (1). Les Vaudois, jusque vers la 2e moitié du 15e siècle, se sont maintenus dans presque toutes les localités où ils se trouvaient auparavant: ainsi en Autriche, où nous pouvons démontrer la continuité de l'existence des communautés vaudoises de l'an 1260 au 1467; ainsi en Franconie, où dans l'année 1460 l'on condamne encore des Hussites; ainsi en Souabe et en Suisse. C'est surtout dans la Marche de Brandebourg que les doctrines taborito-vaudoises avaient jeté de profondes racines lors même que l'Inquisition, comme nous l'avons observé plus haut, s'y soit à plusieurs reprises déchaînée contre les Vaudois. Nous ne mentionnons que ce fait caractéristique: dans une nouvelle entreprise de l'an 1458, l'on découvrit que dans tels et tels villages presque toute la population professait les doctrines taborito-vaudoises. Et lorsqu'en 1478 une autre persécution sanglante éclata contre les Vaudois de Brandebourg, plusieurs centaines d'entr'eux avec leurs maîtres se réfugièrent en Bohême, et ils y furent bien accueillis par l'Unité des Frères. Quant à ceux qui restèrent dans la Marche de Brandebourg, nous avons tout lieu de croire qu'ils demeurèrent fidèles à leur confession valdensio-taboritique jusqu'au commencement de la réformation de Luther.

* * *

Le développement intérieur des Vaudois entre dans une nouvelle phase par leurs relations avec l'Unité des Frères de Bohême(2). Une comparaison de la littérature religieuse des Vaudois romans avec celle des frères de Bohême nous montre que ceux-ci donnent et ceux-là reçoivent. D'autre part les recherches de **J. Goll** ont prouvé que le père spirituel de l'Unité, **Pierre de Cheltschic** a été influencé aussi bien par les idées vaudoises que par celles de Wicleff. Et parmi les membres les plus éminents de l'Unité des Frères, inspirés par lui, nous retrouvons des Vaudois. Les pourparlers qui eurent lieu de 1460 à 1465 entre les deux communautés, prouvent que leurs doctrines étaient identiques, spécialement dans les points les plus importants. Et toutefois, les efforts que l'on fit, à cette même époque, pour fondre en un seul corps ecclésiastique la totalité des Vaudois allemands et de

(1) Voyez-en les preuves dans mes livres «*die hussitische Propaganda*» pp. 281 ss. et «*Waldenserthum und Inquisition*».

(2) Voy. à ce propos surtout les travaux excellents de J. Goll: *Quellen und Untersuchungen zur Gesch. der böhm. Brüder* (Sources et recherches de l'histoire des frères de Bohême) 2 voll., 1878-82; *Die Waldenser im mittelalter und ihre Litteratur*: Mittheilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung IX (1888) p. 326-351.

Bohême avec l'Unité des Frères, furent rendus vains par les Utraquistes. Ce n'est qu'à la suite des persécutions réitérées des Vaudois d'Allemagne, particulièrement d'Autriche et de Brandebourg, que l'on arriva de part et d'autre à une connexion des deux groupes, qui avaient d'ailleurs, comme nous l'avons vu, une grande affinité.

Les Frères de Bohême se montrèrent aussi les héritiers des Vaudois allemands en ce qu'ils nouèrent, vers l'an 1498, des relations avec la direction centrale de l'Eglise Vaudoise de la Romagne, et ouvrirent ainsi la voie à toute une série de rapports bénis pour les uns et les autres. En Allemagne aussi les Frères de Bohême cherchèrent d'une manière très active de répandre leurs idées, jusqu'au 16e siècle: à cet égard cependant nous ne sommes que très imparfaitement renseignés, et ce n'est que par une supposition que nous disons que là aussi ils se rattachèrent au reste des Communautés Vaudoises.

* * *

Les données sont moins sûres encore sur les Vaudois allemands du 16e siècle. Les postulats pratiques et moraux d'une grande partie des **Anabaptistes** ont une ressemblance si étonnante a ceux de la confession vaudoise, que l'on est porté à croire qu'un lien quelconque ait existé entre ces deux groupes. Et le développement extraordinaire que prirent les « Baptistes » (*die Taufgesinnten*) dans toutes les contrées allemandes s'expliquerait aussi surtout en admettant que, sous l'influence de l'élan religieux qui suivit l'entrée en scène du grand réformateur allemand, les restes des communautés vaudoises allemandes se soient de nouveau réunis, fortifiés et rattachés particulièrement aux Baptistes. Dans tous les cas l'Anabaptisme doit être considéré comme un mélange de courants religieux très hétérogènes, et l'enthousiasme mystique en particulier qui dominait de grands cercles baptistes est tout-à-fait étranger aux Vaudois. Terminons ces lignes par une observation: Des points de contact bien constatés, des faits bien certains, prouvant ce lien entre les Anabaptistes et les Communautés Vaudoises, n'existent absolument pas encore, et la solution de ce problème requiert encore, au préalable, de patientes recherches et la découverte de documents plus concluants.

Giessen.

Hermann Haupt.

UN MARTYR INCONNU À TURIN

27 octobre 1698

Il est bien probable que l'on découvrira, tôt ou tard, dans les Archives de Turin, le nom de ce jeune martyr et d'autres documents inédits concernant le second exil des Vaudois; mais ne pouvant présentement nous livrer à ces recherches, nous sommes heureux de publier en attendant, le récit de ce supplice. Nous remercions vivement Monsieur le pasteur N. Weiss, secrétaire de la société pour l'histoire du Protestantisme Français, de nous l'avoir communiqué, et nous ne saurions mieux faire que de tracer ici, comme introduction à cette relation, une partie de la lettre du 9 mars dernier, de Mr Weiss à notre président M. Alex. Vinay prof.:

...« Il m'est tombé sous la main, il y a quelque temps, une petite plaquette anglaise, de 16 pages in 12° ou in 16°, dont voici le titre:

An Account of the sufferings and Dying Words of Several French Protestants under this present persecution, As it was received from the hands of several protestants Ministers, who arrived lately in England. London Printed and reprinted at Edinburgh 1699.

« Relation des souffrances et dernières paroles de plusieurs Protestants Français, sous la persécution actuelle, ainsi qu'on les tient de plusieurs pasteurs protestants qui arrivèrent récemment en Angleterre ».

Le dernier des quelques récits que renferme cette plaquette concerne un de vos compatriotes, dont malheureusement on ne donne pas le nom, mais dont on raconte la tragique destinée, puisqu'il fut, d'après ce texte, brûlé à Turin, le 27 octobre 1698.

Je vous envoie le texte anglais de la relation susdite, accompagné d'une traduction littérale.... Il s'agit évidemment d'un jeune homme qui cherchait en quelque sorte le martyre, puisqu'il fut pris et exécuté pour avoir reproché aux persécuteurs leur cruauté et leur lâcheté ».

* * *

« Un autre jeune gentilhomme, fils de parents très pieux et lui-même fort zélé pour la religion protestante, était témoin de la persécution subie par ses coreligionnaires en Piémont: Dans la crainte que son zèle le pousse à risquer la mort, ses parents le gardaient soigneusement dans leur maison de campagne à une grande distance de Turin. Mais entendant parler de toutes les persécutions de Protestants dans les villes et les campagnes, ce jeune homme eut horreur de toutes ces précautions, il se mit en route par des chemins détournés et, après beaucoup de dangers et de fatigues, il arriva en ville vers le matin. Se présentant devant le juge, il lui dit: « Honte à vous de ravir ainsi la vie de vos semblables par toutes sortes de cruautés et d'essayer en outre de faire périr leurs âmes en les contraignant à renier leur foi.

« Voulez-vous savoir qui je suis, ô âmes ignorantes ? Voyez, je suis un Protestant et un ennemi de vos sacrifices diaboliques. Je rejette et méprise vos idoles et les foule aux pieds; je reconnais un seul Dieu tout-puissant, Créateur du Ciel et de la Terre, et Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur. Mais quant à vos prières aux Saints et à vos idoles diaboliques et sans vie, faites de mains d'hommes, sauf les fous, personne ne les reconnaîtra et ne voudra les adorer, etc. Venez donc, et que le bourreau brûle, coupe et torture cette pauvre carcasse mortelle; il est aisé de rompre et de détruire un corps faible et périssable, mais toute votre puissance ne saurait atteindre l'esprit et l'âme.

« Furieux de ces discours, le juge dit à l'exécuteur des hautes

Another young Gentleman, seeing the Persecution of the Protestants in Piedmont, being of eminent Religious Parents, and he himself being most zealous in the Protestant Religion: His Parents fearing, that his zeal might make him guilty of his own Death, keeped him closs at their Countrey House, a great way from the City of Turin. But he hearing of the great many persecutions of the Protestants, both in City and Countrey, detasting any further delay, went all along through By-ways and much Danger and Weariness, toward the City, where he came in the Morning: and going before the Judge, said, «What a Shame is it for you, thus wickedly to take away Mens Lives by all manner of Cruelties ? and also endeavour to destroy their Souls, by compelling them to deny their Religion ? Would you know, O ignorant Souls, what I am? Behold I am a Protestant and an Enemy to your Devilish Sacrifices: I scorne and despise your Idols, and tread them under my Feet; and acknowledge only God Almighty, the Creator of Heaven and Earth, Jesus Christ His only Son our Lord: But for your prayers to Saints and your devilish dead Idols, which are the work of Mens hands, none buth Fools will owne and worship the same, etc. Come on therefore and set the Hangman, Burn, Cut, and Mangle this poor Mortal Carcase; it is very easie to break and destroy a weak and brittle perishing Body, but the Mind and Soul, you cannot touch with all that you can do.

The Judge enraged herewith, said to the Executioner: Take him and let him feel the

œuvres: Saisissez-le et faites-lui sentir la puissance de nos tortures; qu'il apprenne ce que nous pouvons faire. « Cependant, jeune obstiné, je voudrais avant ton exécution que tu abjures ta méchanceté et que tu te sauves d'une mort misérable. Considère les plaisirs que tu peux goûter dans la maison de tes honorables parents, songe aux lamentations et aux larmes de ta triste famille et de tes relations que ta perversité va conduire à la ruine. Oublies-tu que tu es jeune, à la fleur de l'âge? Tu peux, par un honorable mariage en rapport avec ta fortune et ta position, entrer dans la voie des honneurs et de l'avancement. Ces brillants avantages et les délices de ce monde ne te touchent donc point? La terreur et l'extrême chagrin de tes chers parents ne t'engagent-ils pas à avoir pitié de toi et d'eux? En vérité, qui ne gémirait de ta folie insensée? Si tu ne tiens compte de tout ceci, vois de quelle mort tu devras sans doute mourir, considère la variété des tortures préparées pour toi. Ou bien tu seras décapité, ou mis en pièces par la dent des bêtes féroces, ou encore jeté vivant dans les flammes. Ce qu'on demande de toi est si aisé et si peu de chose! Pour éviter toutes ces peines, il te suffira de prendre un peu d'encens dans tes doigts et de le mettre dans l'encensoir en l'honneur de la religion romaine. On te mettra en liberté si tu promets de te tenir toujours éloigné de la religion huguenote ».

« Le jeune homme fut exaspéré par ces paroles : il cracha à la figure du juge, et jetant l'encensoir à terre, donna un coup de

power of our Torments, and know what we can do: Yet, O sturdy youth, I would fain have thee before thou dyest, to Recant this thy Wickedness, and to save thyself from a wretched Death Consider what Pleasures thou mayest enjoy in the House of thy honourable Parents! Consider the Lamentations and Tears of thy miserable Family and Relations, which by thy Perverseness will be brought to Ruine: Consider thou art in thy youth, in the flower of thine Age, in the way to honour and Preferment, by an Honourable Marriage agreeable to thy Quality and Estate; do not these glistering Glories, and the Delights of this World move thee? Does not the Terror and extream Grief of thy dear Parents incline thee to pity thy-self and them? Yea, who is there doth not lament thy madness and folly. If this doth not prevail, consider the terrible Death that thou art like to suffer: Consider what variety of Torments are prepared for thee, for thou shalt either be Behaeded by the Sword, or thou shalt be torn in pieces by the Teeth of wilde Beasts; or else thou shalt be thrown alive into the burning Flames. Now, how easie and small a matter is required of thee to avoid all this punishment, and take a little Incense between thy Fingers, and put into the censure in honour of the Romish Religion, thou shalt be set free promising always to desert from the Hugom Religion.

When he heard him thus speak; being extreamly moved, he spit in the Tyrant's Face, and presently threw down the Censure and kicked the Incense and said; Away with your

pied dans l'encens en disant : « Otez ces idoles de devant mes yeux ». Le juge, sur cela, ordonna au bourreau de lui écarteler les membres sans plus tarder et ensuite de lui arracher la chair de dessus les os au moyen de griffes de bêtes féroces. Le jeune homme sans être aucunement abattu par ces cruels tourments se mit à chanter les louanges de Dieu ainsi qu'il suit: « O Dieu, je n'oublierai jamais ta bonté et ta miséricorde; quel bonheur, ô Seigneur Jésus, de se souvenir de tes triomphantes victoires, toi dont les souffrances ont obtenu la gloire la plus élevée. »

« Il continuait ainsi avec grande constance et beaucoup de courage à chanter joyeusement et avec entrain les louanges de Dieu, bien qu'il fût tout couvert et comme submergé dans son propre sang et cruellement torturé dans toutes les parties de son corps. Ensuite ses bourreaux procédèrent au dernier supplice qui consistait à le jeter vivant dans les flammes. Il mourut ainsi joyeux martyr, en chantant des louanges et des Alleluia à Dieu, à Turin, le 27 Octobre 1698.

Fin.

Idols out of my sigth: Whereupon the judge commanded the Hangman, without further delay to pluck his Limbs out of joint, and then, with the Claws of wild Beasts, tore off the flesh from his Bones; while he, not in the least daunted with their cruel Torment, fell a singing and praising in this manner: O Lord, I will never forget Thy Goodness and Mercy, what a pleasure is it, O Lord Jesus to remember thy triumphant Victories, who in suffering hast attained the height of Glory.

Thus with great Constancy and Courage he continued joyful, and chearfully sang Praises to God, when he was all overstained and imbrewed in his own Blood, and cruelly tormented in all parts of his Body. Then they proceeded to the last Torments, which was to cast him alive into the burning Flames; where he dyed a joyfull Martyr singing Praises and Hallelujah's to God. Turin October 27 1698.

FINIS

UN ENLÈVEMENT
À
SAINT GERMAIN

On sait qu'avant 1848 les enlèvements de jeunes gens, surtout de jeunes filles vaudoises pour les catholiser étaient très-fréquents.

Au cours du siècle dernier, on pourrait en enregistrer un grand nombre. Il n'y a pas de localité dans les Vallées qui n'en ait

fourni son contingent, et spécialement les lieux où la population était mixte.

Ces enlèvements étaient facilités par la législation alors en vigueur concernant les Vaudois, par la dotation assez considérable faite aux catholisés, et surtout par l'étonnante ignorance religieuse dans laquelle la plupart des pasteurs laissaient grandir la jeunesse.

Une femme, que je visitais à son lit de mort, il y a bien des années, me disait n'avoir assisté que deux seules fois au catéchisme, savoir: la première fois, pour se faire inscrire au rôle des catéchumènes, et la seconde et dernière fois, pour être enregistrée au nombre de ceux qui devaient être admis à la communion, ce qu'on appelait le *triage*. Elle n'était pas la seule dans ce cas, et un des pasteurs d'alors, un Mr. Goanta, n'avait point d'objection à admettre dans l'Eglise des cathéchumènes ainsi préparés.

La connaissance faisant défaut, il ne pouvait y avoir la foi, et sans la foi, point de piété; de là une absolue indifférence religieuse. La seule considération qui arrêtât la plupart des jeunes gens c'est qu'ils estimaient chose honteuse d'abandonner la religion de leurs pères, pour laquelle ceux-ci avaient souffert jusqu'au martyre: préjugé respectable, dont plusieurs cependant faisaient bon marché.

Le souvenir de quelques-uns de ces enlèvements, plus marquants que d'autres pour la condition de la personne enlevée ou pour les circonstances qui accompagnèrent le fait lui-même, a été conservé avec tous les détails désirables par la tradition orale et par les complaintes auxquelles ils ont donné lieu.

C'est le cas pour l'enlèvement survenu à Saint-Germain, il y a environ un siècle, dont nous donnons ici le réçit accompagné de la complainte qu'un poète populaire contemporain de l'évènement a composée à ce propos, et que l'on chante encore aujourd'hui à Saint-Germain dans les fêtes nuptiales.

On observera que, dans cette complainte, il n'y a pas trace de pensée religieuse, pas la plus faible allusion, de la part de la jeune fille, à la religion qu'elle a abjurée pour embrasser une religion rendue odieuse aux Vaudois, à cause des supplices par le fer et le feu ordonnés en son nom et dont ils furent les victimes; pas le moindre regret d'avoir affligé le pasteur qui l'a instruite et admise à la communion; pas le plus petit scrupule d'avoir violé son serment et renié la foi de ses pères. Etait-elle

peut-être du nombre des jeunes filles qui, pour toute instruction religieuse, avaient assisté deux fois au catéchisme?

En tout cas, le barde populaire, auteur de la complainte, est le révélateur inconscient de l'état de déchéance et de torpeur spirituelle où gisait au dix-huitième siècle l'EgliseVaudoise et la plupart de ses conducteurs.

Mais venons au fait:

Pendant une longue soirée de l'an 1782 ou 1783, il y avait bal à Saint Germain, dans la maison d'un certain Polaccini, notaire et secrétaire communal, maison située sur la place du village, actuellement habitée par le célèbre botaniste et digne docteur en méd., Ed. Rostan, prés. honoraire de notre Société.

À ce bal avait été invitée une jeune fille de quinze ou seize ans, Jeanne Marguerite Constantin, fille de Jean et d'Elisabeth Durand, née à Saint Germain le premier mai 1767; fille unique, héritière en perspective des biens de ses parents, (constituant, paraît-il, une assez jolie fortune) et pour cela, déjà fort recherchée par les jeunes gens de près et de loin.

À vrai dire, c'était à son intention que le bal lui-même avait été organisé. Polaccini, expert en intrigues, avait fasciné l'esprit de la jeune fille en faisant miroiter à son imagination une situation splendide, telle qu'aucun de ses adorateurs vaudois n'était en mesure de lui en procurer une pareille; situation qui allait être la sienne si seulement elle consentait à se laisser conduire, sous bonne escorte, au-delà de la rivière (terre exclusivement catholique). On ne sait pas quelles furent les insistances, les promesses, les sollicitations de l'artificieux notaire; le fait est qu'il réussit à persuader la jeune fille de se laisser enlever pendant le bal. Un véhicule attendait sur la place pour la recevoir au moment convenu. L'aspect romanesque de l'entreprise n'a pas laissé que d'exercer un puissant ascendant sur l'imagination surexcitée de la jeune personne. Elle ne put toutefois se résoudre à se laisser emmener sans avoir une dernière fois embrassé sa mère. A quel stratagème mensonger eut-elle recours pour que celle-ci ne se doutât pas du malheur qui la menaçait? On ne le sait pas; elle avait déjà été pour cela à bonne école, et le bon Polaccini l'avait sûrement bien endoctrinée. Aussitôt après, eut lieu l'enlèvement. Une autre jeune fille appartenant à une famille Appia fut emmenée avec elle, mais la tradition n'a conservé de cette dernière aucun souvenir.

La jeune Constantin fut dûment catholisée et mariée à un certain Vignetta, chirurgien ou plutôt phlébotomiste à Diblon de Pinache. Elle eut de ce mariage non moins de cinq enfants qui ont probablement laissé une descendance catholique romaine, ce que j'ignore. Son mari étant mort, elle retourna à S.t Germain auprès de ses parents et embrassa de nouveau la religion de ses pères. Ce fait nous transporte sous le gouvernement de la première république française, car auparavant ce retour à la profession de la religion évangélique aurait constitué un crime passible des peines les plus sévères et tout au moins d'un emprisonnement perpétuel.

Elle épousa en secondes noces Etienne Revel feu Paul de Saint Germain; et, pour éviter des difficultés soulevées par le clergé romain (l'état civil était encore aux mains des prêtres), ils allèrent célébrer leur mariage au-delà des Alpes, à Arvieux ou à Guillestre.

De ce second mariage naquirent six enfants, dont une fille est encore en vie et parcourt sa quatre-vingt-douzième année.

COMPLAINTE DE LA JEUNE CONSTANTIN

QUI FUT DÉROBÉE À SAINT GERMAIN

1.

Ecoutez bien ceci vous autres jeunes filles:
S'il faut vous marier en quittant vos familles,
N'allez pas m'imiter, moi qui fis mon malheur
Pour suivre un tendre amant qui n'était qu'un trompeur.

2

J'étais l'unique enfant d'un père et d'une mère,
Je n'avais point de sœur, je n'avais aucun frère,
Mon seul travail était de me bien divertir
Et là rien n'arrivait qui troublât mon plaisir.

3

J'étais à Saint Germain la fille plus chérie;
L'on venait de fort loin chercher ma compagnie,
L'on venait de partout, de Saint Jean, de La Tour....
Adieu vous qui veniez pour me faire la cour!

4

J'ai fui comme aurait fait une désespérée...
J'allai, sortant du bal, baiser ma mère aimée.
O mère! ce baiser, il vous était hélas!
Ce que fut à Jésus le baiser de Judas.

5

C'était des gens armés qui, de nuit, m'emmenèrent.
Soixante pistolets — c'est ce qu'ils déclarèrent;
Mais cela n'était pas le point plus menaçant
En sabres et couteaux ils étaient plus de cent.

6

Si quelqu'un eût osé s'opposer au passage,
Ils n'auraient pas manqué de lui faire un outrage,
Ces armes l'on voulait surtout les réserver
Pour frapper mes parents s'ils voulaient me sauver.

7

Quel triste souvenir quand je pense à ma mère
Dont j'ai rempli le cœur d'une douleur amère!
Comme aussi mon bon père et tous mes chers parents
Qui sont tant affligés de mes égarements!

8

Que diront-ils de moi de me laisser conduire
Par des gens scélérats venus pour me séduire?
Ah! combien ce départ m'apparaît odieux,
Me voyant emmener par des gens furieux!

9

Je suis dès à présent réduite en esclavage
Sous les lois d'un tyran qui m'a prise en ôtage.
Je subis maintenant un cruel changement,
Ce qui fait que je vis dans le plus grand tourment.

10

Adieu beaux jours passés auprès de père et mère!
Je les pleure toujours d'une douleur amère.
Je pleure le concours des amis obligeants,
Car j'avais la faveur des plus honnêtes gens.

11

Adieu tous les amis que j'avais aux Vallées,
A Saint Germain, Saint Jean, images envolées!
Adieu les jeunes gens qu'alors je délaissais
Les trouvant, près de moi, trop peu dignes d'accès.

12

Adieu donc mes amis et toutes mes amies,
Laissez-moi vous garder en mon cœur réunies.
J'ai quitté père et mère, ô regret sans repos!
À mes meilleurs parents j'ai pu tourner le dos!

13

J'étais à Saint Germain la fille la plus chère.
Mon malheur m'est venu pour avoir été fière.
J'étais allée au bal, et le son du violon
Me pervertit le cœur pour aller au Diblon.

Cette complainte ayant été conservée par la transmission orale, il en est résulté, en passant de bouche en bouche, des altérations sensibles dans la mesure et la rime; on s'est permis quelques modifications dans la forme en vue de rétablir ces deux conditions essentielles de la versification. Le fonds a été respecté aussi scrupuleusement que possible.

Torre Pellice, avril 1891.

J. D. Charbonnier, *prof.*

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

En dehors des séances du Bureau, qui ont lieu — règle générale — le premier lundi de chaque mois, à 4 h. de l'après-midi, dans la salle de la Société (Maison Vaudoise), nous avons eu, depuis la publication du dernier bulletin, deux réunions générales, le 17 Juin et le 1.er Sept. 1890.

La **réunion du 17 juin 90** se tint, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans la salle de la *Via Beckwith*. Le président, M. le prof. Dr. Alex. Vinay, présente à l'Assemblée, peu nombreuse hélas! au

commencement, le bulletin nº. 7, et commente le rapport annuel qui s'y trouve aux pp. 69 à 73 en ajoutant quantité d'informations propres à intéresser les membres. A l'égard de nos relations avec d'autres sociétés d'histoire, M. le président exprime le vif regret, partagé par toute l'assemblée, que les deux membres, MM. E. Comba et J. Luzzi, qui avaient été choisis par le Bureau pour représenter la Société au *4e congrès historique italien* tenu à Florence en Septembre 1889 y aient brillé par leur absence et nous aient de la sorte fait perdre une occasion très favorable d'étendre nos relations et de gagner de nouveaux amis à notre modeste association. Aussi l'assemblée recommande-t-elle au Bureau de ne déléguer, à l'avenir, à de semblables Réunions que des membres qui se feront un devoir de remplir le mandat qui leur sera confié.

Mr. Henri Meille, vice président, fait une proposition très importante: que la Société entreprenne un travail de longue haleine, l'étude des différents dialectes parlés dans les Vallées Vaudoises, et publie ensuite un vocabulaire vaudois d'après une méthode scientifique. Bien des savants étrangers à nos Vallées se sont, il est vrai, occupés de nos patois plus ou moins sérieusement, ces dernières années, mais nous ne pouvons dire qu'aucun de ces *saggi* ne nous ait complètement satisfaits.

S'il est difficile, p. e., à un Vaudois des paroisses de la plaine de saisir les nuances de prononciation des patois de la montagne, n'est-il pas naturel qu'un Etranger, quelque habile qu'il soit, et quelle que soit la délicatesse de son organe auditif, ne puisse *à la course* emporter la photographie même de nos dialectes? Nous croyons que ce travail dialectal ne puisse être fait sérieusement que par des Vaudois. Nous avons des hommes capables de l'entreprendre: Nos jeunes professeurs qui ont suivi, à l'Université de Turin, les leçons des prof. Flechia et Renier, à Milan celles du célèbre romaniste Ascoli, à Florence celles de Morosi, Pio Rajna etc., doivent appliquer les connaissances acquises aux idiomes de leur pays natal.

L'assemblée approuve la proposition de M. Meille.

Le vocabulaire en question et la grammaire pourraient être publiés par livraisons, insérées dans le bulletin ordinaire, de manière toutefois à pouvoir être réunies plus tard en un volume spécial.

Et comme un tel ouvrage, dont l'utilité est reconnue de tous les membres, ne peut cependant être commencé sans un plan

bien déterminé d'avance, l'Assemblée nomme une commission de 3 membres chargée d'étudier les meilleurs moyens à employer pour atteindre le but que l'on se propose, la méthode à suivre, et de présenter son rapport à la prochaine séance générale de septembre, avec l'indication, si possible, des dictionnaires, grammaires et autres ouvrages de ce genre dont la Société devra faire l'acquisition pour faciliter le travail aux collaborateurs.

La commission, chargée de ce travail préparatoire, est composée de M. le doct. méd. Ed. Rostan de S.t Germain, de MM. les prof. doct. N. Tourn et P. Rivoire, de Torre Pellice.

Avant le terme de la séance, M. le pasteur Romano remercie, au nom de toute la Société, le président et les autres membres du Bureau pour le travail accompli, qui est bien propre à leur assurer la confiance de toute l'association. La séance est levée à 5 heures.

Séance générale annuelle

du 1r Septembre 1890.

Jamais les membres de la société ne se trouvèrent réunis en si grand nombre. La belle salle du synode illuminée *a giorno.*

À 8 h. le Vice-président M. H. Meille, remplaçant M. le Dr. Al. Vinay, que nous avions craint de ne pas avoir au milieu de nous, ouvrit la séance et prononça une allocution dont nous donnons ici les passages les plus importants :

Mesdames et Messieurs!

Nous n'avons pas, ce soir, à vous présenter le rapport annuel sur notre gestion. Cela a été fait à la séance du 17 Juin dernier. Ceux d'entre vous qui n'y étaient pas ont sans doute reçu le Bulletin N. 7 de notre Société, qui contient ce rapport. J'ajoute que depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, c'est à dire, pendant ce qu'on a l'habitude d'appeler les vacances de l'été, rien ne s'est passé qui mérite d'être spécialement relevé.

Deux mots seulement sur l'état actuel de notre Société. Des croix noires placées à la marge de notre catalogue, marquent hélas! le départ de plusieurs de nos membres: M.M. le colonel O. de Büren, D.r A. Revel, William Peyrot, J. A. Micol, le D.r H. Malan et Aug. Bonjour, auxquels notre bulletin consacre des paroles de bien

juste regret. Ces pertes ont été toutefois compensées par de nouvelles et nombreuses admissions. Nous avons aujourd'hui sur nos registres les noms de 43 membres fondateurs, 3 membres à vie, 14 membres honoraires, et 97 membres effectifs, en tout 157; notre société correspond avec 16 associations sœurs, dont 4 en Italie, 4 en Suisse, 4 en Allemagne, 2 en France, une en Angleterre et une en Amérique, et il ne dépend que de nous d'en augmenter le nombre.

Notre petite bibliothèque compte déjà 414 numéros entre volumes gros, moyens et petites brochures. Nous ne pouvons assez engager ceux de nos auditeurs qui possèdent dans leur bibliothèque quelque livre rare, ayant trait de près ou de loin à l'histoire vaudoise, et qui vivent dans une crainte perpétuelle que ce livre ne s'égare, ou bien qu'emprunté par un ami lettré, il ne lui soit plus rendu, nous ne saurions trop les engager, dis-je, à le mettre en sûreté dans nos rayons!

Nos finances sont en bon état, et le seraient en un meilleur encore, si certains membres faisaient régulièrement honneur à leurs engagements. Notre bulletin du Bicentenaire s'est si bien vendu que nous en retirerons quelque petit profit: pour nous qui nous voyions déjà enfoncés dans un déficit considérable, causé par cette publication de luxe, cela semble encore un rêve. — Nous venons de publier notre 7e Bulletin orné d'une belle carte de Balsille et composé d'articles dont l'importance n'aura échappé à personne. — Le tableau de l'état actuel de notre Société ne serait, toutefois, pas complet, si nous ne parlions de la jolie chambre au 2me étage de la maison vaudoise, où la V. Table nous a permis d'installer nos pénates, et pour l'usage de laquelle nous lui sommes vivement reconnaissants. Presque tout est simple dans le mobilier de cette chambre: un poële de fonte construit d'après un modèle qui date certainement d'avant la glorieuse rentrée(!), une armoire plus appropriée à contenir du linge que des livres, quelques vieux cadres, le parchemin de la Société des Huguenots de Londres et l'adresse de la Commission pour l'Histoire des Eglises Wallonnes (reçus au Bicentenaire) accrochés au mur. Ce qui tranche sur la simplicité de tout le reste c'est la belle table en noyer à jambes torses et les chaises à l'avenant qui sans doute nous ont été plus d'une fois enviées par le bureau du 1.er étage. L'instrument dont notre secrétaire s'est servi pour se procurer l'argent nécessaire à cet achat, c'est la grande et belle carte de l'itinéraire suivi par nos pères dans leur retour en 1689, laquelle orne maintenant une de nos parois et au moyen

de laquelle il a pu donner une clarté parfaite et un intérêt palpitant aux conférences qu'il a tenues à notre intention à La Tour et à Turin.

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui. Fidèles à notre programme et tout spécialement au motto inscrit dans nos diplomes : « Colligite quæ supersunt ne quid pereat » (Recueillez les morceaux de reste afin que rien ne se perde), nous avons rassemblé et publié un certain nombre de pièces dont plusieurs, sans doute, vous ont semblé être plus que «des morceaux de reste». Nous avons aussi fait ce qui dépendait de nous pour attirer sur nous l'attention du monde érudit, nous l'avons dépouillé d'une partie de ses biens, tout en sauvant notre honneur, en lui envoyant en échange nos petits et minces bulletins, et, qui plus est, nous nous sommes acquis dans ce monde de fidèles amis et de très utiles collaborateurs. Certes, nous ne voulons pas abandonner ces lignes d'activité. Il nous semble, cependant que, sans les délaisser, nous devrions en essayer de nouvelles; c' est-à-dire que tout en continuant à recevoir beaucoup, nous devrions nous efforcer de donner davantage; que tout en continuant à rassembler de l'*ancien*, nous devrions nous mettre courageusement à produire du *nouveau*. Tel semble aussi avoir été le sentiment des membres de la Société réunis le 17 juin dernier. Ils ont fait bon accueil à la proposition qui leur a été faite touchant un ouvrage destiné à fixer, d'une manière scientifiquement exacte, les mots dont se composent nos différents dialectes vaudois. Ces dialectes ont été étudiés déjà par des savants italiens et étrangers; mais on ne nous accusera pas de malveillance, si nous disons que le résultat de ces travaux, dont le mérite général est d'ailleurs incontestable, est inexact sur une foule de points, et en tous cas très incomplet, comme aussi on ne nous trouvera pas présomptueux, si nous affirmons que ceux de nos hommes qui, au caractère inacquérable par d'autres d'être des fils du sol vaudois, ajoutent une réelle culture scientifique, sont les mieux placés, sont les seuls bien placés pour écrire un livre portant le titre: « La langue des Vallées Vaudoises ». Une commission composée de MM. les Drs. E. Rostan, N. Tourn et P. Rivoire ayant été nommée le 17 juin pour référer à cette assemblée sur l'opportunité d'une pareille publication et sur les meilleures méthodes à suivre pour arriver à un résultat satisfaisant, nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas seulement au public scientifique de l'Italie et de l'Etranger que notre société doit se proposer d'être agréable en lui offrant un dictionnaire ou une grammaire de nos dialectes; c'est pour la population vaudoise qu'elle doit travailler en lui donnant, et cela aussi tôt que possible, une bonne «Histoire Populaire des Eglises Vaudoises depuis les origines jusqu'à nos jours», qui prenne sa place dans toutes les petites bibliothèques de nos familles, même des plus humbles et des plus pauvres, qui serve de livre d'étude dans nos écoles élémentaires et dans nos établissements d'instruction secondaire, et que l'on puisse recommander, en toute confiance, aux amis étrangers qui désirent savoir ce que nos pères ont été et ce que nous sommes; — un volume de 250 pp. 12° au plus, dont le prix ne dépasserait pas fr. 1 ou fr. 1,25; un livre qui serait écrit en une langue aussi correcte que simple, avec une scrupuleuse exactitude, mais avec discernement; un livre qui passerait rapidement sur les faits secondaires, s'arrêtant assez sur les faits importants et sur les personnages éminents, pour en fixer à tout jamais une image fidèle dans l'esprit du lecteur; un livre où, à côté d'épisodes émouvants racontés dans tous leurs détails, ne manqueraient pas de grandes vues d'ensemble; un livre disant toute la vérité, mettant en relief les qualités remarquables de nos hommes et de notre peuple du passé, mais ne cachant pas leurs défauts et leurs défections; un livre enfin qui sans jamais prendre le ton de la prédication saurait découvrir et appliquer les grandes leçons que l'histoire des pères contient pour les enfants,... voilà ce qu'il nous faudrait! Convaincus comme nous le sommes que ce sentiment est partagé par tous ceux qui nous écoutent, nous osons même vous proposer les moyens à employer pour atteindre ce but. Il nous semble que la société devrait, par le moyen de son bureau ou par une délibération d'assemblée, confier la rédaction de ce livre à un ou deux de ses membres qu'elle croirait spécialement qualifiés pour cela, mais sans prendre vis-à-vis de lui ou d'eux aucun engagement touchant la publication de leur Manuscrit. Celui-ci serait examiné par le Bureau qui pourrait s'adjoindre quelques personnes de son choix.

Quelques mots maintenant, en guise de conclusion, et dans le but de dissiper une illusion qui peut exister encore dans l'esprit de quelques-uns de nos auditeurs, à savoir que la prospérité de la « Société d'Histoire vaudoise» dépend entièrement de l'activité de ceux qui la dirigent. En partie oui, mais en majeure partie

cette prospérité dépend de la coopération éclairée et assidue de chacun de ses membres. Nous voudrions que notre Société ressemblât toujours plus à quelqu'un qui a un bon trésor et qui en tire des choses anciennes et des choses nouvelles.

Ce bon trésor c'est vous qui devez le remplir et le remplir toujours de nouveau. Envoyez-nous tout ce que vous pourrez découvrir touchant l'histoire de nos pères, et nous tirerons de notre trésor des choses anciennes: mettez à notre disposition votre science, votre travail, vos expériences, vos conseils, et nous tirerons de notre trésor des choses nouvelles, et choses anciennes et choses nouvelles concourront ensemble au grand but pratique que doit se proposer notre Société: de rendre notre peuple plus intelligent, plus sage, plus consciencieux, plus pur, plus actif... et plus reconnaissant.

Après ce discours M. le Prof. Al. Vinay, président, lit les noms des nouveaux membres effectifs et des sociétés correspondantes à ajouter aux autres.

Les nouveaux membres sont:

Mr. le chev **Joseph Boër**, syndic de Torre Pellice.
» » **J. P. Robert**, » Prarustin.
» **David Jahier**, doct. ès lettres, maintenant prof. à Torre-Pell.
» **Charles Gay**, négociant à Perosa-Argentina.
» **Adolphe Decker**, » » Milan.
» **Pierre Fontana-Roux**, id. Milan.
» **Louis Rostan** cand. th., présentement aide-évang. à Naples.
» **Matth. Costabel**, secrét. comm. à Torre-Pellice.
» **E. Eynard**, ingénieur, banquier, Turin.
» **Aug. Chambeaud**, » Torre-Pellice.
» **Henri Rostan**, négociant à Pignerol.
» **Ch. Eynard**, négociant à Turin.
» **Arthur Besson**, aux Appiots.

Nota: Depuis la séance de Septembre nous avons trois nouvelles admissions:

Mr. **Michel Rollier**, négociant à Milan.
» **E. Belleroche**, Esq., 14 Elliot place, Blackheath, Londres S. E.
» **Henri Coucourde** fils, au Pomaret, syndic du Perrier.

* * *

M.r **J. D. M. Brez**, de New-York, membre fondateur, ayant versé la somme de 150 frs. est nommé membre à vie.

Aux **travaux**, M. Henri Meille annonce que notre aimable collaborateur Mr. Eug. de Budé de Genève, a envoyé une étude détaillée sur le *Second exil des Vaudois et l'hospitalité qui leur a été accordée en Suisse.* Cette étude paraîtra dans un prochain bulletin.

Mr. J. D. A. Hugon, pasteur à Rorà, présente la copie d'un ancien manuscrit contenant les noms des plus anciennes familles de Rorà, de plusieurs serfs de la vallée de Luserne.

M.r David Peyrot raconte une légende de la Vallée d'Angrogne expliquant les noms de deux hameaux de la haute Vallée, *Pranâ* et *ia Roûta.*

La parole est donnée ensuite au doct. Ed. Rostan, prés. de la Commission nommée en juin pour le travail préliminaire à l'étude des dialectes vaudois. Le relateur de cette Commission, Mr. le prof. P. Rivoire, étant absent des Vallées, ainsi que son collègue le prof. Tourn, Mr. Rostan ne trace que verbalement les lignes générales que devront suivre les collaborateurs: D'abord, lequel des patois des Vallées devra-t-on choisir pour base de ces études? quoiqu'il y ait une grande affinité entre les patois vaudois, chacun de nous sait que ceux des paroisses de la plaine ont été corrompus par le contact avec le dialecte piémontais, de sorte qu'il faudra évidemment nous en tenir surtout aux paroisses de montagne, si nous voulons avoir les formes moins mélangées, le plus *autochtones*, c'est-à-dire aux paroisses du haut de la Vallée de St. Martin. — En second lieu, quels mots faut-il introduire dans le vocabulaire? Il ne peut, en effet, être question de les prendre tous indistinctement! Il faut éliminer tout ce qui est moderne, les expressions scientifiques, commerciales etc. et s'en tenir à ce qui porte vraiment le cachet vaudois. — En outre il s'agit de fixer les signes phonétiques propres à rendre, aussi exactement que possible, la prononciation et les nuances de prononciation des différentes localités. Nous pensons qu'aucun des systèmes phonétiques, admis par les écoles de Romanistes, n'est de tout point suffisant pour notre étude. — Enfin, de quelle langue devrons-nous nous servir pour rédiger notre travail? du français ou de l'italien, ou des deux ensemble? Voilà quelques-unes des questions à étudier au préalable.

Un entretien des plus intéressants auquel prennent part plusieurs membres de la Société (MM. Aug. Meille de Florence, le prof. ém. B. Tron, le past. J. P. Pons, modérateur, le présid. Alex. Vinay, J. Ribetti de Pise, David Pellegrin des Monnets.

(St Jean), J. D. Turin de Gênes, le secrét. Dav. Peyrot de Turin) aboutit à un ordre du jour qui renouvelle à la Commission son mandat du travail préparatoire, en la priant de présenter à la prochaine séance un *rapport écrit*. Après cela, les 5 ou 6 personnes qui s'appliqueront d'une manière spéciale à cette étude, s'adjoindront des collaborateurs dans les différentes Vallées, surtout des habitants du haut des Vallées du Pélis, d'Angrogne et de la Germanasque.

* * *

La discussion est ouverte ensuite sur la seconde proposition du Bureau, celle relative à la publication d'une *histoire populaire des Eglises Vaudoises*, en français et en italien. Mr. Aug. Meille, représentant de la Société des traités religieux de Londres, dit que cette Société serait heureuse, probablement, de contribuer aux frais d'une telle publication. Mais il nous faut un homme qui ait les aptitudes requises, et qui y consacre toutes ses forces. La Société charge le Bureau futur de s'occuper du choix du membre ou des membres de la Société qui devront écrire ce manuel dont la nécessité est reconnue de tout le monde.

* * *

Avant de procéder à l'**élection du bureau**, Mr. David Peyrot déclare que dans le cas où la Société voudrait le confirmer dans ses fonctions de secrétaire, il serait obligé de refuser, à son grand regret, à cause de la nouvelle position qu'il occupe comme 2d pasteur de la paroisse de Turin. Il tient à faire cette déclaration avant la votation, sachant par expérience que la salle se vide au dépouillement des votes. L'assemblée ne tient pas compte de cette déclaration, vu que le bureau est reconfirmé dans la totalité de ses membres, comme suit:

Mr. Alex. VINAY,	président,	avec	39	votes	sur 42,
» H. MEILLE,	vice-président	»	38	»	» »
» J. B. OLIVET,	caissier	»	34	»	» »
» El. COSTABEL,	archiviste	»	35	»	» »
» Dav. PEYROT,	secrétaire	»	35	»	» »

BIBLIOGRAPHIE

W. Preger, DD., *Ueber die Verfassung der französ. Waldesier in der älteren Zeit* (Sur la constitution des Vaudois français dans les temps plutôt reculés), 4° Munich, 1890, p. 641 à 711 des *Abhandlungen d. k. bayer.* Akad. d. Wiss. III. Cl., XIX. Bd., III. Abth.

Cette nouvelle étude de M. le prof. Preger est basée sur un traité de la bibliothèque du Vatican (Cod. vatic. lat. 2648, f. 71 ss) intitulé: *Sequitur de vita et actibus, de fide et erroribus haereticorum, qui se dicunt Pauperes Christi seu Pauperes de Lugduno.* La copie de ce traité lui avait été fournie par son collègue le Doct. Friedrich. Quelque temps déjà avant l'apparition du volume de « documents à l'histoire des Vaudois et des Cathares » de J. v. Döllinger (v. plus loin), qui contient ce même traité (p. 92 à 97) sous le titre « *De Pauperibus de Lugduno* », M. P. en avait fait le sujet d'une conférence de l'Acad. des sciences de Munich. Le travail cité plus haut est le résultat de la comparaison de ces deux copies avec d'autres sources que l'A. connaissait déjà et avec celles en particulier publiées par Döllinger.

Mr. P. nous décrit d'abord le **manuscrit** d'où a été tiré le traité en question, moyennant les données que lui fournit le prof. Dr. Ehrhard de Strasbourg par l'intermédiaire du Prof. Dr. Weyman de Fribourg: Le parchemin est incomplet, vu que la feuille 80e, qui est la dernière, est la première d'un traité qui commence par ces mots *Anno domini 1341.* Le Ms. est du 14e siècle. Il contient un certain nombre de pièces de dates différentes, qui durent servir de manuel à un inquisiteur. A partir de la feuille 64e, nous rencontrons des pièces importantes, des recueils de doctrines de diverses sectes, parmi lesquelles celles de maints auteurs sur les Cathares et les Vaudois, français et lombards. Les f. 67 à 71 contiennent des morceaux qui se retrouvent dans le traité du frère franciscain David d'Augsbourg contre les Vaudois publié par Preger en 1878, et qui dérivent probablement, de même que le traité de David d'Augsbourg, des Actes de l'inquisition de Carcassonne.

Notre traité ne fournit aucune donnée précise sur sa **provenance**. Mais des observations de détail nous portent à croire

qu'il s'agit ici de dépositions d'un témoin ou d'un accusé devant l'inquisiteur, et que ces déclarations sont faites sur le sol allemand ou que pour le moins l'interrogé était un Allemand. En outre, des circonstances bien délimitées nous conduisent à une époque où les Vaudois lombards (qui avaient des adhérents en Autriche et jusqu'en Bohême et en Poméranie) sont déjà séparés de leurs confrères français, qui avaient du reste aussi leurs représentants dans le Sud-Ouest et l'Ouest de l'Allemagne. D'un autre côté ce document ne peut avoir été écrit longtemps après la conférence de Bergame, qui eut lieu en 1218.

Une partie de l'écrit de Preger (p. 7 à 19) est consacrée à l'**étude comparative** des sources : Karl Müller, frappé de la ressemblance fréquente de *David d'Augsbourg* avec la *Practica Inquisitionis* de Bernard Guidonis (publiée par C. Douais, Paris 1886), arrivait à la conclusion que Bernard avait puisé ses données dans le traité de David; Preger au contraire met en regard ces deux auteurs avec les Actes de Carcassonne (v. Döllinger, Beitr. II p. 6 à 17) et montre que Bernard et David sont indépendants l'un de l'autre, mais qu'ils ont, l'un et l'autre, puisé dans les Actes. Le dominicain lyonnais Etienne de Borbone, mort en 1261, ou bien encore la *Consultatio Tarraconensis* (1242) auraient été, suivant K. Müller, une autre source de Bernard Guidonis: Preger de rechef prouve, par la comparaison de ces deux auteurs avec les Actes de Carcassonne, que Guidonis dépend au contraire des Actes et que Borbone a, lui aussi, puisé à cette même source, en dehors de ce qu'il pouvait savoir personnellement des Vaudois, comme lyonnais presque contemporain de Valdo ou par sa charge d'inquisiteur.

La partie qui s'occupe spécialement de la **constitution** des Vaudois français (p. 19 à 70) comprend 8 chapitres : les *Perfecti;* les *Insabatati* ou *Sandaliati; le Majoralis;* les *Hospitia*; *les Chapitres Généraux ou Conciles*; *la Surveillance; les Credentes; le Fondement de l'organisation des Vaudois.*

Les Vaudois avaient les ordres, comme l'Eglise catholique; ils avaient des évêques, des *presbyteri* et des diacres, parce qu'ils trouvaient ces charges dans l'Ecriture Sainte; ils avaient supprimé tous les autres degrés de la hiérarchie romaine, parce qu'ils ne les rencontraient pas dans la Bible. Et à l'égard des charges et des sacrements qu'ils reconnaissaient, on peut bien dire que d'un bout à l'autre il y a, en réalité, opposition entre eux et l'Eglise dominante, parce que l'*esprit est autre.* La terminologie

peut être la même, mais le principe vaudois est tout-à-fait réformateur ; ce principe imprime à toute la vie religieuse des Vaudois un caractère distinctif. L'autorité des Saints-Livres, voilà la base de la foi et des mœurs pour les Vaudois. Voilà pourquoi David d'Augsbourg et l'anonyme de Passau ont raison de dire que de toutes les sectes qui menacèrent l'Eglise romaine du moyen-âge, celle des Vaudois était la plus périlleuse, *quia est diuturnior...*, *quia est generalior...*,, *quia (Leonistae) magnam habent speciem pietatis eo, quod coram hominibus juste vivant*, et *bene omnia de deo credant et omnes articulos qui in simbolo continentur...*,

La *perfectio* est une qualité du *majoralis* ou chef de la communauté, du *presbyter*, du *diaconus;* elle est subordonnée à la consécration. Cependant les *perfecti* et *perfectae ou fratres* et *sorores* ne constituent que le *noyau* de la secte, laquelle embrasse aussi les simples fidèles, appelés *credentes*, *amici* et *amicae*.

C'est par le diaconat que l'on entre dans la *perfectio*, et l'on n'est admis dans le diaconat qu'après un noviciat de 3 à 4 ans, ou de 6 ans même, passés dans la *societas* d'un hospice. Ceux qui, par le diaconat, viennent d'entrer dans la *perfectio* s'appellent aussi *novellani* ou *nuper conversi*. Après un temps plus ou moins long de diaconat, pendant lequel ils ont eu une conduite irréprehensible et ont continué à s'appliquer avec profit et persévérance à l'étude incessante de la S. Ecriture, ils sont solennellement introduits, par un concile général, dans le sacerdoce proprement dit, soit dans la catégorie des *sandaliati* ou *insabatati*, autrement appelés *presbyteri*, *magistri*, *sacerdotes*, *rectores*, *seniores*.

Le *majoralis*, avons-nous dit, était le chef de la communauté; il s'appelait aussi *minister* ou *maior omnium*. Ce minister maior ou président, dont la charge était à vie, avait sous lui un *minister minor* ou vice-président. Ce qui fait que l'on parle tantôt d'un majoralis seul et tantôt de deux. Ce nom de maioralis est donné parfois aussi au recteur ou chef d'un hospice.

La désignation d'*hospitia*, chez les Vaudois français, correspond à celle de *scholae* de la lettre des Pauvres de Lombardie. C'était des maisons « *ubi habent studia sua vel celebrant conventicula sua* » (David d'Augsbourg).

Ces hospices étaient très nombreux, précisément parce qu'ils n'étaient habités que par 4 à 6 personnes (hommes et femmes), qui y vivaient en famille et formaient une *societas*. C'est là que séjournaient pendant des années, pour l'étude des Saints-Livres

surtout, ceux qui voulaient ensuite devenir *novellani* etc.; c'est là que les *credentes* des environs venaient entendre la prédication du *maior* ou directeur, lui faire leur confession (volontaire) et prendre part à la Sainte Cène; c'est là enfin qu'ils venaient écouter les frères de l'Etranger qui les visitaient au moins une fois par an.

Les *maiores* des hospices étaient les représentants ordinaires de la communauté toute entière à l'*assemblée générale annuelle*. Ils étaient, comme nous dirions, les membres-nés de ce pouvoir suprême législatif. Chacun d'eux faisait à ce concile (annuel ou bisannuel) un rapport sur sa famille, c'est-à-dire sur l'hospice qu'il dirigeait. Les visiteurs des hospices, présents à ces assemblées, pouvaient, suivant le cas, modifier ou développer ces rapports (1). M. Preger pencherait à croire que les églises vaudoises organisées dans les Vallées du Piémont, vers la fin du moyen-âge, soient sorties de ces hospices. Les chapitres généraux se réunissaient, au 13e siècle, ordinairement dans une grande ville de la Lombardie (où les périls étaient moindres que dans le Sud de la France) à l'époque d'une foire ou d'un grand marché. On sait que les Vaudois français eurent dans cette contrée des adhérents longtemps encore après leur séparation des *pauperes italici*. Les Allemands y envoyaient aussi 3 ou 4 *perfecti* avec un interprète.

Les chefs des hospices et les *perfecti* d'un âge avancé avaient seuls le droit de prendre part au concile, qui représentait la grande *societas Valdesiorum*, mais ne la constituait pas. Mais les décisions que l'on y prenait étaient considérées comme décisions de la Communauté toute entière.

Qu'étaient les *credentes* ou *amici* des Vaudois? Karl Müller a prétendu qu'ils n'appartenaient pas à la secte, qu'ils étaient ni plus ni moins que des membres de l'Eglise Romaine, favorables aux Vaudois. Preger au contraire démontre par les actes de l'Inquisition de Toulouse, par le *liber sententiarum* de Toulouse, par le traité du Vatican et d'autres considérations, que les *credentes* vaudois n'avaient plus aucun lien avec l'Eglise dominante, et constituaient une partie de la Communauté Vaudoise, l'autre partie étant représentée par les 3 ordres du diaconat, presbytérat et majorat. Leur admission dans la secte avait aussi lieu d'une manière solennelle, par devant le *maioralis* ou son substitut,

(1) N'avons-nous pas ici les antécédents de l'organisation vaudoise moderne avec les Synodes, les rapports des paroisses au Synode, les visites d'églises appelées jusqu'à ces dernières années visites pastorales ?

moyennant la déclaration de la part du candidat d'admettre tous les principaux articles de la doctrines vaudoise et sa promesse de persévérer dans la foi et d'obéir au *maioralis*.

Enfin dans le dernier chap. de son étude (p. 55 à 70), Mr. Preger démontre que toute l'organisation des Vaudois reposait sur le principe évangélique du *Sacerdoce universel*. Nous regrettons que le manque d'espace nous ait empêché d'entrer dans de plus grands développements: Les travaux de Mr. Preger mériteraient certainement d'être connus en entier de tous les membres de notre Société.

* * *

Ign. v. Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, 2 voll. 8° Munich, 1890 (VI 259 IX-736.)

Il y aura bien des personnes, dit Keller dans la recension de cet ouvrage (1), qui, regardant d'une manière superficielle le titre et le contenu de cette publication, seront portées à méconnaître l'importance du sujet pour l'histoire générale. Il y eut un temps en effet où l'on croyait et l'on faisait croire que l'église du Moyen-Age n'avait eu aucune opposition, et que, vis-à-vis de la puissance et de la splendeur de l'Eglise romaine, toutes les sociétés qui existaient à côté et hors d'elle ne devaient point peser du tout dans la balance, et que, dans tous les cas, elles ne pouvaient avoir une importance historique. Et plusieurs ont encore intérêt à répandre cette opinion erronée. Les publications nombreuses de ces dernières dizaines d'années sont bien de nature à nous donner une toute autre idée de cette opposition des hérétiques du moyen-âge à la hiérarchie romaine. Et c'est une vraie direction providentielle qu'un homme de la trempe de Döllinger ait encore, avant son délogement, fait entendre sa voix en pareille question.

Le premier volume traite de l'histoire des sectes gnostico-manichéennes du moyen-âge, jusqu'au 13e siècle. Il n'y est par conséquent question des Vaudois que d'une manière incidente; cependant l'idée qu'il s'est faite de leur origine est assez particulière pour que nous la mentionnions: *Pierre de Bruys*, *Henri de Toulouse* et leurs partisans, d'après les preuves documentaires qu'en donne Döllinger, appartiennent à la secte des nouveaux manichéens, des Cathares, et ne sont nullement

(1) *Dollinger's letztes Werk*, tirage à part de la *wissenschaftliche Rundschau der Münchener neuesten Nachrichten*, 12. Munich, 1890, p. 16

précurseurs des Vaudois, contrairement à l'opinion de quelques-uns de leurs contemporains et de la plupart des auteurs modernes, tels que Füsslin, Neander, Gieseler, Engelhardt, Guericke, C. Schmidt, J. J. Herzog etc. (p. 75, 87, 97).

L'on pourrait plutôt, dit Döll., considérer comme précurseur des Vaudois *Tanchelm*(1) qui fonda, au commencement du 12e siècle, dans le *Bas-Rhin*, une petite secte, peu observée, qui, de même que les Vaudois de la 2e moitié du siècle, n'avait absolument rien de commun avec l'esprit gnostico-manichéen (p. 104 ss.). C'est bien dommage que l'A. n'ait pas cru devoir donner les preuves documentaires de cette assertion. Il est peu probable, en effet, que les Vaudois soient nés de la secte sauvage des Tanchelmites. Il ne suffit pas de donner pour preuve la simple considération que ni les uns ni les autres n'étaient gnostico-manichéens. Dans tous les cas, Döllinger affirme une fois de plus ceci, c'est que les nombreuses sectes du moyen-âge ne sont qu'autant de branches de la même famille qui remonte jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise; mais il est permis de douter que les Vaudois aient formé partout et toujours une secte à part.

Le nom « *Albigeois* » qui ne fut en usage qu'à partir du 13e siècle, fut donné d'abord et proprement aux *Cathares* de la ville d'Albi et de la province de l'Albigeois en Languedoc; toutefois il servit aussi à désigner non seulement ces sectaires gnostiques, mais en général tous ceux qui dans ces mêmes contrées professaient des doctrines opposées à l'Eglise dominante, parmi lesquels se trouvent aussi les pauvres de Lyon ou Vaudois (p. 131 s.). Dans la France méridionale, les doctrines des Cathares s'étaient sensiblement adoucies et modifiées à cause du contact de cette secte avec les Vaudois (p. 208).

* * *

Le deuxième volume de Döllinger est particulièrement important pour nous. Ce sont 711 pages de *documents* sur l' histoire des Vaudois et des Cathares, tirés des manuscrits des bibliothèques de Munich, de Paris, de Vienne, de Florence, de Rome, de Cesena, de Wurzbourg, du couvent de Neuburg près de Vienne, de S.t Gall, de Francfort, de Carlsruhe, de Narbonne, etc. Ils représentent de la part de l'auteur un travail énorme de collection, de quelques dizaines d'années. Mais ne l'oublions pas: presque tous ces documents sont l'ouvrage des ennemis acharnés de ces sectes,

(1) Mis à mort par un prêtre en 1115.

ce qui veut dire que l'on ne peut assez être prudents lorsqu'il s'agit de conclure, que telle ou telle doctrine qui nous paraît pour le moins étrange, tels et tels actes qui leurs sont attribués soient réellement la doctrine ou des usages pratiqués par ces gens séparés de l'Eglise romaine. Les inquisiteurs et ceux de leur bord avaient tout intérêt à noircir et à présenter comme des monstres, ces multitudes qu'ils traquaient comme des bêtes fauves. Il fallait bien qu'ils cherchassent à justifier leurs cruautés et à apaiser, si possible, leurs consciences en dénigrant leurs victimes. Quelle idée p. ex., nous ferions-nous de l'œuvre de Luther et de la Réformation en général, si nous en étions réduits aux renseignements de Cochlaeus, du D.r Eck, d'Aléander, ou des quarésimalistes mêmes du 19e siècle?! Et Döllinger n'a peut-être pas assez tenu compte de cette circonstance.

Il ne peut être question de nous occuper aujourd'hui d'une manière spéciale de l'un ou de l'autre de ces nombreux documents. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'indiquer ceux qui concernent particulièrement les Vaudois :

Le N° 1er (p. 3-17) contient des extraits des Actes de l'inquisition à Carcassonne, concernant les Albigeois et les Vaudois (Coll. Doat à Paris, coll. Occitanica, T. VII, fol. 192 ss.) La pièce sur les Vaudois, p. 6-17, se trouve avec des variantes dans la *Practica Inquisitionis* de Bern. Guidonis, (P. V. II, p. 244 ss.) et quelques passages aussi dans le traité de David d'Augsbourg sur les Vaudois publié par Preger en 1878. Nous avons dit plus haut que Preger, dans son récent ouvrage *Ueber die Verfassung der französ. Waldesier,* a démontré que ces divers auteurs ont tous puisé dans les Actes de l'inq. de Carcassonne. Carcassonne eut depuis l'an 1233 un tribunal particulier de l'inquisition, confié aux Dominicains (De Vic et Vaissete, *Hist. Gén. du Languedoc* T. V, p. 389).

Le N.° **4** (p. 42 ss) reproduit le *rescriptum haeresiarcharum Lombardiae ad Leonistas in Alemannia* ou *ad Pauperes de Lugduno qui sunt in Alamannia*, avec les variantes des Mss. de Munich et de Vienne, déjà publié en 1875 par Preger dans ses *Beiträge zur Gesch. der Waldesier im Mittelalter*, p. 56-63, et collectionné par K. Müller dans son livre «*die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des 14. Jahrh.*», 1886, p. 22. ss.

Le N.° **5** (p. 52 ss.) contient le *Liber qui Supra Stella dicitur* de *Salvus Burce* de Piacenza (Cod. Florent. Laurent., Cod.

13 Biblioth. Mugell. de Nem. Salvi Burce) de l'an 1235. La 2e partie de ce *liber* est dirigée contre les *Pauperes Leonistae, Pauperes Lombardi et Speronistae*, Döll. p. 62-84.)

Le N.° **7** (p. 92 ss.), le traité du Vatican *de Pauperibus de Lugduno* collationné par Preger et publié avec plusieurs corrections dans l'appendice de son livre «*Ueber die Verfassung* etc., p. 70-73.

Le N° **8** (p. 97 ss.), des extraits des protocoles de l'Inquisition en Languedoc, au commencement du 14e siècle (Codex Vaticanus 4030). Les protocoles sur les Vaudois: p. 97-105; la confession de Raymond de Costa, diacre vaudois, p. 105-109; la confession de Béatrix femme d'Othon *de Ecclesia*, p. 109; autre confession de Raymond de Costa, p. 109-143 ; les confessions de Jean de Vienne, an 1319, p. 143 s., d'Hugueta sa femme, *perfecta*, même année, p. 144; de Guill. Escaunerius *de Ax*, 1320, p. 145 ss.; d'Arnaldus Cicredus *de Ax*, an 1321, p. 147 ss.; de Béactrix femme d'Othon, p. 154, et d'autres Vaudois, p. 233 s.

Le N° **9** (p. 251-273), Extraits des procès de l'Inquisition *contra Valdenses, Pauperes de Lugduno, aliosque haereticos, Fraticellos etc. per fr. Antonium de Septo de Savilliano... inquisitorem... in Lombardia superiori et Marchia Januensi, potissimum Pinaroli* (1387-8) *nec non per fr. Thomam de Casasco... in diocesi quoque Taurinensi* (1373-88). Anno 1387.... *in Pinarolio*. Ces actes ont paru dans l'Archivio Storico Ital. S. III, T. I, P. 2, p. 16-52; T. II, P. 1, p. 3-61.

Le N.° **12** (p. 286-293), des formules de lettres et sentences et autres actes de l'inquisition, extraits d'un livre de l'inquisition de Carcassonne (Coll. Doat, cod. reg. Paris. in Collect. Occitanica): la *sententia contra Valdenses*, p. 286-289.

Le N° **14** (p. 297-301), *Summa de haeresibus* (cod. Monast. Inderstorff. n. 314. fol. 303, Munich), p. 303 ss.: «sectae haere-» ticorum ad minus sunt LXXII quorum in Theutonia sunt quatuor, » Waldenses, Ortilibarii, Runcarii, Manichaei. Waldenses dicti » sunt a Walduno magistro, vel a valle ut alii dicunt, quia in » quadam valle orti, qui etiam nomine dicuntur Pauperes de » Leoduno ».

Le N° **16** (p. 304 s.), *Puncta seu articuli notabiliores sectae Waldensium*, (Munich, cod. Windberg. 163, fol. saec. XV), correspond à peu près au N. 27 (p. 344 s. de Döll.), *puncta seu articuli sectae Valdensium* (cod. 217 Monasterii — in Austria, Vienne).

Le N.° **17** (p. 305-311), Rapport de l'inquisiteur *Petrus* de l'ordre des Célestins sur les Vaudois d'Autriche, an 1398 (cod. S. Emmeram. Ratisb. X, 5. Saec. XV), publié par Preger en 1875 dans ses *Beiträge*, p. 68-72 d'après le cod. lat. mon. 5338 f. 244-6.

Le N° **19** (p. 315 ss.), le Traité de David d'Augsbourg *de inquisitione haereticorum* qui n'est autre que le *tractatus de haeresi Pauperum de Lugduno* de *Yvonetus*, que l'on trouve avec des ampliations dans Martène, *thesaurus* V, 1777 ss., publié en entier par Preger en 1878.

Le N° **20** (p. 319 ss.), Un questionnaire auquel on peut soumettre les *Albanenses*, les *Concorrezenses*, les *Pauperes Lugdunenses*, *Lombardi*, *Ultramontani* (Cod. Casanat. H. III. 34, Rome).

Le N.° **25** (p. 328 ss.), Un fragment du traité de David d'Augsbourg « *Errores Pauperum de Lugduno* » (Cod. Wirceburg. 190. fol., Wurzbourg).

Le N.° **26** (p. 331-44), Polémique contre les Vaudois, et questions qu'on doit leur adresser, p. 331-5, *Errores haereticorum Waldensium*, p. 335-43.

Le N.° **28** (p. 346 ss.), Procès contre les Vaudois d'Autriche, an 1398; fait partie des Actes de l'activité de l'inquisiteur Petrus (Cod. Chiem. Ep. 38, Munich).

Le N° **29** (p. 351-62), Extrait d'un écrit de *Joh. Leser* sur les Vaudois (d'un Cod. du Kloster-Neuburg près de Vienne): Hist. de *Petrus* («appelé *Waldis* à cause d'une certaine contrée d'où il sortit», p. 352 s.,) et de ses adhérents, p. 353 s., *Epistola fratrum de Italia ad quosdam conversos de haeretice pravitatis errore ad Sanctum Petrum in der Awe, ut non crederent sacerdotibus sed dicunt se esse veros Apostolorum successores*, p. 355-62.

Le N.° **32** (p. 365 ss.), Procès contre des Vaudois des vallées de Freyssinières, Argentière, Cluson et autres, an 1506 (biblioth. J. Aug. Thuani, Paris).

Le N. **33** (p. 367-9), Rapport sur les Vaudois, de l'an 1391 publié par Friess, Oesterr. Vierteljahrschr. f. kath. Theol. 1872, (p. 257, H. Haupt, Zeitschr. f. Kirchengesch. X (1888), 328.

Le N.° **46** (p. 598 s.), Formules des lettres et sentences et autres actes de l'inquisition. Extraits d'un livre de l'inquisition de Carcassonne (ms. de la biblioth. impér. de Paris), identique au n. 12.

Le N.° **52** (p. 617 ss.), *Puncta quaedam haereticis examinandis proponenda* (cod. Vindob. Palat. 328).

Le N.° **53** (p. 620 s.), *Articuli heresium* (Waldensium) *in Maguntia* (cod. Vindob. Palat. 329).

Le N.° **56** (p. 626 ss.), l'interrogatoire de *Barth. Rautenstock* (v. plus haut H. Haupt, p. 73) 1450-1460? Munich, Religionsakta, T. III, suppl. 7.

Le N.° **58** (p. 632 ss.), Extraits des *collationes* du théol. viennois Thomas Ebendorfer de Haselbach (Munich).

Le N.° **59** (p. 635 ss.), *Summa picardarum rerum tum in Bohemia tum in Moravia* (cod. Viennensis lat. 967).

Le N.° **61** (p. 663 s.), *Errores Valdensium fratrum circa Eucharistiam* (cod. Vienn. Cat. 967) etc. etc.

ALEX. VINAY.

Sociétés correspondantes.

Pendant le cours de l'année nous avons établi l'échange de publications avec:

La *Société félibréenne*, par l'intermédiaire de Mr. P. Mariéton (1).

La *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, de Chambéry (2).

La *Société pour l'Etude des Langues Romanes*, Montpellier.

Et dernièrement encore avec:

La *R. Deputazione di Storia Patria*, de Bologne.

La *Société Huguenote d'Allemagne*, et

La *Société historique J. Amos Coménius*.

---

(1) Mr. Mariéton (Manoir du Saix, Forêt de Seillon, Ain) serait bien reconnaissant à celui ou à ceux d'entre nous qui pourraient lui indiquer, à l'occasion, des travaux spéciaux relatifs au «Séjour des Vaudois dans la Vallée du Lubéron (Vaucluse)». Il a fait quelques recherches locales et désirerait les documenter.

(2) Mr. le président Mugnier, Conseiller à la Cour d'Appel, membre correspondant de la *R. Deputazione di Storia patria* de Turin, tout en nous écrivant, le 15 août dernier, quelques lignes fort aimables et sympathiques à l'adresse de notre Société, nous fait observer avec raison qu'un de leurs sociétaires, actuellement décédé, Mr. **Hudry-Ménos** a publié dans la *Revue des deux mondes* de 1867 et 1869 des articles sur l'Israël des Alpes, et a traité de la Glorieuse Rentrée dans le N° de janvier 1869, et que ce travail n'a été cité ni par Mr. Comba dans son livre sur H. Arnaud, ni par notre bulletin.

Disons quelques mots des deux dernières:

Mr. le Dr. en méd. H. Tollin, Lic. en théol., pasteur de l'Eglise réformée française de Magdebourg, promoteur, puis président de la **Société des Huguenots d'Allemagne,** nous avait adressé, en août 1890, le projet de Statuts qui furent approuvés avec quelques modifications, le 29 sept., par l'Assemblée générale tenue à Friedrichsdorf i. Taunus.

Ces Statuts, au nombre de 12, ont paru en allemand dans le journal « *die Französische Colonie* », N° 12 (décembre) 1890:

I. *Membres:* L'association huguenote allemande se compose des:

1. Protestants réformés d'Allemagne descendants de Huguenots, c'est-à-dire de Français réformés, de Réfugiés Wallons *et Vaudois*;
2. Membres des Eglises huguenotes d'Allemagne;
3. Luthériens et Unionistes d'Allemagne, descendants de Huguenots;
4. Protestants de l'Etranger, descendants de Huguenots;
5. Protestantes qui descendent de Huguenots.

NB. Les membres des N^{os} 3 et 4 ont voix consultative; les dames ne votent pas.

II. *Base de l'Association*: La S. Ecriture de l'A. et du N. Test. et les documents historiques suivants: la discipline des Eglises réformées de France, la confession de foi de la Rochelle et le catéchisme de Heidelberg.

III. *Siége de la Société:* Magdebourg.

IV. *But de la Société:* 1. développer l'histoire huguenote en Allemagne; — 2. cultiver l'esprit qui anima les ancêtres et la vie chrétienne basée sur la Bible et se manifestant dans les œuvres de miséricorde; — 3. resserrer les liens qui unissent les Eglises huguenotes en Allemagne et défendre les priviléges huguenots; — 4. secourir les Eglises huguenotes d'Allemagne qui sont dans le besoin.

V. *Organe de l'association:* Le journal « *die Französische Colonie* », que rédige actuellement le Dr. en droit R. Béringuier à Berlin. La bibliothèque réunira à Friedrichsdorf tous les livres, manuscrits, dessins, gravures, photographies, médailles etc. qu'on pourra se procurer soit par don, soit autrement en tant qu'ils intéressent l'histoire des Huguenots.

VI. L'association huguenote devient un membre organique (une branche) de l'association réformée allemande et invite tous ses membres à entrer dans cette dernière.

VII. Le Comité (qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier), est nommé par l'Assemblée générale.

VIII. Le lieu et le jour de l'Assemblée générale régulière sont désignés par l'Assemblée elle-même.

IX. Lorsque 30 membres ayant voix délibérative le demandent, la Direction est tenue de convoquer une assemblée générale extraordinaire au plus tard dans l'espace de 2 mois.

X. L'assemblée générale surveille l'exécution des Statuts et donne décharge au trésorier. Aucune proposition ne peut être mise aux voix par l'assemblée générale, si elle n'a été, au moins 4 semaines auparavant, communiquée par écrit au Comité.

XI. Chaque membre paie un marc d'entrée et au moins un marc de cotisation annuelle. C'est l'assemblée générale qui décide de la nomination des membres honoraires, lesquels comme tels ne sont point tenus à payer de contribution. Ceux qui ont rendu des services signalés à l'histoire des Eglises par leur travaux, ou qui ont bien mérité de l'association à d'autres titres peuvent être nommés membres honoraires.

XII. Les changements aux statuts ou la dissolution de la Société ne peuvent être décidés que lorsqu'il y a une majorité des 3/4 au moins d'une assemblée générale convoquée, à cet effet, 3 mois à l'avance par l'organe de l'association.

Les membres du Comité sont:

Mr. le Dr. H. Tollin, past. à Magdebourg, président,

Mr. le Dr. utr. jur. R. Béringuier, juge (Amtsrichter) à Berlin, vice-président.

Mr. Correvon, past. à Francfort sur le Mein, secrétaire,

Mr. Eug. Devaranne, past. à Gross-Ziethen, secrét.-adjoint,

Mr. Adolphe de Neufville, Francfort sur le Mein, trésorier.

Le Dr. Tollin donna, le 12 nov., une conférence à Berlin, devant la « Société du Mercredi », sur l'origine et le but de l'association. *Toutes* les personnes présentes, à l'exception de deux, en devinrent membres, séance tenante. Cette Société a déjà publié deux bulletins contenant l'histoire de la colonie française de Magdebourg.

* * *

La Société Coménius. Les habitants de Torre-Pellice et des environs ont pu faire la connaissance de Jean Amos Comenius en assistant aux deux conférences données, il y a quelques se-

maines, sur cet homme éminent par Mr. le prof. J. D. Charbonnier dans la salle de *via* Beckwith. Ceux des membres de notre Société qui connaissent l'allemand, liront sans doute avec intérêt la monographie du prof. Dr. Georg Loesche de l'Université de Vienne, sur ce même Jan Amos Komensky, insérée dans la 3me livraison du bulletin de la Société d'histoire du protestantisme en Autriche, année 1889, p. 99 à 126. Mr. Lœsche indique au bas de la 1ère page les ouvrages qui traitent *ex-professo* de Comenius.

Il y aura 300 ans le 28 mars 1892 que naquit ce célèbre pédagogue, philosophe et dernier évêque des Frères de Bohême. Comenius a acquis par ses souffrances et ses écrits une importance européenne, ou plutôt universelle. Ce fut lui qui réussit à faire introduire dans les « écoles latines » les sciences naturelles, qui fit entrer la langue maternelle dans le cercle des branches d'enseignement, qui donna l'idée de l'éducation du corps par la gymnastique, qui fut en un mot le précurseur des théories modernes touchant l'instruction et l'éducation. Mais, veut-on se faire une idée exacte du rôle qu'il joua durant sa vie, et après sa mort par ses écrits? Il ne suffit pas de considérer pour cela sa vie agitée et éprouvée et son activité pédagogique; il faut regarder son œuvre dans son ensemble et la mettre en rapport avec l'histoire de l'ancienne Communauté des Frères de Bohême, à laquelle il appartenait et au sein de laquelle il occupa une charge si honorifique. « C'est sous la conduite de l'immortel Amos Comenius que l'Eglise de l'Unité effectua une sortie officielle de la Bohême. Eglise de l'exil, elle s'établit en Silésie, en Prusse, en Hongrie, en Pologne. Mais de nouveaux malheurs ne se firent pas attendre et hâtèrent sa dissolution. Voyant venir celle-ci, et désirant conserver néanmoins à des générations futures l'épiscopat morave, Coménius en transféra la charge à Pierre Jablonsky, son gendre. La famille garda le précieux dépôt jusqu'au jour, à peine espéré par les hommes mais prévu de Dieu, où Daniel-Ernest Jablonsky, prédicateur de la cour à Berlin, consacra, dans la personne du morave David Nitschmann, le premier évêque de l'Eglise de l'Unité renouvelée » (1).

Ses nombreux ouvrages ont été traduits non seulement dans toutes les langues d'Europe, mais encore en russe, en arabe, en turc; ils ont eu un nombre extraordinaire d'éditions.

(1) E. A. **Senft**, l'Eglise de l'Unité des Frères (Moraves), 12° Neuch., Par. 88 (VI-277), page 13.ème.

À l'approche du 3me centenaire de sa naissance, un certain nombre de ses admirateurs (le Dr. L. Keller, *Archivrath* à Münster, le Dr. Lœsche prof. à l'Univ. de Vienne, le Surintendant Dr. O. Dreyer de Gotha, le Dr. Kleinert *Consistorialrath*, prof. à l'Univ. de Berlin, le Dr. E. Pappenheim, prof. à Berlin, Moritz Heyne, prof. à l'Univ. de Göttingen, le Dr. Th. Lion, prof. à Thal près Gotha etc.) ont pensé qu'il fallait noter cette date du 28 mars 1892 par l'érection d'un monument plus durable et plus utile qu'une simple statue, par la constitution d'une société scientifique portant son nom, qui s'occupera principalement des anciennes Communautés évangéliques (*Vaudois*, Frères de Bohême etc.). Un appel lancé, dans ce sens par le Dr. Keller, a aussitôt réuni des adhésions de tous les pays de l'Europe et même des Etats-Unis d'Amérique. Nous en comptions, il y a quelques semaines, au-delà de 150.

Dans le nombre se trouvent déjà deux membres de notre Société: le prof. Em. Comba et le prof. Alex. Vinay.

La Société Comenius, suivant que les moyens le lui permettront:

1) Publiera les écrits les plus importants et les lettres de Coménius, de ses prédécesseurs, de ses maîtres et coreligionnaires pour autant qu'ils ne sont pas encore connus dans des éditions accessibles à chacun;

2) fera des recherches sur l'histoire et les doctrines des anciennes églises évangéliques (Vaudois, Frères de Bohême, frères Moraves, frères de Suisse etc.), de leurs devanciers, de leurs descendants, de leurs parents spirituels, et éditera particulièrement les sources de cette histoire;

3) réunira les livres, manuscrits, documents etc. de quelque importance pour l'histoire des objets Nos 1 et 2.

A cet effet la Société aura un bulletin mensuel.

Les corps et les individus, en versant 100 marks pendant 3 ans ou 500 marks en une fois, deviennent *patrons* de l'association; ils deviennent membres *fondateurs* en versant 10 marks par an ou *fondateurs-à-vie* en versant une fois pour toutes 100 marks; sont *membres* ceux qui paient 5 marks par an. Enfin il y a les membres *collaborateurs* qui, comme tels, sont exempts de toute cotisation pécuniaire.

Chaque membre de l'association a voix délibérative aux séances générales.

La Société aura un Comité général de Direction et une Assemblée générale, puis des Comités auxiliaires dans les différents pays et des Sous-Comités dans telle et telle ville ou contrée, lesquels retiendront 3|10 des contributions de leurs listes, qu'ils emploieront, avec des dons extraordinaires, à la fondation d'institutions de leur choix en souvenir de Comenius.

Le directeur d'un Sous-Comité est nommé membre-à-vie du Comité Central lorsque le Sous-Comité qu'il représente atteint le nombre de 200 voix au moins. Une séance se tiendra en automne pour arrêter le programme de la fête du 28 mars 1892.

Provisoirement les demandes d'adhésions sont adressées au Dr. Keller, à Münster, et les mandats d'argent au banquier Molenaar et C °, à Berlin, Ecke Burg-und-St. Wolfgangstrasse.

Alex. Vinay.

N. B. — A cause du retard dans le versement des quotes annuelles, le caissier ne peut donner les comptes que dans le bulletin prochain que nous publierons probablement dans le courant de l'été.

Le § BIBLIOGRAPHIE ET ARCHIVES aura sa place aussi dans le 9.e bulletin.

Finito di stampare in Sala Bolognese nel Luglio 1977 presso la Arnaldo Forni Editore S.p.A.